

# L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2014

Coûts • Activités • Résultats

32 indicateurs  
sur le système  
éducatif français



n° 24 - Octobre 2014

# L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2014

Cet ouvrage est édité par le  
**ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche**

Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Directrice de la publication**

Catherine Moisan

**Rédacteur en chef**

Paul Esquieu

**Secrétaire de rédaction**

Aurélie Bernardi

**Maquettiste**

Frédéric Voiret

**Impression**

Ovation

**Photographies de couverture,  
de gauche à droite :**

© Jean-Robert Dantou,  
Joan Bardeletti,  
Patrick Gaillardin,  
Sophie Brandstrom  
/ PictureTank / MENESR

**Auteurs**

Sarah Abdouni  
Sandra Andreu  
Christophe Barret  
Benjamin Beaumont  
Linda Ben Ali  
Anaïs Bret  
Agnès Brizard  
Éric Chan-Pang-Fong  
Sophie Cristofoli  
Jean-Pierre Dalous  
Aurélie Demongeot  
Francine Dupouy  
Yann Étève  
Sylvie Fumel  
Émilie Garcia  
Christèle Gauthier

Pierre Hallier  
Jacqueline Perrin-Haynes  
Stéphane Herrero  
Marie-Laurence Jaspar  
Martine Jeljoul  
Roselyne Kerjosse  
Saskia Keskaik  
Isabelle Marion  
Hélène Michaudon  
Fabrice Murat  
Sylvaine Péan  
Pascale Poulet-Coulibando  
Danielle Prouteau  
Isabelle Recotillet  
Thierry Rocher  
Léa Roussel  
Sophie Ruiz  
Franck Salles  
Alexia Stéfanou  
Fanny Thomas  
Ronan Vourc'h

**Vente DEPP/DVE**

61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

ISSN : 1152-5088  
ISBN 978-2-11-138623-5  
Pour la version numérique,  
ISBN 978-2-11-138624-2  
Dépôt légal : octobre 2014

# Préface

*Initiée par Lionel Jospin en 1992, la parution annuelle des indicateurs de L'état de l'École répond à deux objectifs. Il s'agit, d'une part, de rendre compte à la nation de l'état de son système éducatif et, d'autre part, d'alimenter le débat public sur l'École de faits objectifs.*

*Cette 24<sup>e</sup> édition de L'état de l'École, qui représente maintenant un document de référence, permet de mesurer les progrès réalisés par l'école française : la proportion de bacheliers dans une génération s'approche aujourd'hui des 80 %. Elle permet également de mesurer nos carences : PISA 2012 a montré que le déterminisme social pèse d'un poids beaucoup trop lourd sur la réussite scolaire dans notre pays.*

*L'investissement pour la jeunesse et donc la formation des enfants et des jeunes est une priorité de l'action du président de la République et du gouvernement. La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 fixe les grands objectifs de la refondation de l'École : élever le niveau de compétences, de connaissances et de culture de tous les enfants, réduire les inégalités sociales et territoriales, réduire le décrochage scolaire.*

*Grâce à cet ensemble d'indicateurs, nous pouvons faire le point et suivre, année après année, les progrès réalisés. Ces progrès reposent sur la mobilisation de tous les acteurs qui, je le sais, ne ménagent pas leurs efforts et déploient leurs talents pour former ceux qui construiront l'avenir de notre pays.*



**Najat Vallaud-Belkacem**

Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

# Présentation

**D**epuis sa première parution en 1991, *L'état de l'École* rassemble des indicateurs essentiels pour analyser notre système éducatif et apprécier l'impact des politiques mises en œuvre. Structuré autour des moyens mis en œuvre, des conditions de scolarisation et des résultats des élèves, ce numéro 24 met en évidence les principales évolutions et propose des comparaisons internationales. Il souligne les efforts engagés ainsi que les progrès restant à accomplir, notamment en matière d'inégalités liées à l'origine sociale des élèves.

Selon une démarche complémentaire de rapports d'évaluation ou d'études internationales, cette nouvelle édition doit contribuer à éclairer les mesures à prendre en faveur de la réussite de tous les élèves.

## La dépense intérieure d'éducation toujours en hausse

En 2013, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole et DOM) 144,8 milliards d'euros, ce qui représente un montant de 2 200 euros par habitant, ou 8 320 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans la richesse nationale (PIB) s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, contre 6,4 % en 1980, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 21,4 % contre + 8,4 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse pour atteindre 6,8 % en 2012 et 2013.

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 90 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 88 %) et du second degré (+ 63 %), que pour un étudiant (+ 40 %). Si ces rythmes respectifs ont eu tendance à changer ces dernières années, avec une hausse plus rapide de la dépense par étudiant de 2006 à 2009, la dépense

moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser, en euros constants, en 2012 et 2013, à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours une dépense d'éducation rapportée au PIB équivalente à la moyenne OCDE (6,1 % en 2011, hors formation continue) et des dépenses par élève nettement inférieures à la moyenne dans l'enseignement élémentaire, mais en revanche supérieures dans le second degré, plus particulièrement en lycée. Depuis 2008, la dépense par étudiant situe la France au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, pour la dépense annuelle et la dépense cumulée sur la durée moyenne des études supérieures (*indicateurs 2, 3 et 4*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 4*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et la dépense par étudiant dépasse nettement en 2013 la moyenne observée pour un élève du second degré (11 540 euros contre 9 440). Le coût de l'étudiant universitaire reste cependant inférieur à celui d'un lycéen général et technologique et plus encore professionnel (10 850 euros contre 10 960 et 12 210).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 57,0 % en 2013, dont 52,6 % pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels. Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2013. Cette part, qui s'est accrue avec les vagues successives de décentralisation, est plus élevée (40,3 %) dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non-enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 2*). Le premier degré a connu une nette augmentation des taux d'encadrement, qui ne s'est pas poursuivie au-delà de la rentrée 2003 (*indicateur 11*).

Le second degré, qui dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables, a cependant fait l'objet sur la période 2003-2013 d'une forte baisse des personnels

enseignants, sans rapport direct avec l'évolution des effectifs d'élèves (*indicateur 7*).

En lycée, plus de la moitié de l'enseignement est désormais dispensée en présence de groupes réduits d'élèves (*indicateur 12*).

## Un niveau de qualification plus élevé

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la France bénéficie depuis une vingtaine d'années d'une reprise démographique sensible : ces dernières années elle compte ainsi environ 820 000 naissances annuelles contre seulement 750 000 au milieu des années 1990. Largement atténué dans le premier degré par le recul simultané de la scolarisation à deux ans, entre 2000 et 2012 (*indicateur 11*), ce mouvement gagne maintenant le second degré, et en premier lieu les collèges dont les effectifs progressent de 50 000 de 2011 à 2013. La population scolaire est à nouveau en hausse et ce mouvement se poursuivra dans les prochaines rentrées.

L'École a permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés. Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges puis les lycées se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés à la fin des années 1980, 57 % des enfants d'ouvriers ou d'employés deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille. Ils étaient à peine plus de 20 % dans ce cas dans les générations des années 1960 (*indicateur 29*).

La rénovation de la voie professionnelle permet désormais aux lycéens de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans. Aux rentrées 2010 et 2011, ont ainsi accédé en terminale à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP plus 2 ans de préparation au baccalauréat) et les élèves issus du nouveau cursus réduit à trois ans. Dans ces conditions, le taux d'accès au niveau IV a bondi, d'abord de 8 points à la rentrée 2010, puis de 8 points en 2011 (passant de 71 % à 79 % puis 87 % - *indicateur 24*). Dans la foulée, la proportion de bacheliers dans une génération a connu une progression parallèle : partant de 65 % en 2010, elle passe à 71 % à la session 2011 puis 77 % en 2012 (*indicateur 25*). Ce mouvement prend fin au sortir de la phase de transition, mais l'accès au niveau IV (84 % à la rentrée 2013) et la proportion de bacheliers (77 % à la session 2014) restent nettement supérieurs aux valeurs antérieures, notamment dans la voie professionnelle.

La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise cependant un peu au-dessus de 18 années (*indicateur 9*). Si la quasi-totalité des générations parvient au terme du collège, l'orientation vers un second cycle général a d'abord bénéficié d'un engouement à la fin des années 1980. Elle a ensuite connu un tassement au profit des formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti, puis s'est de nouveau orientée à la hausse au cours des années 2000 (*indicateur 14*).

## Un nombre important de laissés pour compte

Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donnés comme objectif de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « menacées d'exclusion économique et sociale ». La commission européenne a fait le constat que « beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire. Selon l'enquête Emploi, 15 % de jeunes ont achevé de 2010 à 2012 leurs études secondaires sans diplôme ou avec le seul brevet (*indicateur 26*). Cette proportion est néanmoins très inférieure aux

30 % de jeunes qui étaient dans cette situation au début des années 1980. Autre référence de la commission européenne, l'indicateur dit de « sorties précoces » mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent. Pour la France, il est proche, selon des données provisoires, de 10 % en 2013 (*indicateur 27*), avec un objectif européen fixé à 10%.

S'agissant des acquis des élèves, les évaluations nationales ou internationales montrent la persistance d'une forte inégalité de performances dans la maîtrise des compétences de base, sensible dès l'enseignement primaire et rarement surmontée dans le secondaire.

La maîtrise du socle commun a été évaluée en 2013 pour la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques, la culture scientifique et technologique). Variant de 70 % à 80 % selon le niveau scolaire et le champ concerné, elle se révèle bien plus faible pour les élèves en retard, avec un écart d'environ 40 points dans le primaire et 30 points au collège (*indicateur 18*).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise en 2013 des évaluations de 2007 sur les compétences en sciences des élèves en fin d'école élémentaire et de collège permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle. Il en ressort une assez grande stabilité, mais avec, comme les années précédentes en langues et histoire-géographie, de fortes différences de niveau selon le contexte socio-scolaire plus ou moins favorisé de la classe (*indicateurs 19 et 20*).

S'agissant d'enquêtes internationales, les résultats de PISA 2012 montrent, comme ceux de PIRLS l'an dernier, que notre pays occupe toujours, cette fois pour les jeunes de 15 ans, un rang médiocre, proche de la moyenne de l'OCDE, voire légèrement au-dessus en compréhension de l'écrit (*indicateurs 21 et 22*).

Les compétences en lecture des jeunes d'environ 17 ans, évaluées lors des Journées défense et citoyenneté (JDC), montrent lors des dernières années qu'environ 80 % des jeunes français sont des lecteurs efficaces. Le pourcentage de jeunes en difficulté diminue légèrement ces dernières années, un peu plus nettement parmi les

garçons qui restent plus nombreux que les filles à éprouver des difficultés de lecture (*indicateur 23*).

## Des conditions d'insertion qui s'aggravent sensiblement pour les sans diplôme

L'insertion professionnelle des jeunes est davantage sensible aux variations conjoncturelles ; et l'impact est plus fort pour les jeunes quittant l'école sans diplôme, plus durement touchés par la montée du chômage. Leur situation devient particulièrement inquiétante dans la conjoncture actuelle qui voit leur taux de chômage s'approcher de 50 %, quelques années après la fin de leurs études : près de 49 % en 2013 contre un peu plus de 20 % pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (*indicateur 30*). Plus le niveau de formation augmente, plus le risque de chômage diminue. Les fortes disparités d'insertion entre niveaux de diplôme, déjà constatées par le Céreq dans les enquêtes précédentes, se trouvent encore accentuées pour la génération 2010. Les non-diplômés sont en première ligne face aux dégâts causés par la crise. Près d'un jeune actif non-diplômé sur deux de la génération 2010 se déclare ainsi en recherche d'emploi trois ans après la sortie du système éducatif, soit 17 points de plus par rapport à la Génération 2004 (*indicateur 32*).

## La persistance des inégalités sociales

Le milieu social demeure déterminant dans la réussite scolaire. Ainsi, les enfants d'ouvriers sont 57 % à obtenir le baccalauréat, mais c'est le cas de 85 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires (*indicateur 29*). De tous les pays de l'OCDE, la France est celui où la performance en culture mathématique est, dans PISA 2012, la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves : l'écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC est de 57 points en France, contre 39 points en moyenne pour l'OCDE (*indicateur 21*). Il a augmenté de 14 points depuis 2003.

Les inégalités sociales se manifestent également dans les parcours des élèves. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent près des trois quarts de la population accueillie dans les collèges du dispositif Éclair (*indicateur 10*). Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et fréquentent moins souvent que les enfants de

cadres des filières conduisant à des études supérieures longues (*indicateur 29*).

Le redoublement, dont il est désormais admis qu'il constitue une pratique souvent inefficace, est également source d'inégalités. La baisse très nette amorcée dans l'enseignement élémentaire s'est prolongée au collège puis au lycée. Le taux de redoublement en sixième, supérieur à 10 % jusqu'en 2000 est descendu à 2 %, tandis qu'en seconde on est passé en vingt ans de 17 % à 8 %. Sur ce plan aussi les inégalités sont flagrantes : 19 % d'élèves scolarisés en dispositif Éclair entrent en sixième avec au moins une année de retard, contre 10 % hors éducation prioritaire (*indicateur 10*).

Par ailleurs, les inégalités liées au genre restent très marquées. Les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les

hommes et l'écart ne cesse de se creuser depuis deux décennies (*indicateur 28*). Cependant, leur présence au lycée est inégale selon les séries : très majoritaires dans les séries littéraire, tertiaire et médico-sociale, elles sont minoritaires dans les voies scientifique et industrielle.

Les données concernant les parcours des étudiants, rassemblées dans *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, montrent que ces inégalités se prolongent au-delà du baccalauréat. Ainsi, un enfant d'ouvrier a deux fois moins de chances qu'un enfant de cadre ou d'enseignant d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ces constats imposent de se préoccuper dès le primaire des élèves en difficulté, qui se révèlent être par la suite les plus faiblement qualifiés et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires. ■

# La population scolaire



## Une population scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2013

À la rentrée 2013, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de métropole et des départements d'outre-mer (DOM) atteignent le total de 15,3 millions, incluant Mayotte, nouveau département français depuis le 31 mars 2011. Avec une hausse annuelle de 130 000 à champ constant, la rentrée 2013 confirme la tendance engagée à la rentrée 2009. La hausse se vérifie cette année dans les différents niveaux d'enseignement.

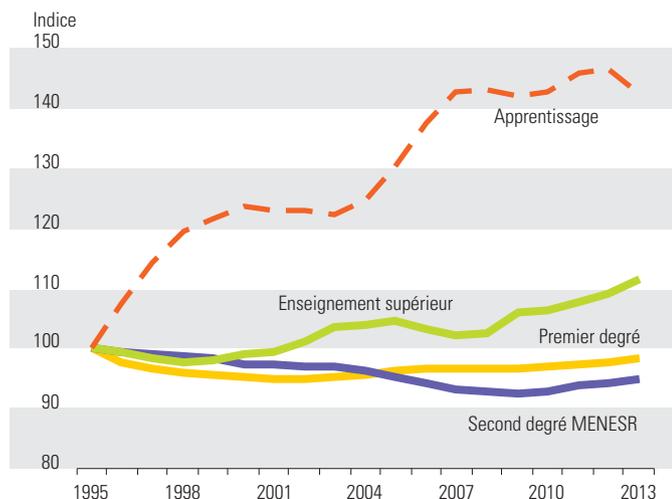
Dans le premier degré, longtemps marqué par les effets de la baisse démographique, puis le recul de la scolarisation à deux ans, les effectifs augmentent de 0,6 % à la rentrée 2013, dans l'enseignement préélémentaire (+ 0,9 %), élémentaire (+ 0,4 %) et l'enseignement adapté (ASH : + 2,1 %).

Le second degré connaît une progression de ses effectifs comparable à celle du premier degré à la rentrée 2013, plus sensible dans les établissements de l'Éducation nationale (+ 0,9 %). Elle est moins forte en collège (+ 0,6 %) qu'en seconds cycles, où elle atteint 1,3 % en lycée général et technologique, et surtout 1,9 % en lycée professionnel. Les autres filières de formation enregistrent en général, un recul (hors enseignement agricole) : - 1,3 % en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), - 1,5 % dans les établissements de la santé, et - 5 % pour les apprentis de l'enseignement secondaire (contre une hausse de 2,6 % des apprentis du supérieur). Au total, la voie professionnelle secondaire connaît une légère érosion.

L'enseignement supérieur enregistre en 2013 une nouvelle hausse, supérieure à 50 000 étudiants et 2 % des effectifs, à laquelle contribuent tous les types d'établissements et notamment les universités (+ 2,6 %).

### Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé.

Source : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI SIES.

**Population scolaire et étudiante.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions, et non des étudiants.



## Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 y.c. Mayotte	2012-2013 y.c. Mayotte	2013-2014p y.c. Mayotte
<b>Premier degré Éducation nationale</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 664,3</b>	<b>6 657,7</b>	<b>6 710,7</b>	<b>6 718,9</b>	<b>6 760,6</b>
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)	129,8	91,2	58,7	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2
<b>Second degré Éducation nationale</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 353,2</b>	<b>5 384,5</b>	<b>5 415,6</b>	<b>5 422,0</b>	<b>5 472,8</b>
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 237,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	705,5	691,1	694,7	657,5	670,3
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 470,6
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	95,6	94,5	95,8	95,6	94,4
<b>Second degré agriculture<sup>1</sup></b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>149,9</b>	<b>153,3</b>	<b>153,6</b>	<b>147,5</b>	<b>148,6</b>
<b>Scolarisation dans établissements de la santé<sup>1</sup></b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>71,5</b>	<b>72,6</b>	<b>72,6</b>	<b>72,8</b>	<b>71,7</b>
<b>Centre de formation des apprentis<sup>2</sup></b>	<b>244,1</b>	<b>226,9</b>	<b>376,1</b>	<b>433,5</b>	<b>442,9</b>	<b>443,3</b>	<b>448,4</b>	<b>432,4</b>
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,1	313,4	305,0	287,7
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	122,9	136,7	138,9
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,3	6,9	6,7	5,8
<b>Enseignement supérieur<sup>3</sup></b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 319,6</b>	<b>2 350,6</b>	<b>2 350,9</b>	<b>2 379,2</b>	<b>2 429,9</b>
<b>Total général</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>14 992,1</b>	<b>15 061,7</b>	<b>15 146,7</b>	<b>15 187,5</b>	<b>15 316,0</b>
Total élèves du premier degré <sup>4</sup>	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 784,4	6 825,2
Total élèves et apprentis du second degré <sup>4</sup>	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 888,5	5 922,1
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 514,6	2 568,8

1. Sans double compte avec le ministère en charge de l'Éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la Santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008.

2. Données provisoires pour l'année 2013.

3. Sans doubles comptes des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

4. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES.

# Les établissements et les diplômes



## Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (52 600 écoles, maternelles et élémentaires, en 2013 contre 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (près de 11 400 collèges et lycées, publics ou privés).

La réorganisation de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer près de 8 000 établissements, soit dans les dispositifs « Éclair » soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent 300 collèges et 2 123 écoles à la rentrée 2013.

### Évolution du nombre d'écoles

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 y.c. Mayotte	2012-2013 y.c. Mayotte	2013-2014 y.c. Mayotte
<b>Public</b>								
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 466	32 323	32 453	32 237	32 091
<b>Total</b>	<b>61 660</b>	<b>57 838</b>	<b>52 727</b>	<b>48 522</b>	<b>47 944</b>	<b>48 139</b>	<b>47 672</b>	<b>47 306</b>
<b>Privé</b>								
Écoles maternelles	363	419	245	133	122	129	123	127
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 143	5 137	5 150	5 142	5 147
<b>Total</b>	<b>7 026</b>	<b>6 385</b>	<b>5 640</b>	<b>5 276</b>	<b>5 259</b>	<b>5 279</b>	<b>5 265</b>	<b>5 274</b>
<b>Total public et privé</b>	<b>68 686</b>	<b>64 223</b>	<b>58 367</b>	<b>53 798</b>	<b>53 203</b>	<b>53 418</b>	<b>52 937</b>	<b>52 580</b>

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

### Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 y.c. Mayotte	2012-2013 y.c. Mayotte	2013-2014 y.c. Mayotte
<b>Public</b>								
Collèges	4 891	5 019	5 139	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271
Lycées professionnels	1 353	1 362	1 096	973	957	960	942	924
Lycées généraux et technologiques	1 134	1 294	1 527	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589
EREA	nd	82	80	80	79	79	79	79
<b>Total</b>	<b>7 378</b>	<b>7 757</b>	<b>7 842</b>	<b>7 882</b>	<b>7 866</b>	<b>7 893</b>	<b>7 882</b>	<b>7 863</b>
<b>Privé</b>								
Collèges	1 757	1 814	1 802	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786
Lycées professionnels	978	809	650	664	670	670	660	659
Lycées généraux et technologiques	1 194	1 290	1 094	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053
EREA	-	-	-	-	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>3 929</b>	<b>3 913</b>	<b>3 546</b>	<b>3 493</b>	<b>3 523</b>	<b>3 524</b>	<b>3 503</b>	<b>3 499</b>
<b>Total public et privé</b>	<b>11 307</b>	<b>11 670</b>	<b>11 386</b>	<b>11 375</b>	<b>11 389</b>	<b>11 417</b>	<b>11 385</b>	<b>11 362</b>

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

### Établissements en éducation prioritaire, rentrée 2013

	Dispositif « Éclair »	Réseaux de réussite scolaire
<b>Écoles</b>	2 123	4 439
<b>Collèges</b>	300	776

Champ : France métropolitaine + DOM, public.



## Les diplômes délivrés

En 2013, plus de 1,6 million de diplômes ont été délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, aux collégiens et aux lycéens : 674 200 diplômes nationaux du brevet (DNB) aux élèves de troisième, et 589 400 baccalauréats dans les trois filières (générale, technologique et professionnelle) auxquels s'ajoutent 345 600 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP), incluant maintenant ceux de l'enseignement agricole.

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'augmentation du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général « vers le haut » des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, retrouve la croissance depuis cette date, le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980 : le tassement observé à la session 2013 tient à l'achèvement de l'arrivée simultanée de lycéens l'ayant préparé en trois ou en quatre ans.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de réussite aux examens. Depuis 1990, le taux de réussite gagne ainsi 12 points au brevet, 13 points au BEP, environ 17 points au baccalauréat (hors professionnel, en baisse ces dernières années) et 19 points au CAP.

### Évolution des diplômes délivrés

	1990	1995	2000	2010	2011 y.c. Mayotte	2012 y.c. Mayotte	2013 y.c. Mayotte
<b>Brevet</b>							
présents	803 156	805 317	771 589	747 702	764 630	780 545	791 171
admis	584 453	592 153	601 110	624 012	637 640	661 141	674 227
% succès	72,8	73,5	77,9	83,5	83,4	84,7	85,2
<b>CAP<sup>1</sup></b>							
présents	415 825	363 355	287 945	189 277	224 221	222 948	231 425
admis	269 798	260 673	215 623	154 265	185 466	186 269	194 022
% succès	64,9	71,7	74,9	81,5	82,7	83,5	83,8
<b>BEP<sup>1</sup></b>							
présents	230 625	284 770	285 799	206 684	192 946	190 250	181 979
admis	161 811	188 224	208 559	156 980	148 349	150 794	151 580
% succès	70,2	66,1	73,0	76,0	76,9	79,3	83,3
<b>Baccalauréat général</b>							
présents	332 638	382 310	339 380	320 597	321 569	327 960	331 994
admis	250 864	287 046	271 155	279 751	283 821	293 837	305 316
% succès	75,4	75,1	79,9	87,3	88,3	89,6	92,0
<b>Baccalauréat technologique</b>							
présents	169 406	183 154	193 107	163 585	157 239	150 406	144 396
admis	115 808	138 267	152 778	133 431	129 472	125 121	124 853
% succès	68,4	75,5	79,1	81,6	82,3	83,2	86,5
<b>Baccalauréat professionnel</b>							
présents	33 095	90 716	117 019	137 033	185 824	243 423	201 806
admis	24 602	65 936	92 617	118 586	156 063	190 899	159 241
% succès	74,3	72,7	79,1	86,5	84,0	78,4	78,9

1. Y compris les diplômes de l'enseignement agricole à partir de 2010.

Champ : France métropolitaine + DOM.



# Sommaire

## Coûts

- 1 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 2 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 3 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 4 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 5 p. 22 La formation continue
- 6 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et lycéens

## Activités

- 7 p. 26 Les personnels de l'Éducation nationale
- 8 p. 28 Les personnels de l'enseignement scolaire
- 9 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré
- 12 p. 36 Les conditions d'accueil dans le second degré
- 13 p. 38 Les formations en apprentissage
- 14 p. 40 La scolarisation dans le second degré
- 15 p. 42 La voie professionnelle scolaire
- 16 p. 44 L'accès à l'enseignement supérieur
- 17 p. 46 Le climat scolaire

## Résultats

- 18 p. 48 La maîtrise des compétences du socle
- 19 p. 50 CEDRE : compétences en sciences en fin d'école élémentaire
- 20 p. 52 CEDRE : compétences en sciences en fin de collège
- 21 p. 54 PISA culture mathématique, évolution 2003-2012
- 22 p. 56 PISA 2012 : compétences en compréhension de l'écrit et en culture scientifique
- 23 p. 58 Les compétences en lecture des jeunes (JDC)
- 24 p. 60 L'accès au niveau IV de formation
- 25 p. 62 La réussite au baccalauréat
- 26 p. 64 Le niveau de diplôme
- 27 p. 66 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 28 p. 68 La scolarité des filles et des garçons
- 29 p. 70 Le niveau d'études selon le milieu social
- 30 p. 72 Le diplôme et l'exposition au chômage
- 31 p. 74 Le diplôme, la situation sociale et le salaire
- 32 p. 76 Insertion professionnelle des jeunes sortants de 2010

**Multipliée par 1,9 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation atteint 144,8 milliards d'euros en 2013, soit 6,8 % du PIB ou 8 320 euros par élève ou par étudiant et 2 200 euros par habitant.**

**E**n 2013, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 144,8 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB) (*tableau 1.1*). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un effort financier à hauteur de 2 200 euros par habitant ou de 8 320 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2011, au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE (6,1 %), en deçà des États-Unis, de la Finlande, du Royaume-Uni et de la Suède, mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Allemagne, du Japon ou de l'Italie (*figure 1.4*).

Entre 1980 et 2013, en euros constants, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué (*figure 1.2*). Dans les années 1980, elle passe de 6,6 % à 7,0 % en 1985 pour revenir à son niveau de départ en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,8 % de 1995 à 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1997 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 30 % contre + 13 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB

remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse pour atteindre 6,8 % en 2012 et 2013.

La croissance de la DIE depuis les années 1980 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève : tous niveaux confondus, il progresse sur la période 1980-2013 de près de 1,8 % par an en prix constants (*figure 1.3*). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes, respectivement de 88 % et de 63 %, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 40 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Près des trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État qui participe ainsi de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 57,0 % en 2013 dont 52,6 % pour le MENESR. Les collectivités territoriales assurent 24,5 % du financement total initial. Leur part s'accroît dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert aux départements et aux régions de la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)<sup>1</sup> du second degré et des nouvelles compétences des régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,5 %.

*La dépense intérieure d'éducation agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, pour les activités d'éducation : enseignement, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), restauration et hébergement, médecine scolaire, transports et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).*

*Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétoprojection jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École.*

*Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.*

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE pour les comparaisons internationales. Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public et privé.

1. Anciens personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).



# La dépense pour l'éducation

## 1.1 – La dépense pour l'éducation

	1980	2000	2010	2012	2013p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)<sup>1</sup></b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,7	109,4	140,8	142,3	<b>144,8</b>
aux prix 2013 (en milliards d'euros)	76,2	134,3	145,0	143,4	<b>144,8</b>
DIE/PIB (en %)	6,6 %	7,4 %	7,0 %	6,8 %	<b>6,8 %</b>
DIE/habitant aux prix 2013 (en euros)	1 410	2 210	2 240	2 190	<b>2 200</b>
<b>Dépense moyenne par élève<sup>1</sup></b>					
aux prix courants (en euros)	1 830	6 330	8 170	8 220	<b>8 320</b>
aux prix 2013 (en euros)	4 680	7 770	8 410	8 280	<b>8 320</b>
<b>Structure du financement initial<sup>2</sup></b>					
État			57,3 %	56,9 %	<b>57,0 %</b>
<i>dont MENESR</i>			52,4 %	52,5 %	<b>52,6 %</b>
Collectivités territoriales			24,7 %	24,5 %	<b>24,5 %</b>
Autres administrations publiques et CAF			2,3 %	2,6 %	<b>2,6 %</b>
Entreprises			8,2 %	8,5 %	<b>8,4 %</b>
Ménages			7,5 %	7,5 %	<b>7,5 %</b>

2013p : données provisoires.

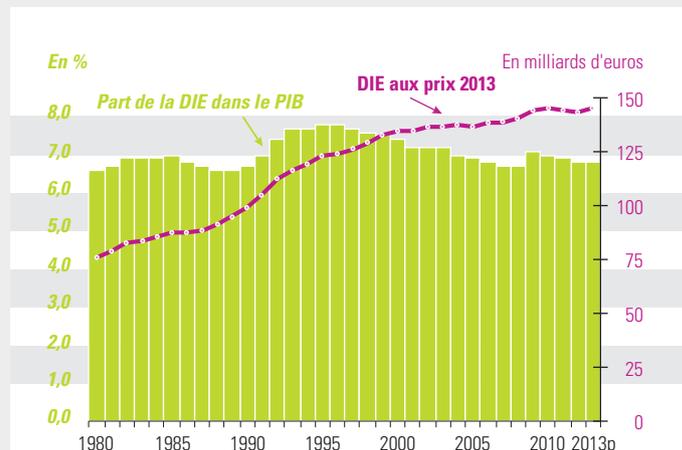
1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2013.

2. La structure du financement initial n'a pas pu être rétropléée avant 2006 (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR

## 1.2 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2013)

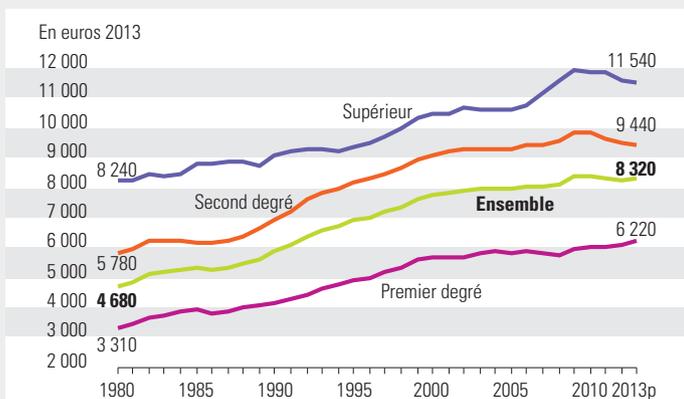


Lecture : en 2013, la DIE s'élève à 145 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Les séries sont en base 2010 (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR

## 1.3 – Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2013 (1980-2013) en euros



2013p : données provisoires.

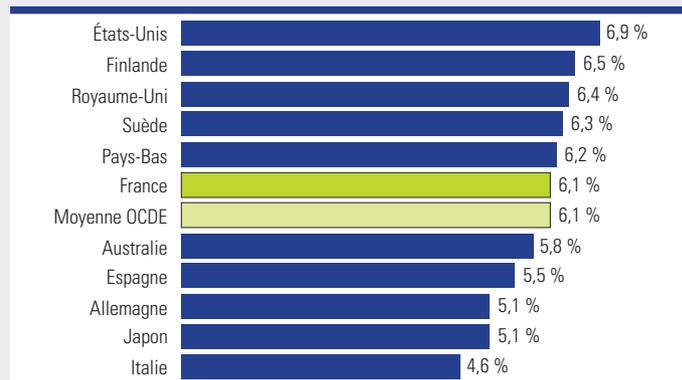
Note : les séries ont été rétropléées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École* (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR

## 1.4 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2011)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

En 2013, un peu moins de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 42,3 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense pour un élève du premier degré a augmenté de 87,9 % en prix constants, pour s'établir à 6 220 euros en 2013.

**E**n 2013, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et préélémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 42,3 milliards d'euros (*tableau 2.1*).

Les collectivités territoriales financent 40,3 % de cette dépense, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles [Atsem] et autres), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 72,0 % de la dépense des producteurs, dont 23,8 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continuellement régressé, de 30,0 % à 27,3 %, avant de se redresser tendanciellement pour atteindre 29,2 % en 2013 (*figure 2.2*). Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a augmenté de 85,6 % à prix constants, soit légèrement moins que la dépense intérieure d'éducation (90,1 %).

De 1980 à 2013, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 310 euros à 6 220 euros, soit une augmentation de 87,9 %

ou, en moyenne, de 1,9 % par an. La croissance, rapide jusqu'en 2000, ralentit un peu ensuite. Néanmoins, la dépense moyenne dans le premier degré continue de croître entre 2010 et 2013 de 3,8 %, alors qu'elle baisse dans le second degré et dans l'enseignement supérieur, respectivement de 4,3 % et de 2,6 %.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2011 la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis, la Suède ou le Royaume-Uni (*figure 2.4*).

Dans les années 1980 et jusqu'en 1997, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées. Grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire, la dépense pour un élève du préélémentaire est même plus élevée en 1997 et 1998. Depuis, ces deux dépenses restent très proches : 6 170 euros pour un élève en maternelle et 6 200 euros pour un élève en élémentaire.

De 1990 à 2013, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire) sans redoublement ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 52,0 %, passant de 32 590 à 49 520 euros (en euros constants) (*figure 2.3*). ■

*La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, etc., pour la partie correspondant au premier degré.*

*Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont donc fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École.*

*Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.*

*L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE pour les comparaisons internationales.  
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public et privé.



# La dépense d'éducation pour le premier degré

# 2

## 2.1 – La dépense d'éducation pour le premier degré

	1980	2000	2010	2012	2013p
<b>DIE pour le premier degré<sup>1</sup></b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,9	30,9	39,4	41,1	<b>42,3</b>
aux prix de 2013 (en milliards d'euros)	22,8	38,0	40,6	41,4	<b>42,3</b>
Part dans la DIE (en %)	30,0 %	28,2 %	28,0 %	28,9 %	<b>29,2 %</b>
<b>Dépense moyenne par élève<sup>1</sup></b>					
aux prix de 2013 (en euros)	3 310	5 680	5 990	6 100	<b>6 220</b>
<b>Structure du financement initial<sup>2</sup></b>					
État		53,4 %	52,1 %		<b>51,6 %</b>
dont MENESR			53,2 %	51,9 %	<b>51,4 %</b>
Collectivités territoriales		38,8 %	39,7 %		<b>40,3 %</b>
Autres administrations publiques et CAF			1,6 %	2,3 %	<b>2,3 %</b>
Entreprises			0,0 %	0,0 %	<b>0,0 %</b>
Ménages			6,2 %	5,9 %	<b>5,8 %</b>

2013p : données provisoires.

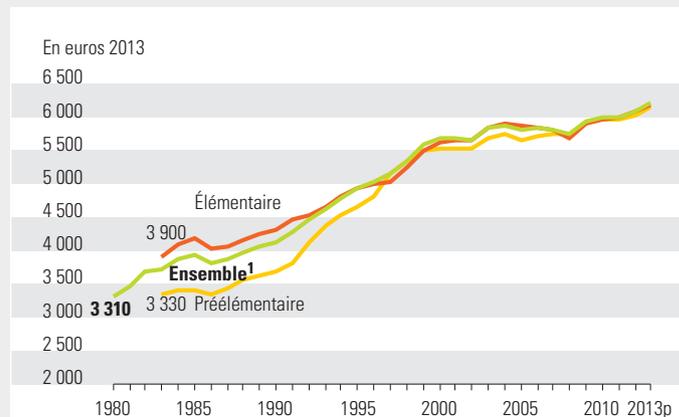
1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2013.

2. La structure du financement initial n'a pas pu être rétropléée avant 2006 (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

## 2.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2013 (1980-2013)



2013p : données provisoires.

Note : les séries sont rétropléées pour tenir compte des évolutions méthodologiques. Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École*.

1. Y compris l'enseignement spécialisé pour l'ensemble et non compris en niveau préélémentaire et élémentaire.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

## 2.3 – Dépense théorique pour une scolarité primaire<sup>1</sup> (aux prix de 2013)

	1990		2013p	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	11 050	33,9	18 500	37,4
Élémentaire	21 540	66,1	31 020	62,6
<b>Total</b>	<b>32 590</b>	<b>100,0</b>	<b>49 520</b>	<b>100,0</b>

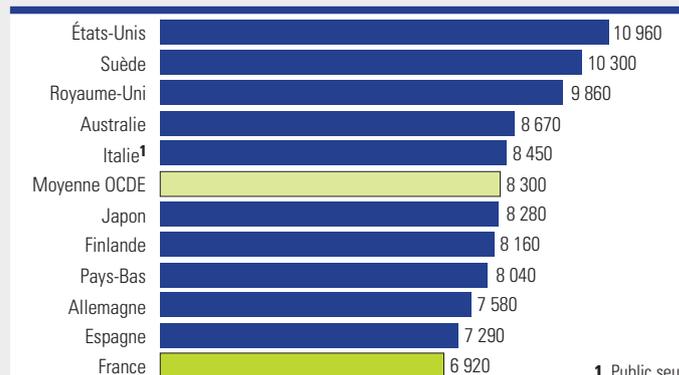
2013p : données provisoires.

1. 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

## 2.4 – Dépenses pour un élève de l'élémentaire Public et privé, en équivalents-dollars (2011)



1. Public seul.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

En 2013, le pays a consacré 56,3 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 39,0 % de la dépense intérieure d'éducation.

Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 63,1 % en prix constants pour s'établir à 9 440 euros en 2013.

En 2013, le pays a consacré 56,3 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 39,0 % de la dépense intérieure d'éducation contre 42,4 % en 1980 (*tableau 3.1*). Fluctuant autour de 42,5 % jusqu'en 1998, cette part décroît depuis régulièrement.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 74,5 % entre 1980 et 2013, soit + 1,7 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 63,1 %, moins fortement que dans le premier degré (*figure 3.2*). Cette hausse, particulièrement rapide au cours des années 1990 (plus de 30 % de 1990 à 2000) est due d'une part à l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 8 p. 28*) et, d'autre part, aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2011 et 2013 (- 4,3 %). La diminution des dépenses de l'État pour le second degré (de 1 % entre 2010 et 2013) conjuguée à celle des collectivités territoriales (d'environ 10 %) et à la légère croissance des effectifs (de 0,8 %) explique cette baisse.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences entraînant la prise en charge des adjoints

techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)<sup>1</sup> par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes : en 2013, elles assurent 21,8 % du financement initial contre environ 14,0 % en 2000. En 2013, l'État ne finance plus que les deux tiers de la DIE du second degré, contre presque trois quarts en 2000.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire : 11 110 équivalents-dollars en 2011 contre 9 280 pour la moyenne des pays de l'OCDE (*figure 3.4*).

En 2013, la dépense pour un collégien est de 8 240 euros, pour un lycéen en enseignement général ou technologique elle est de 10 960 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel elle atteint 12 210 euros. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 115 370 euros en 2013 contre 80 300 euros en 1990 (aux prix 2013), soit une augmentation de 44 % (*figure 3.3*). Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 119 100 euros en 2013, en augmentation de 25 % depuis 1990. ■

1. Anciens personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

*La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont donc fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.*

*L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE pour les comparaisons internationales. Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public et privé.



# La dépense d'éducation pour le second degré 3

## 3.1 – La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	1980	2000	2010	2012	2013p
<b>DIE pour le second degré<sup>1</sup></b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,6	46,1	56,7	56,1	<b>56,3</b>
aux prix de 2013 (en milliards d'euros)	32,3	56,7	58,4	56,6	<b>56,3</b>
Part dans la DIE (en %)	42,4 %	42,3 %	40,3 %	39,4 %	<b>39,0 %</b>
Dépense moyenne par élève <sup>1</sup> aux prix de 2013 (en euros)	5 780	9 100	9 860	9 490	<b>9 440</b>
<b>Structure du financement initial<sup>2</sup></b>					
État			65,2 %	66,0 %	<b>66,6 %</b>
<i>dont MENESR</i>			61,9 %	63,0 %	<b>63,5 %</b>
Collectivités territoriales			23,5 %	22,3 %	<b>21,8 %</b>
Autres administrations publiques et CAF			2,3 %	2,4 %	<b>2,4 %</b>
Entreprises			2,0 %	2,1 %	<b>2,1 %</b>
Ménages			7,0 %	7,2 %	<b>7,1 %</b>

2013p : données provisoires.

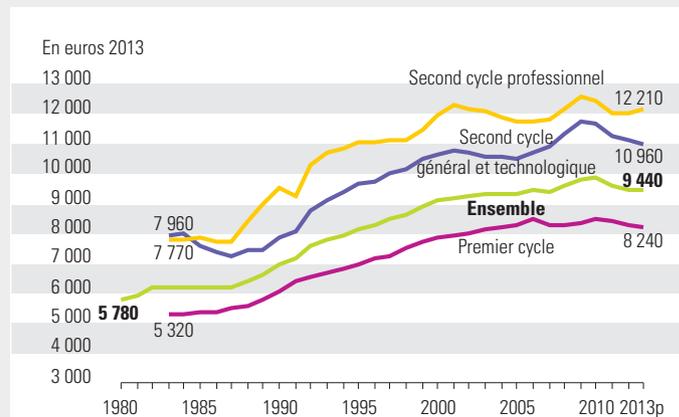
1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie *indicateur 1 p. 14*) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2013.

2. La structure du financement initial n'a pas pu être rétropolée avant 2006 (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

## 3.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2013 (1980-2013)



2013p : données provisoires.

Note : les séries sont rétropolées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École*.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

## 3.3 – Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2013, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2013)	
		1990	2013p
Baccalauréat général et technologique	15 ans	80 300	115 370
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans <sup>1</sup>	94 980	119 100

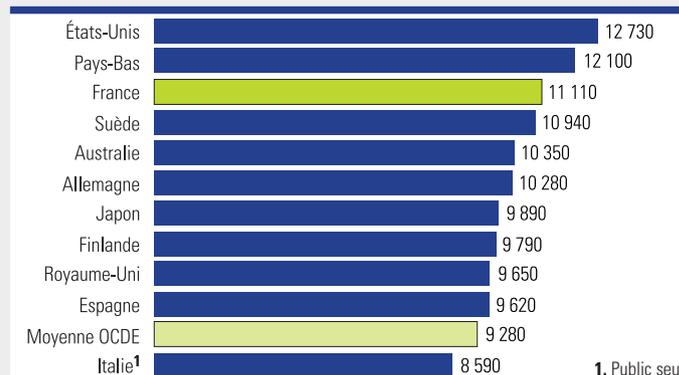
2013p : données provisoires.

1. 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

## 3.4 – Dépense moyenne pour un élève du secondaire Public et privé, en équivalents-dollars (2011)



1. Public seul.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation, 2014*.

# 4 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

**Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 28,7 milliards d'euros en 2013. Cette dépense a été multipliée par 2,5 depuis 1980 (en prix constants). En 2013, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 540 euros, soit 40,1 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).**

**L**a collectivité nationale a consacré, en 2013, 28,7 milliards d'euros à l'enseignement supérieur. Depuis 1980, cette dépense a connu une forte croissance (+ 2,8 % en moyenne par an). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 15,0 % en 1980 à 19,8 % en 2013 (tableau 4.1).

La progression de la DIE du supérieur, en euros constants, est contrastée dans le temps. D'abord très rapide de 1980 à 1995 avec une hausse de 4,2 % en moyenne par an, elle n'est plus que de 1,5 % par an de 1996 à 2005. Elle s'accélère ensuite de 2006 à 2010 avec 3,1 % en moyenne par an, grâce à un effort budgétaire accru, sans toutefois retrouver le niveau de progression des années 1980. Depuis 2010, elle croît plus lentement, en moyenne de 0,5 % par an.

Si, sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,5, la croissance de la dépense moyenne par étudiant est, en revanche, moins rapide, car le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur double sur la période. La dépense par étudiant atteint ainsi 11 540 euros en 2013, soit 40,1 % de plus qu'en 1980. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 63,1 %. La période 2006-2010, qui connaît à la fois une augmentation rapide de la DIE et un ralentissement de la croissance des effectifs inscrits, voit la dépense par étudiant augmenter de 2,1 % en moyenne par an. En revanche, depuis 2010, le ralentissement de la DIE conjuguée à une reprise de la hausse des effectifs se traduit par une baisse de la dépense par étudiant de 0,9 % par an.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France est, en 2011, un peu supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (15 380 équivalents-dollars contre 13 960) (figure 4.3). Le coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place la France près de la moyenne (figure 4.4).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (figure 4.2). Ils varient, en 2013, de 10 850 euros par an pour un étudiant d'université à 13 340 pour un étudiant de STS et 14 850 pour un élève de CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles). Néanmoins, au cours des années récentes, ces dépenses moyennes ont tendance à se rapprocher. Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 147 910 euros en 2013, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 145 785 euros.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (70,4 %), loin devant celles des collectivités territoriales (10,5 %) et des ménages (8,7 %). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2013 la dépense par étudiant de 11 540 euros à 12 760 euros. ■

*La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement supérieur et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, recherche universitaire, etc. Elle ne comprend pas la formation continue.*

*Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École.*

*Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. Pour les comparaisons internationales, sont également comptabilisées les dépenses de R&D relatives à certains organismes (ex. : CNRS). Les indicateurs internationaux sont présentés en équivalents-dollars (voir méthodologie indicateur 2 p. 16).*

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE pour les comparaisons internationales. Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public et privé.



# La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur 4

## 4.1 – La dépense d'éducation pour le supérieur (y compris l'apprentissage de niveau supérieur)

	1980	2000	2010	2012	2013p
<b>DIE pour le supérieur<sup>1</sup></b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,4	18,6	27,4	28,1	<b>28,7</b>
aux prix de 2013 (en milliards d'euros)	11,4	22,9	28,3	28,4	<b>28,7</b>
Part dans la DIE (en %)	15,0 %	17,0 %	19,5 %	19,8 %	<b>19,8 %</b>
Dépense moyenne par étudiant <sup>1</sup> aux prix de 2013 (en euros)	8 240	10 470	11 850	11 600	<b>11 540</b>
<b>Structure du financement initial<sup>2</sup></b>					
État		71,4 %	70,2 %		<b>70,4 %</b>
dont MENESR			62,9 %	62,6 %	<b>62,9 %</b>
Collectivités territoriales		10,6 %	10,7 %		<b>10,5 %</b>
Autres administrations publiques <sup>3</sup>		1,7 %	2,1 %		<b>2,1 %</b>
Entreprises		7,8 %	8,4 %		<b>8,3 %</b>
Ménages		8,5 %	8,6 %		<b>8,7 %</b>

2013p : données provisoires.

1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2013.

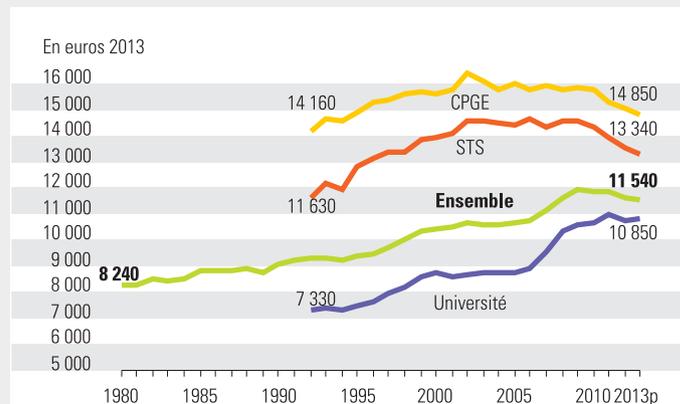
2. La structure du financement initial n'a pas pu être réévaluée avant 2006 (voir méthodologie ci-contre).

3. Y compris chambres consulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

## 4.2 – Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2013 (1980-2013)



2013p : données provisoires.

Note : les séries sont réévaluées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École*.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

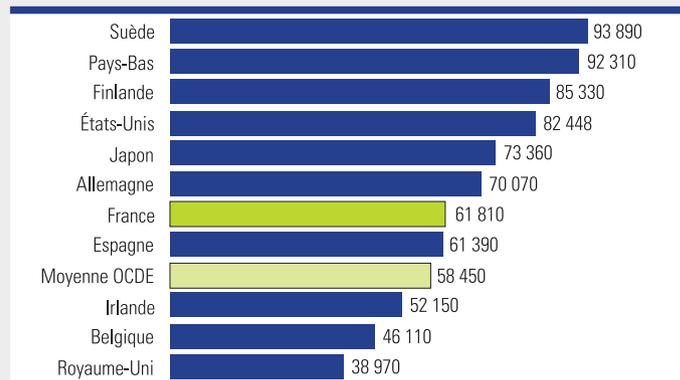
## 4.3 – Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement<sup>1</sup>, en équivalents-dollars (2011)



1. Voir méthodologie ci-contre.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

## 4.4 – Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (y compris recherche), en équivalents-dollars (2011)



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

**En 2013, 14,7 milliards d'euros ont été consacrés à la formation continue et 2,7 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 12,0 % de la dépense intérieure d'éducation. Bien plus fréquente qu'en 1971, la formation continue dépend toujours de la qualification des salariés et de la taille des entreprises.**

**L**es dépenses consacrées à la formation continue s'élèvent en 2013 à 14,7 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence de périmètre avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie ci-contre). De 2006 à 2013, cette dépense a augmenté de 4,8 % en euros constants ([tableau 5.1](#)) ; celle pour l'enseignement extrascolaire est au même niveau en 2013 qu'en 2006. Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) reste stable à 12 %.

En 2013, en financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (49,3 %), les collectivités locales (17,9 %) et l'État (16,8 %), qui finance la formation de ses agents et celle des demandeurs d'emploi. Le ministère en charge du Travail est le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assure 3,5 % du financement total.

La loi de 1971 sur la formation continue avait des objectifs économiques (efficacité des entreprises) et individuels (promotion sociale). En l'espace de 40 ans, l'accès des salariés à la formation professionnelle a quadruplé (de 11 % à 45 %) et le taux de participation financière des entreprises se situe bien au-delà de l'obligation légale (elles y consacrent 2,72 % du montant des salaires bruts en 2012 contre 1,35 % en 1972) ([tableau 5.2](#)). S'ils sont plus

nombreux à partir en formation, les salariés suivent cependant des stages de plus courte durée (29 heures contre 62 heures en 1972).

La formation continue demeure inégalement répartie selon la catégorie socioprofessionnelle, selon la taille et selon le secteur d'activité des entreprises. Malgré un rattrapage en faveur des ouvriers et des employés depuis le milieu des années 1980, le personnel employant les postes les plus qualifiés reste le premier bénéficiaire des actions de formation continue. Ainsi, en 2012, 56 % des ingénieurs ou techniciens et agents de maîtrise contre 32,5 % des ouvriers non qualifiés ont suivi un stage de formation financé par leur employeur ([tableau 5.3](#)).

La participation à la formation dépend fortement de la taille des entreprises, en France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne : elle est de 16,1 % en 2012 dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 57,9 % au-delà de 2 000 salariés. Cette différence, qui se maintient dans le temps, se retrouve dans l'effort financier des entreprises : 4,1 % de la masse salariale dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 19,3 % dans celles de 2 000 salariés et plus ([graphique 5.4](#)).

Les dispositions mises en place en 1972 ont été complétées en 2004 par un droit individuel à la formation de 20 heures par salarié et par an. Pour l'heure, ce dispositif ne semble pas corriger significativement les taux d'accès des catégories les moins formées. ■

*La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés en interne par les entreprises ou les administrations. La méthode de calcul des dépenses de formation continue dans le compte de l'éducation change par rapport aux éditions précédentes de L'État de l'École. Les données ont été recalculées sur la période 2006-2013 afin de se rapprocher de certains concepts du compte de la formation professionnelle établi par le ministère en charge du Travail (DARES), notamment pour le fonctionnement de la formation continue hors MENESR. Le champ reste cependant plus restreint pour le compte de l'éducation qui ne prend pas l'apprentissage, la rémunération des stagiaires ni les exonérations de charges afférentes aux contrats en alternance comme dépenses de formation continue. Ainsi le compte de la formation professionnelle de la DARES s'élève, en 2011, à 32,0 milliards d'euros.*

*La loi de 1971 sur la formation professionnelle a créé, pour les employeurs de dix salariés et plus, l'obligation de participer chaque année au financement de la formation de leur personnel. Chaque entreprise est tenue de déposer auprès des services fiscaux une déclaration 24-83 qui retrace la façon dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, ces informations sont saisies et traitées par le Céreq.*

Sources : MENESR-DEPP, ministère en charge du Travail (DARES), Céreq. Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public et privé.



## 5.1 – La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

	2006	2010	2011	2012	2013p
<b>DIE pour la formation continue<sup>1</sup></b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,9	14,4	14,8	14,4	<b>14,7</b>
aux prix de 2013 (en milliards d'euros)	14,1	14,8	15,1	14,5	14,7
<b>DIE pour l'enseignement extrascolaire<sup>2</sup></b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	2,4	2,8	2,7	2,6	<b>2,7</b>
aux prix de 2013 (en milliards d'euros)	2,7	2,9	2,7	2,6	<b>2,7</b>
Part dans la DIE (en %)	12,0 %	12,2 %	12,4 %	11,9 %	<b>12,0 %</b>
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État	24,2 %	17,8 %	17,8 %	15,9 %	<b>16,8 %</b>
dont MENESR	3,7 %	2,3 %	2,5 %	2,6 %	<b>3,5 %</b>
Collectivités territoriales	16,5 %	18,7 %	18,7 %	17,8 %	<b>17,9 %</b>
Autres administrations publiques	3,0 %	4,9 %	4,5 %	5,1 %	<b>5,0 %</b>
Entreprises	45,6 %	47,9 %	48,5 %	50,1 %	<b>49,3 %</b>
Ménages	10,7 %	10,7 %	10,5 %	11,1 %	<b>11,0 %</b>

2013p : données provisoires.

1. Les séries de dépense pour la formation continue du compte de l'éducation ont été renouvelées à partir de 2006.

2. L'enseignement « extrascolaire » comprend notamment les activités des conservatoires municipaux et des autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivre pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

## 5.3 – Accès à la formation selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)

	1985	1995	2000	2010	2011	2012
Ouvriers non qualifiés	10	17	17	32,0	32,3	32,5
Ouvriers qualifiés	18	26	29			
Employés	21	30	32	34,3	34,8	36,6
Techniciens et agents de maîtrise	38	51	54	54,0	55,5	56,2
Cadres, ingénieurs	36	50	52	54,9	56,5	55,6
<b>Ensemble</b>	<b>23</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>41,7</b>	<b>42,7</b>	<b>43,2</b>

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : déclarations 2483, Céreq.

## 5.2 – Évolution de l'accès à la formation continue (en %)

	1972	1980	1990	2005	2011	2012
Hommes	12,4	20,1	35,0	42,6	45,1	45,9
Femmes	6,9	13,9	29,4	35,4	39,4	39,9
<b>Ensemble</b>	<b>10,7</b>	<b>17,5</b>	<b>31,8</b>	<b>39,4</b>	<b>42,7</b>	<b>43,2</b>

Lecture : en 2012, 39,9 % des femmes et 45,9 % des hommes ont participé à une formation financée par leur employeur.

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

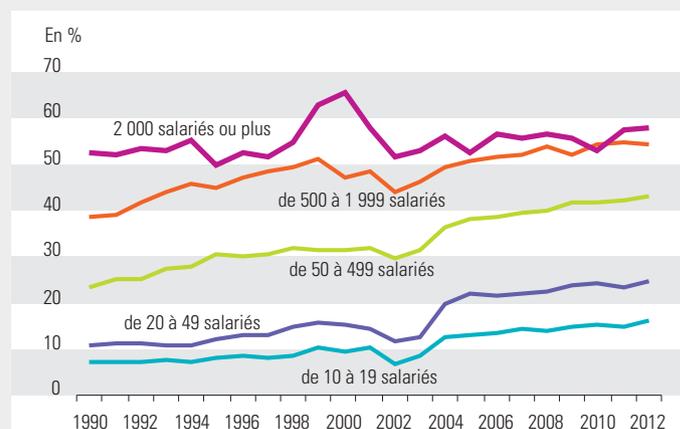
### Nouveau redressement des données issues des déclarations 2483

Le calcul des pondérations des données 2483 destiné à compenser les formulaires 24-83 absents ou inexploitable a été revu, notamment pour être davantage représentatif des entreprises de 10 à 19 salariés. Ce nouveau calcul affecte à la fois les montants de dépenses des entreprises qui ont été revus à la hausse et les taux d'accès des salariés, revus à la baisse. Ce nouveau calcul s'applique aux années 2005 à 2011. Avant 2005, les chiffres n'ont pas pu être recalculés avec la nouvelle méthode et les évolutions entre 2004 et 2005 sont donc à prendre avec précaution.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : déclarations 2483, Céreq.

## 5.4 – Taux d'accès des salariés à la formation continue selon la taille des entreprises



1. À partir de 1999, un redressement est effectué pour les entreprises de plus de 2 000 salariés, ce qui entraîne une révision à la hausse du taux d'accès.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte ; hors congé individuel de formation, contrats de professionnalisation et d'alternance.

Source : déclarations 2483, Céreq.

Un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses ; la proportion atteint 33,2 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 608 millions d'euros en 2013.

**D**ifférentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un effort budgétaire d'environ 576,2 millions d'euros en 2013. Les bourses attribuées concernent 1 302 315 jeunes (France métropolitaine et DOM, public et privé), soit 23,8 % de l'ensemble des élèves (*tableau 6.1*). Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,1 % contre 11,6 %. En 2013, ces bourses ont été attribuées à 812 600 collégiens et 490 000 lycéens ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (33,2 %) qu'en lycée général ou technologique (17,2 %) (*figure 6.2*).

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 82 500 bénéficiaires en 2013-2014 ; chiffre en légère diminution par rapport à l'année scolaire précédente. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers

de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail, en classe de troisième.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 6.3*). Des enveloppes de fonds sociaux (32,4 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS) pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulé selon l'âge, le montant total de cette allocation est de 1,852 milliard d'euros (*tableau 6.4*). ■

**Bourses nationales** : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits des conseils généraux ou régionaux.

**Bourses du second degré** : leur montant est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 81,69 euros, 226,35 euros et 353,49 euros. Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en Erea, y compris ceux de premier cycle (troisième prépa-pro, DIMA en CFA et MFR). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de bourse est de 45 euros en 2013-2014.

**Bourses d'enseignement d'adaptation** : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont orientés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.

**Fonds social pour les cantines** : il a été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et ainsi éviter que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

**Fonds sociaux collégiens et lycéens** : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont financières ou en nature.

Sources : MENESR-DGESCO ; CNAF.  
Champ : France métropolitaine + DOM  
y compris Mayotte à partir de 2011.



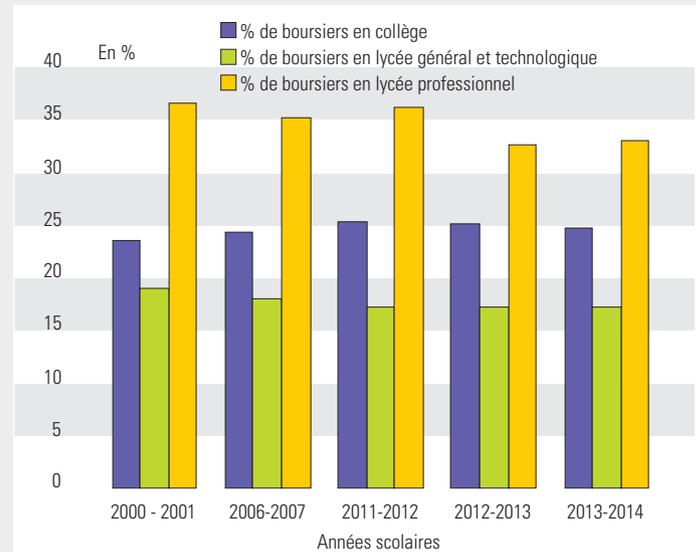
## 6.1 – Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2006-2007	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Effectifs de boursiers en collège	<b>789 726</b>	<b>780 275</b>	<b>821 613</b>	<b>821 251</b>	<b>812 581</b>
% de boursiers en collège	<b>23,6 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>25,4 %</b>	<b>25,1 %</b>	<b>24,7 %</b>
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	247 810	250 261	253 726
% de boursiers en LEGT	19,1 %	18,0 %	17,2 %	17,2 %	17,2 %
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	240 020	228 011	236 008
% de boursiers en LP	36,6 %	35,3 %	36,2 %	32,7 %	33,2 %
<b>Total lycée</b>	<b>589 373</b>	<b>539 377</b>	<b>487 830</b>	<b>478 272</b>	<b>489 734</b>
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	87 693	86 414	82 560
<b>% de boursiers en lycée</b>	<b>26,7 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>22,4 %</b>	<b>22,2 %</b>	<b>22,4 %</b>
<b>Total boursiers (collèges et lycées)</b>	<b>1 379 099</b>	<b>1 319 652</b>	<b>1 309 443</b>	<b>1 299 523</b>	<b>1 302 315</b>
% de boursiers (collèges et lycées)	<b>24,8 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>24,2 %</b>	<b>24,0 %</b>	<b>23,8 %</b>
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité <sup>1</sup>	581 907	611 244	538 802	527 241	543 623

1. Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables) en lycée.  
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO.

## 6.2 – Proportions de boursiers dans le second degré



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO.

## 6.3 – Aides aux élèves (public + privé)

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2012	Montant 2013	Évolution 2001-2013	
	En milliers d'euros			En euros courants	En euros constants
<b>Aides directes MENESR</b>					
Bourses de collège	115 070	161 776	161 617	40,45 %	16,12 %
Bourses de lycée <sup>1</sup>	206 853	191 366	198 488	- 4,04 %	- 20,66 %
Bourses au mérite-lycée <sup>2</sup>	7 055	69 131	66 048	NS	
Primes (lycée sauf internat)	165 420	132 203	136 042	- 17,76 %	- 32,00 %
Prime à l'internat - collège <sup>3</sup>		1 784	1 638		
Prime à l'internat - lycée <sup>3</sup>		11 525	11 929		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	483	531	- 48,85 %	- 57,71 %
Fonds sociaux <sup>4</sup>	67 900	30 203	32 400	- 52,28 %	- 60,55 %
<b>Total aides directes MENESR</b>	<b>563 336</b>	<b>598 471</b>	<b>608 693</b>	<b>8,05 %</b>	<b>- 10,66 %</b>
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)<sup>5</sup></b>	<b>1 233 762</b>	<b>1 870 370</b>	<b>1 852 488</b>	<b>50,15 %</b>	<b>24,14 %</b>

1. La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

2. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

3. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

4. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

5. Pour 2013 : montant de l'ARS versé par la CAF uniquement.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO ; CNAF.

## 6.4 – Montants de l'aide moyenne aux boursiers<sup>1</sup> et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

	2000-2001	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2000-2013
<b>Aide moyenne en collège</b>	<b>152 €</b>	<b>199 €</b>	<b>199 €</b>	<b>201 €</b>	<b>32,1 %</b>
Effectifs de boursiers en collège <sup>1</sup>	789,7	821,6	821,3	812,5	2,9 %
Effectifs des élèves de collège <sup>1</sup>	3 346,3	3 239,9	3 270,7	3 290,6	- 1,7 %
<b>Aide moyenne en lycée</b>	<b>664 €</b>	<b>840 €</b>	<b>845 €</b>	<b>842 €</b>	<b>26,9 %</b>
Effectifs de boursiers en lycée <sup>1</sup>	589,4	487,8	478,3	489,7	- 16,9 %
Effectifs des élèves de lycée <sup>1</sup>	2 204,2	2 175,5	2 151,3	2 182,1	- 1,0 %
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS) selon l'âge</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	
6-10 ans		285 €	358 €	360 €	
11-14 ans	<b>253 €</b>	301 €	378 €	380 €	
15-18 ans		311 €	391 €	394 €	

1. Bourses et primes du MENESR, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation.

2. En milliers.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO ; CNAF.

**Pour l'année scolaire 2013-2014, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunère 1 047 500 personnes dont 911 400 appartiennent au secteur public et 136 100 au secteur privé sous contrat. 80,9 % de ces personnels sont des enseignants.**

**D**urant l'année scolaire 2013-2014, 1 047 500 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 847 300 sont enseignants au niveau scolaire des secteurs public et privé sous contrat, soit 80,9 % de l'ensemble du personnel (*tableau 7.1*). Les effectifs d'enseignants intègrent les stagiaires en pleine responsabilité de classe depuis la rentrée 2010, cette réglementation ayant été appliquée jusqu'à la rentrée 2013. Ils intègrent aussi des candidats admissibles affectés en qualité de « contractuels admissibles » pour un service devant élèves correspondant en moyenne à un mi-temps, pour l'année scolaire 2013-2014. Décomptés en équivalent temps plein, 7 600 enseignants sont ainsi venus renforcer les effectifs d'enseignants à la rentrée 2013.

Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est à une légère croissance du nombre des enseignants (+ 4,7 % jusqu'à la rentrée 2010), interrompue aux rentrées 2011 et 2012. Les effectifs progressent à nouveau à la rentrée 2013 (*figure 7.3*). Dans le second degré, la progression des effectifs à la rentrée 2013 succède à une réduction continue depuis l'année 2002-2003 (près de 56 000 enseignants de moins jusqu'à 2012-2013), contrastant avec la phase antérieure de croissance.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 370 200 enseignants exercent dans les écoles publiques ou les classes sous contrat des écoles privées et 477 100 dans un établissement du second degré, public ou privé (*tableau 7.2*). 200 200 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux de l'éducation nationale ou en administration centrale. Parmi ces agents, 89 800 assistants d'éducation, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire interviennent dans les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou dépendant d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Aux côtés des enseignants, les autres personnels sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs, personnels d'orientation, de documentation ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. De janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques. ■

*Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relevant des programmes de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES) dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2006). Ces personnels sont décomptés en effectifs physiques, excepté les contractuels admissibles, recrutés ponctuellement l'année 2013-2014, sur le principe d'un temps partiel, correspondant en moyenne à un mi-temps. Pour les autres enseignants, la quotité moyenne est très proche de celle d'un temps complet. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

Source : MENESR-DEPP, exploitation d'une extraction de l'infocentre Polca (Pilote opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire de janvier 2014.  
Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte depuis l'année 2011-2012), secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).



## 7.1 – Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

		1999-2000	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Enseignants <sup>1</sup>	Public	734 977	712 453	720 655	712 625	705 351	711 165
	Privé	139 650	140 454	138 639	137 022	136 316	136 094
	Total	874 627	852 907	859 294	849 647	841 667	847 259
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance <sup>2</sup>		311 232	210 393	208 494	193 898	200 975	200 249
dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques <sup>3</sup>		61 470	83 969	82 980	83 542	90 754	89 827
<b>Total</b>		<b>1 185 859</b>	<b>1 063 300</b>	<b>1 067 788</b>	<b>1 043 545</b>	<b>1 042 642</b>	<b>1 047 508</b>
Part des enseignants <sup>4</sup>		73,8 %	80,2 %	80,5 %	81,4 %	80,7 %	80,9 %

1. Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les stagiaires affectés directement en école ou établissement depuis la rentrée 2010, ainsi que les contractuels admissibles recrutés pour l'année 2013-2014.

2. Les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* ne sont plus comptabilisés depuis 2007, ni, à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement Supérieur.

3. Les derniers aides-éducateurs ont été recensés sur l'année scolaire 2006-2007.

4. La part des enseignants a été recalculée sur le total, y compris les assistants d'éducation.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP.

## 7.2 – Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale, en janvier 2014

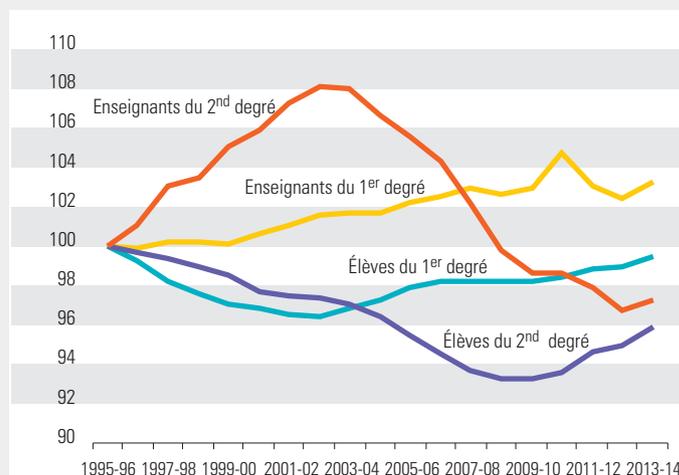
Type de personnel	Effectifs
<b>Enseignement scolaire du premier degré public</b>	<b>326 782</b>
Enseignement du premier degré privé	43 379
<b>Enseignement scolaire du second degré public</b>	<b>384 383</b>
Enseignement du second degré privé	92 715
<b>Total enseignants</b>	<b>847 259</b>
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance <sup>1</sup>	110 422
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	89 827
<b>Total</b>	<b>1 047 508</b>

1. Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », et ceux exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

## 7.3 – Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP.

Parmi les 839 700 enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année 2013-2014, 43,6 % exercent dans le premier degré public et privé et 56,4 % dans le second degré. 197 700 agents assurent la gestion de l'enseignement scolaire, hors personnels en administration centrale.

**P**our l'année scolaire 2013-2014, le premier degré public compte 322 900 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (non compris les contractuels admissibles) (*tableau 8.1*). La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (97,7 %). Parmi les 43 400 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87,9 % ont une rémunération correspondant à celle des professeurs des écoles, 9,4 % sont instituteurs suppléants.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 380 600 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (non compris les contractuels admissibles) (*tableau 8.2*). Plus de six enseignants sur dix (62,1 %) sont certifiés ou assimilés ; plus d'un sur dix sont agrégés (12,1 %) ; 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, 60,7 % des 92 700 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive, 3,6 % sur des échelles d'agrégés et 11,1 % sur celles des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 4,1 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 6,6 % ne le sont pas dans le secteur public et 20,6 % dans le privé sous contrat.

Près d'un tiers des personnels non enseignants dédiés à l'enseignement scolaire, hors administration centrale, sont des personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), parmi lesquels ceux de catégorie C sont les plus nombreux (11,8 % de l'ensemble des agents) (*figure 8.3*). Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation constituent près des deux tiers des effectifs des non enseignants et sont exclusivement en catégorie A. Ceux qui occupent des fonctions de direction d'établissement sont les plus nombreux parmi les agents titulaires avec les conseillers principaux d'éducation, le groupe des non-titulaires étant essentiellement constitué des 89 800 assistants d'éducation. 4,4 % sont des personnels techniques (ITRF).

Les enseignants du premier degré sont plus jeunes (41,6 ans en moyenne dans le public et 42,8 ans dans le privé) que ceux qui exercent dans le second degré (43,6 ans et 44,9 ans) (*figure 8.4*). La part des femmes est également beaucoup plus importante dans le premier degré et la féminisation d'autant plus prononcée que la population enseignante est jeune. Les femmes représentent 88,9 % des moins de 30 ans du premier degré public et 94,6 % de ceux du privé. Leur nombre diminue parmi les enseignants âgés de 50 ans et plus : 73,4 % (public) et 91,3 % (privé). La situation est semblable dans le second degré, les femmes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreuses (65,6 % et 71,4 %) que celles qui ont 50 ans et plus (53,6 % et 64,9 %). ■

---

*Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – hors contractuels admissibles pour les enseignants, hors administration centrale pour les non enseignants – relevant des programmes de la mission interministérielle : « Enseignement scolaire (MIES) » dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2006). La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.*

---

Source : MENESR-DEPP, exploitation en janvier 2014 d'une extraction de l'infocentre Polca (pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire.  
Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat.



## 8.1 – Les enseignants du premier degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1999-00	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2009-10	323 445	81,5	96,9	45 483	91,0	87,0
2010-11	330 868	81,7	97,6	44 377	91,0	87,8
2011-12	325 441	81,6	97,2	43 824	91,0	87,3
2012-13	323 449	81,9	97,5	43 590	91,2	87,3
<b>2013-14</b>	<b>322 938</b>	<b>82,2</b>	<b>97,7</b>	<b>43 379</b>	<b>91,3</b>	<b>87,9</b>

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

## 8.2 – Les enseignants du second degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
1999-00	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2009-10	389 008	57,6	62,5	94 971	65,8	60,2
2010-11	389 787	57,9	62,6	94 262	66,0	60,6
2011-12	387 184	57,8	61,9	93 198	65,9	60,7
2012-13	381 902	58,0	62,1	92 726	66,0	60,7
<b>2013-14</b>	<b>380 630</b>	<b>58,2</b>	<b>62,1</b>	<b>92 715</b>	<b>66,2</b>	<b>60,7</b>

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

## 8.3 – Personnels administratif, technique et d'encadrement<sup>1</sup>

		Effectifs	%
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	16 770	8,5
	Catégorie B	16 316	8,3
	Catégorie C	23 416	11,8
	<b>Total ASS<sup>2</sup></b>	<b>62 549</b>	<b>31,6</b>
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	34 572	17,5
	<b>Total DIEO<sup>2</sup></b>	<b>126 371</b>	<b>63,9</b>
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	1 489	0,8
	Catégorie B	1 595	0,8
	Catégorie C	5 667	2,9
	<b>Total ITRF</b>	<b>8 751</b>	<b>4,4</b>
Bibliothèques	<b>Total bibliothèques</b>	<b>23</b>	<b>0,0</b>
<b>Ensemble</b>		<b>197 694</b>	<b>100,0</b>

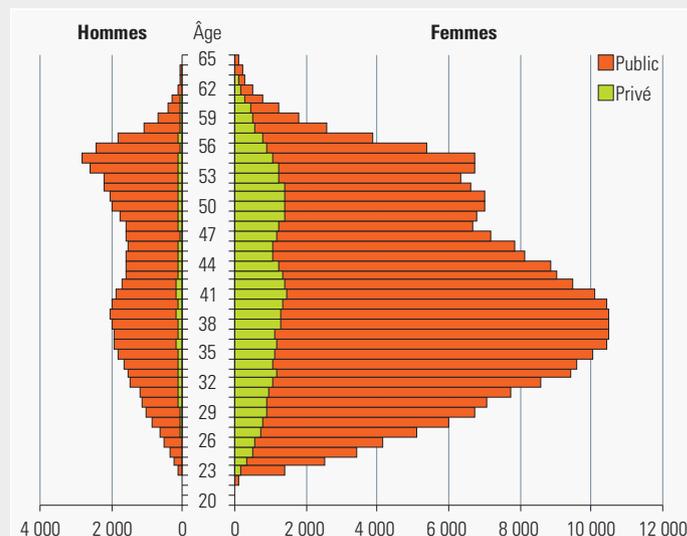
1. Personnels rémunérés sur les programmes des premier et second degrés, « vie de l'élève » et « soutien de la politique de l'Éducation nationale », hors administration centrale (pour partie en soutien à l'enseignement supérieur).

2. Y compris les non-titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

## 8.4 – Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré en janvier 2014



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

## 8.5 – Répartition par âge et sexe des enseignants du second degré en janvier 2014



Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est ensuite stabilisée, voire a connu une légère régression. En 2012-2013, la durée de scolarisation des jeunes âgés de 2 à 29 ans s'établit à 18,2 années d'études.

**L**es taux de scolarisation par âge constatés en 2012-2013 permettent d'espérer, pour un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école, un total de 18,2 années de formation initiale, dont 2,7 années dans l'enseignement supérieur (tableau 9.1).

Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années entre 1985 et 1995, l'espérance de scolarisation a baissé ensuite progressivement. Elle est de 18,2 ans à la rentrée 2012.

Le tassement de la durée des études est dû, en partie, à la baisse des redoublements (figure 9.2). Les nouvelles générations parviennent plus vite et plus jeunes que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire. Structurellement, la durée d'études d'un élève dépend de l'orientation en second cycle. Une orientation vers la voie générale et, dans une moindre mesure, technologique, prédispose à des études plus longues qu'une orientation en voie professionnelle. Ainsi la fréquentation de l'enseignement supérieur a subi, pour sa part, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières longues de l'université. L'espérance

de scolarisation dans le supérieur des jeunes âgés au plus de 29 ans stagnait autour de 2,4 années au début des années 2000. Les trois dernières rentrées sont marquées par une progression du nombre d'étudiants et une hausse du taux de scolarisation (figure 9.3). Au même niveau que l'année scolaire précédente, l'espérance de scolarisation dans l'enseignement supérieur est de 2,7 années en 2012-2013.

La scolarisation a continué à progresser dans la plupart des pays de l'OCDE. Aussi la position relative de la France a beaucoup reculé. En 2011-2012, les enfants français ont, à cinq ans, une espérance de scolarisation à temps plein inférieure à la moyenne de l'OCDE. Les jeunes français n'ont pas ou très peu accès à des scolarités et études à temps partiel, aux horaires adaptés à l'exercice d'un emploi étudiant, à la différence des jeunes d'Europe du Nord et des États-Unis (figure 9.4). Aussi, début 2012, les jeunes français âgés de 20 à 29 ans présentent un des plus faibles taux de scolarisation des pays de l'OCDE (26<sup>e</sup> rang sur 32), alors qu'ils étaient au 9<sup>e</sup> rang (sur 25) début 1995. La scolarisation des adolescents de 15-19 ans, parmi la plus élevée de l'OCDE en 1995 (3<sup>e</sup> rang sur 27), situe la France au 22<sup>e</sup> rang (sur 32 pays) début 2012. ■

---

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de deux ans cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée.

Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an.

---

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES (population scolaire) ; Insee pour les effectifs de population ; OCDE pour les comparaisons internationales.

Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), ensemble des formations.



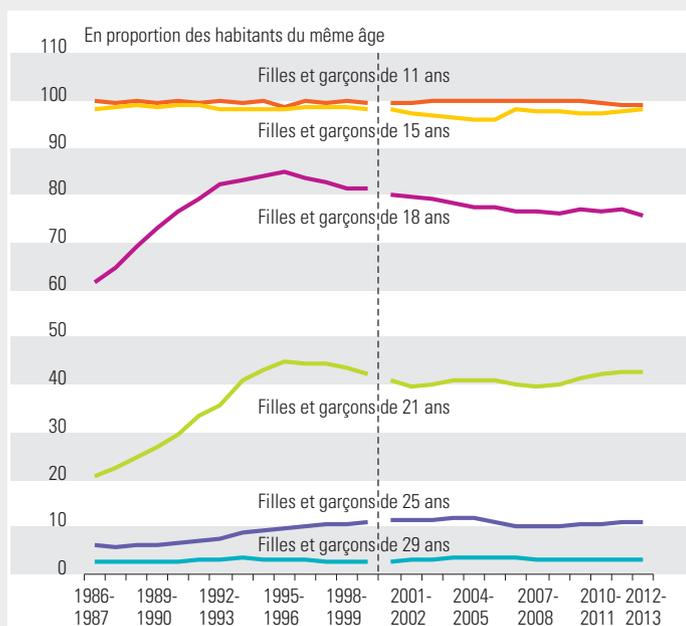
## 9.1 – Évolution de l'espérance de scolarisation de 2 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			
	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2011-2012	2012-2013
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>16,9</b>	<b>17,9</b>	<b>18,8</b>	<b>18,6</b>	<b>18,4</b>	<b>18,3</b>	<b>18,2</b>
– Filles	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,5	18,5
– Garçons	16,8	17,8	18,6	18,5	18,2	18,0	18,0
Préélémentaire	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,1	3,1
Élémentaire	5,5	5,4	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
Secondaire	6,8	7,5	7,7	7,6	7,4	7,3	7,3
Supérieur	1,3	1,7	2,4	2,4	2,5	2,6	2,7

1. Y compris l'enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enseignement que l'on ne peut classer ni dans l'enseignement préélémentaire, ni dans l'enseignement élémentaire, ni dans l'enseignement secondaire.

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES (population scolaire) ; Insee pour les effectifs de population.

## 9.3 – Taux de scolarisation selon l'âge (1986-2013)

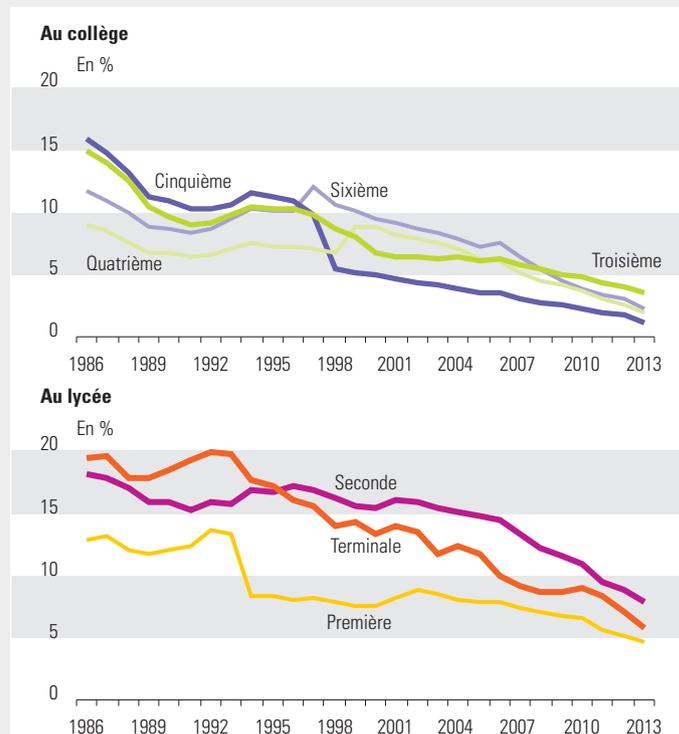


Note : dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques de l'Insee. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %.

Champ : population scolarisée = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis (France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM depuis 1999-2000).

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES (population scolaire) ; Insee pour les effectifs de population.

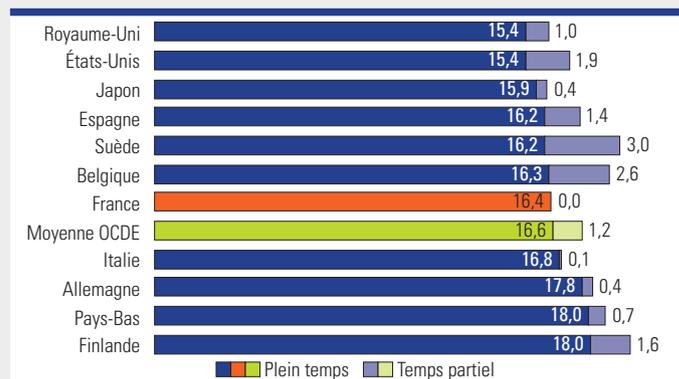
## 9.2 – Évolution des redoublements de 1986 à 2013



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP.

## 9.4 – Espérance de scolarisation pour un enfant âgé de 5 ans (2011-2012, en années)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

**Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) accueillent plus d'un vingtième des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège Éclair sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences du socle commun et leur réussite au diplôme national du brevet est, en moyenne, de 12 points inférieure à celle des collèges hors éducation prioritaire.**

**À** la rentrée 2013, 300 collèges publics et 2 123 écoles publiques relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM. Ils accueillent 370 100 écoliers et 143 400 collégiens, soit plus d'un élève sur vingt. Les autres collèges de l'éducation prioritaire (EP) s'inscrivent dans les « réseaux de réussite scolaire » (RRS).

Les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 72,8 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 56,6 % en RRS et 34,3 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM). Leur retard scolaire est plus fréquent : 19,1 % des élèves issus des écoles Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 16,5 % en RRS et 10,4 % ailleurs (*tableau 10.1*).

En fin de CM2, comme en fin de troisième, les élèves des Éclair maîtrisent moins bien que les autres élèves les compétences 1 (maîtrise de la langue française) et 3 (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique

et technologique) du socle commun. Par exemple, si 62,5 % des élèves de CM2 des écoles du programme Éclair maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 69,8 % dans les écoles RRS et 81,8 % ailleurs (*figure 10.2*).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2013, 32,9 % des élèves des collèges Éclair et 44,8 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 61,6 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 72,9 % des élèves des Éclair ont obtenu leur DNB contre 84,5 % ailleurs (*figure 10.3*). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en Éclair que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, il n'est entré en application qu'à la rentrée 2011, et ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu être pleinement appliquées. ■

Depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (Vademecum Programme Éclair). Cependant, le périmètre de l'éducation prioritaire va évoluer en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages » (dossier de presse). À la rentrée 2014, cette refonte concernera, de façon expérimentale, 102 réseaux d'éducation prioritaire (les « REP + préfigureurs ») avant d'être étendue à la rentrée 2015 à environ 1 000 réseaux (REP et REP+). Un réseau regroupera un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (*tableau 10.1*) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2013, qui étaient en CM2 à la rentrée 2012 dans une école Éclair, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Les pourcentages de maîtrise des compétences du socle (*figure 10.2*) sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage. La *figure 10.3* représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2013 du diplôme national du brevet (DNB).

Sources : MENESR-DEPP, fichiers Scolarité et enquêtes compétences du socle.  
Champ : France métropolitaine + DOM, public.



## 10.1 – Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants et d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013 (en %)

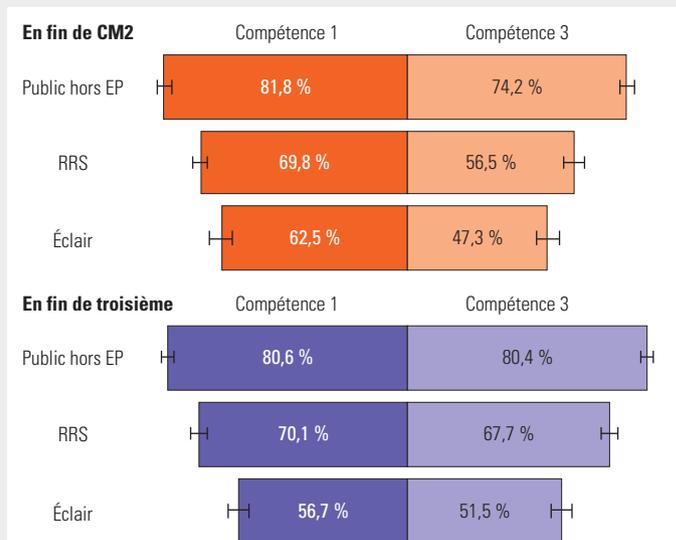
	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième en retard
Éclair	72,8	9,3	19,1
RRS	56,6	18,8	16,5
Hors éducation prioritaire	34,3	38,7	10,4
<b>Ensemble</b>	<b>43,1</b>	<b>30,8</b>	<b>11,5</b>

Lecture : pour les deux premières colonnes, la ligne Éclair correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège Éclair ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école Éclair.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

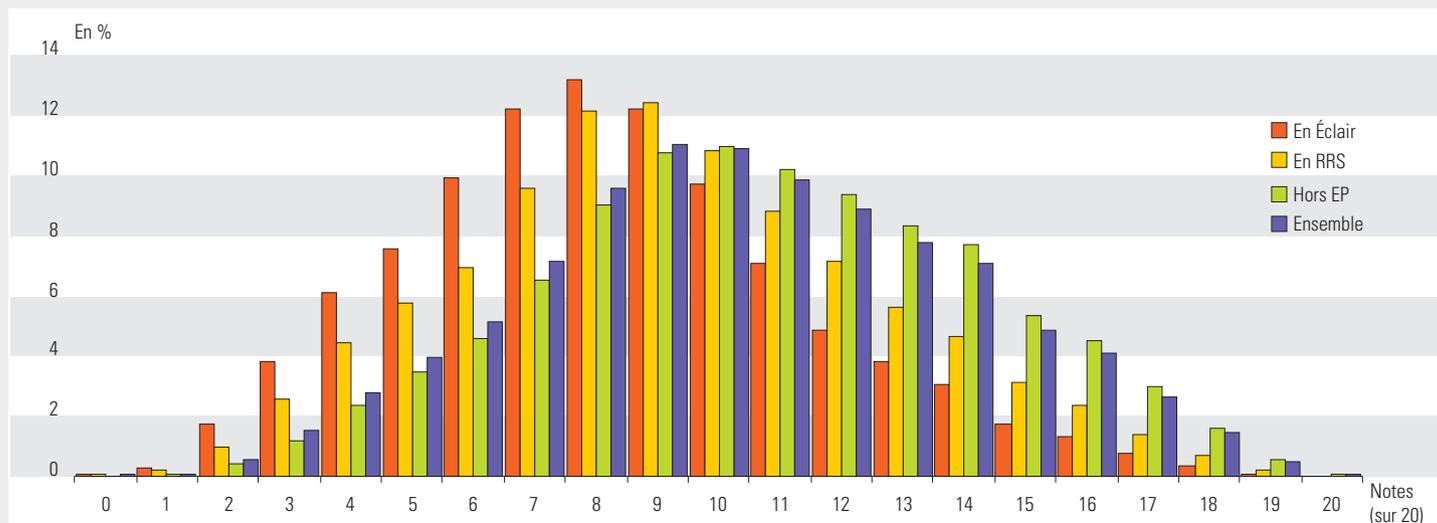
## 10.2 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2013



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

## 10.3 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2013



Lecture : dans les collèges Éclair, 9,7 % des élèves ont eu entre 10 et 11 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2013, contre 10,8 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire (RRS), 11,0 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 10,9 % de l'ensemble des élèves.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

**Avec la baisse démographique engagée depuis 1975 et sensible au cours des années 1990, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.**

**L**a scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À l'âge de 3 ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'environ un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans diminue lors des dernières rentrées, sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : il est de 11,8 % à la rentrée 2013 (*graphique 11.1*).

En élémentaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 25 élèves. En élémentaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960, la taille moyenne des classes

est maintenant proche de 23 élèves. Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles ; il est passé de 68 000 en 1980 et 64 000 en 1990 à un peu moins de 53 000 à la rentrée 2013, du fait notamment de la forte diminution d'écoles élémentaires à classe unique et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend à se modifier et « à se déplacer vers le haut », avec moins d'écoles de 5 classes ou moins et plus d'écoles de 6 classes ou plus (*graphique 11.2*).

Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avait abouti à une amélioration continue du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » (P/E). Ce mouvement s'interrompt au-delà de la rentrée 2003 : après un maximum de 5,37, ce ratio retrouve en 2012 une valeur identique à celle de la fin des années 1990 (5,20), avant d'enregistrer une légère progression en 2013 (5,21 : *graphique 11.3*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le ratio inverse : le nombre moyen d'élèves par enseignant. Très variable selon les pays, ce nombre dépasse 20 au Royaume-Uni en 2012 et 18 en France, où il reste supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, contre environ 12 en Suède, Italie et Belgique. ■

*Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'Insee.*

*Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 11,8 % en 2013. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc 18 % des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 août 2011 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2013.*

*L'enquête 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Le constat du premier degré par école est maintenant réalisé pour l'essentiel à partir de DECIBEL, base de pilotage opérationnel de la « base élèves 1<sup>er</sup> degré » (BE1D).*

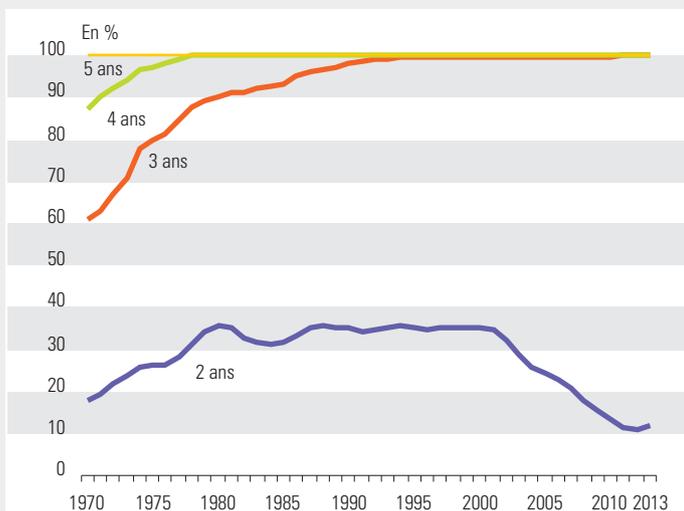
Sources : MENESR-DEPP-DGESCO.  
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, public et privé, public seul.



# Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

# 11

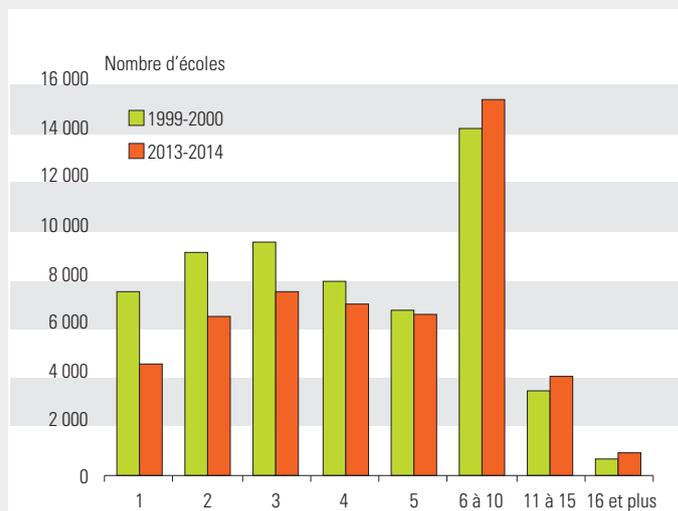
### 11.1 – Taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans (1970-2013)



Champ : France métropolitaine de 1970 à 2003 et France métropolitaine + DOM à partir de 2004, public et privé.

Source : MENESR-DEPR enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

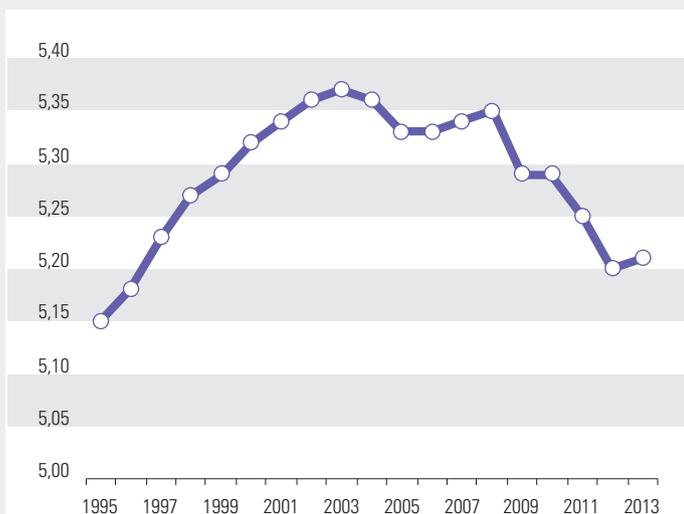
### 11.2 – Répartition des écoles selon leur nombre de classes



Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Source : MENESR-DEPR.

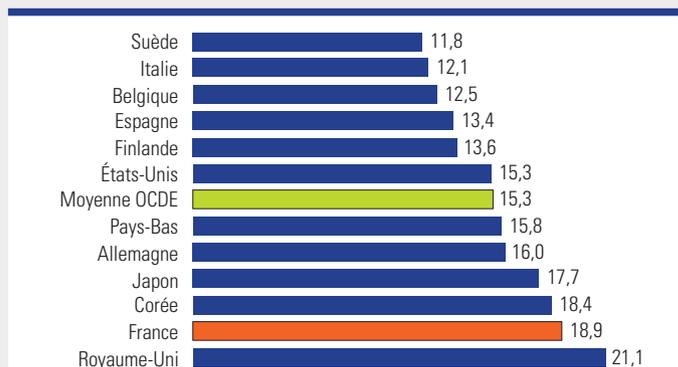
### 11.3 – Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2013)



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DGESCO.

### 11.4 – Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2012) (public et privé)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

L'enseignement secondaire français dispose de taux d'encadrement supérieurs à la moyenne internationale, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Ce mouvement tend à s'inverser ces dernières années dans les collèges, qui comptent en moyenne 25 élèves par classe à la rentrée 2013, et près de 29 en lycée.

**L**es élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2012, le ratio du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 12,5 en France, contre plus de 16 aux Pays-Bas ou en Corée, mais seulement 10 ou moins en Belgique et en Espagne (figure 12.4). Ce rapport, qui a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collège et lycée, repart à la hausse ces dernières années.

Cet indicateur ne constitue qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou le cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique (figure 12.1). Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées

professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières rentrées, la taille moyenne des classes s'élève en collège (25 élèves en moyenne en 2013) et en second cycle général et technologique (28,9) mais reste proche de 19 élèves en second cycle professionnel.

Cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et la moitié environ en lycée (tableau 12.2).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2013, il est égal à 21,8 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : en collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions, et notamment dans l'enseignement professionnel où près de 20 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (figure 12.3). ■

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré, on peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements. E/D : nombre moyen d'élèves par division. E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où  $h_i$  est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et  $x_i$  est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité (effectifs d'élèves dans les divisions et nombre de divisions) et « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants.

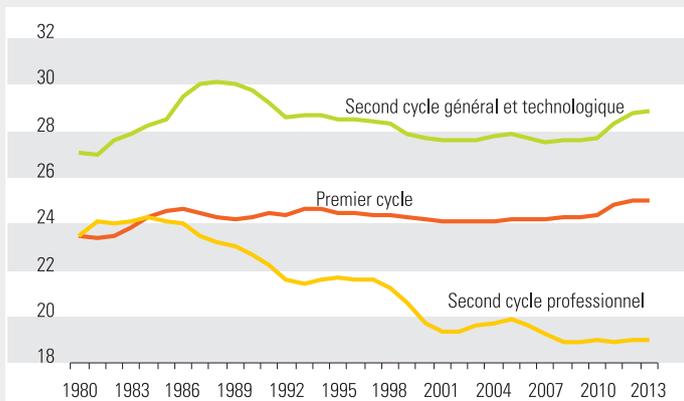
Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, public seul.



# Les conditions d'accueil dans le second degré

# 12

## 12.1 – Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2013)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis la rentrée 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP.

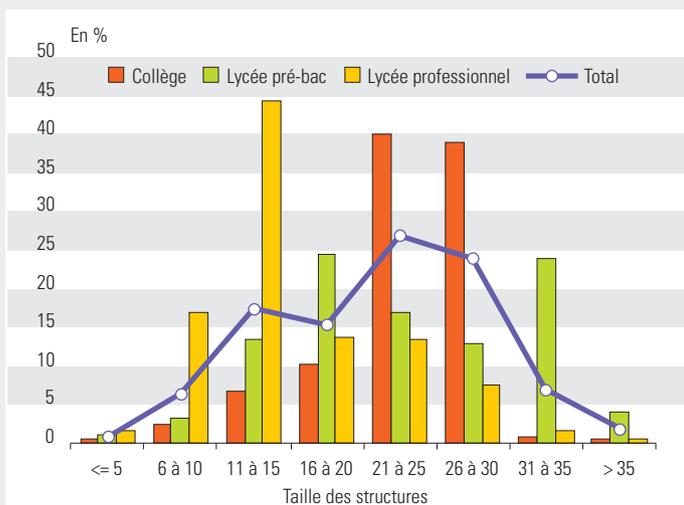
## 12.2 – Taille des structures par type de formation à la rentrée 2013

Type de formation	E/S	% 10 élèves ou moins	% + de 35 élèves	% heures en groupe
Collège	23,6	2,8	0,5	19,3
Segpa	12,8	30,6	0,2	25,9
Lycée professionnel	15,9	18,5	0,6	49,5
Lycée pré-bac	24,1	4,3	4,1	54,8
CPGE	27,7	8,4	31,8	45,9
STS	19,3	9,8	2,3	43,2
<b>Total</b>	<b>21,8</b>	<b>7,3</b>	<b>1,9</b>	<b>35,0</b>

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

## 12.3 – Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation en 2013



Champ : France métropolitaine, public.

Source : MENESR-DEPP.

## 12.4 – Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2012)

Belgique	9,5
Espagne	10,4
Suède	12,3
Italie	12,5
France	12,5
Finlande	12,8
Japon	13,0
Moyenne OCDE	13,5
Allemagne	13,8
États-Unis	15,3
Royaume-Uni	15,8
Corée	16,7
Pays-Bas	17,0

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

**D**epuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 438 100 en 2012-2013 (426 600 en 2013-2014 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10).

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (39,9 %). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 44 800 et 62 900 apprentis contre 174 700 pour le CAP. Près de trois apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et un peu plus d'un tiers un diplôme du supérieur (tableau 13.1 et figure 13.2).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1987-1988 à 2012-2013, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,2 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 62,3 % des recrutements en première année de BP et 19,4 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des étudiants des universités : en

2012-2013, 20,7 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 8,4 % pour les DUT et 22,6 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2012-2013, les apprenties représentent ainsi 3,6 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 9,3 % des garçons du même âge (figure 13.3). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (figure 13.4). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 32,2 % des apprentis en 2012 contre 28,0 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 7,6 points entre 2007 et 2012, passant de 29,4 % à 37,0 %. Les apprenties sont plus âgées (19,8 ans en moyenne contre 19 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 37,6 % des apprenties préparent un diplôme du supérieur contre 27,7 % pour les garçons. ■

*Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.*

*Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est, en général, exercée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État. Définition des niveaux de formation I à IV en annexe p. 79.*

Source : MENESR-DEPP.  
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, tous ministères de tutelle.



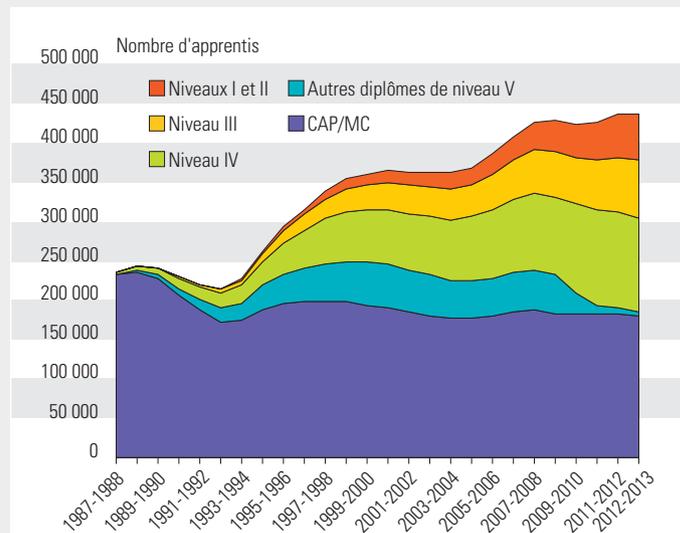
## 13.1 – Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2012)

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	191 857	189 560	185 875
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	123 018	123 888	116 897
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	62 074	67 193	74 868
Niveaux I et II	0	4 777	15 633	26 404	49 331	55 693	60 503
<b>Total</b>	<b>229 803</b>	<b>293 534</b>	<b>365 902</b>	<b>385 859</b>	<b>426 280</b>	<b>436 334</b>	<b>438 143</b>

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51-système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

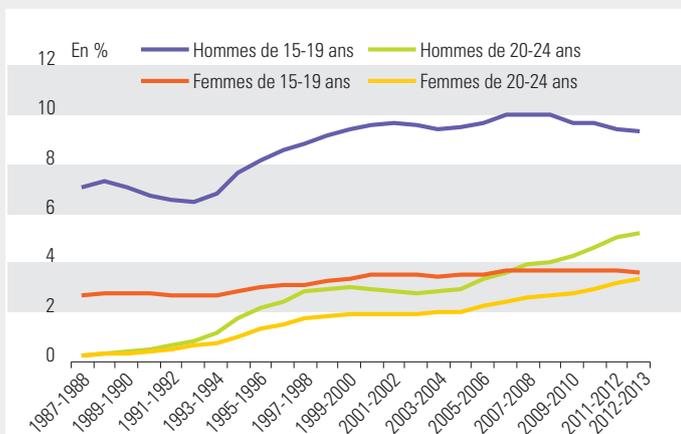
## 13.2 – Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2012)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51-système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

## 13.3 – Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et de 20-24 ans (1987-2012)

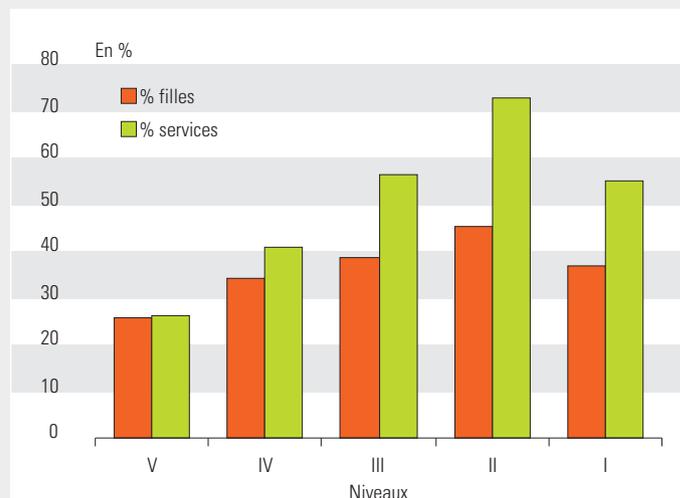


Lecture : en moyenne, 9,3 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2012.

Champ : France métropolitaine.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51-système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; Insee (estimations basées sur les recensements).

## 13.4 – Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2012-2013



Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51-système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

Depuis 2002, l'ensemble du second degré a perdu 211 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille des générations. En 2012, un tiers des inscrits en classe de terminale prépare un baccalauréat professionnel.

**E**n 2012-2013, 5 862 000 jeunes âgés de 9 à 26 ans, élèves et apprentis, étaient scolarisés dans l'ensemble du second degré en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). De 2002 à 2012, le second degré a perdu 211 000 jeunes, soit une diminution de 3,5 %. Cette baisse concerne aussi bien les élèves que les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2006, les effectifs chutant alors de plus de 55 000 élèves. Le recul, sensible entre les rentrées 2004 et 2008 pour des raisons essentiellement démographiques, se ralentit en 2009. Après une reprise de la hausse des effectifs aux rentrées 2010 et 2011, la rentrée 2012 connaît une nouvelle baisse (- 0,2 %) par rapport à la rentrée précédente (figure 14.1).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire est également due à la forte baisse des redoublements observée à tous les niveaux (indicateur 9 p. 30) : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. Ainsi, 84 % des jeunes d'une génération accèdent au niveau du baccalauréat à la rentrée 2013 (indicateur 24 p. 60).

Sur les 818 000 élèves inscrits en classe de troisième en 2011-2012, 58 % ont continué à la rentrée 2012 en seconde générale et technologique et 36 % se sont engagés en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti

(tableau 14.2). Ces proportions ont légèrement évolué au cours des cinq dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique qui a gagné 4 points. La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel, en trois ans après la classe de troisième. Près des deux tiers des collégiens qui poursuivent en second cycle professionnel ont opté pour ce cursus en trois ans à la rentrée 2012.

À la rentrée 2012, les effectifs d'élèves et d'apprentis inscrits en terminale professionnelle diminuent fortement (- 48 000) après deux années d'augmentation consécutives (+ 59 000 en 2011 et + 51 000 en 2010). Désormais, le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans est la règle après la présence simultanée de jeunes ayant suivi un cursus en deux ans après un BEP ou un CAP et ce nouveau dispositif. La répartition des terminales selon le type de baccalauréat continue à se modifier : en 2012, trois élèves et apprentis inscrits en terminale sur dix préparent un baccalauréat professionnel, 21 % un baccalauréat technologique et 49 % un baccalauréat général (tableau 14.3). Depuis 1996, la voie professionnelle n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services. Cette progression s'est observée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques. ■

La variation des effectifs scolarisés dans le secondaire entre deux années scolaires est due à un effet démographique et aux taux de scolarisation.

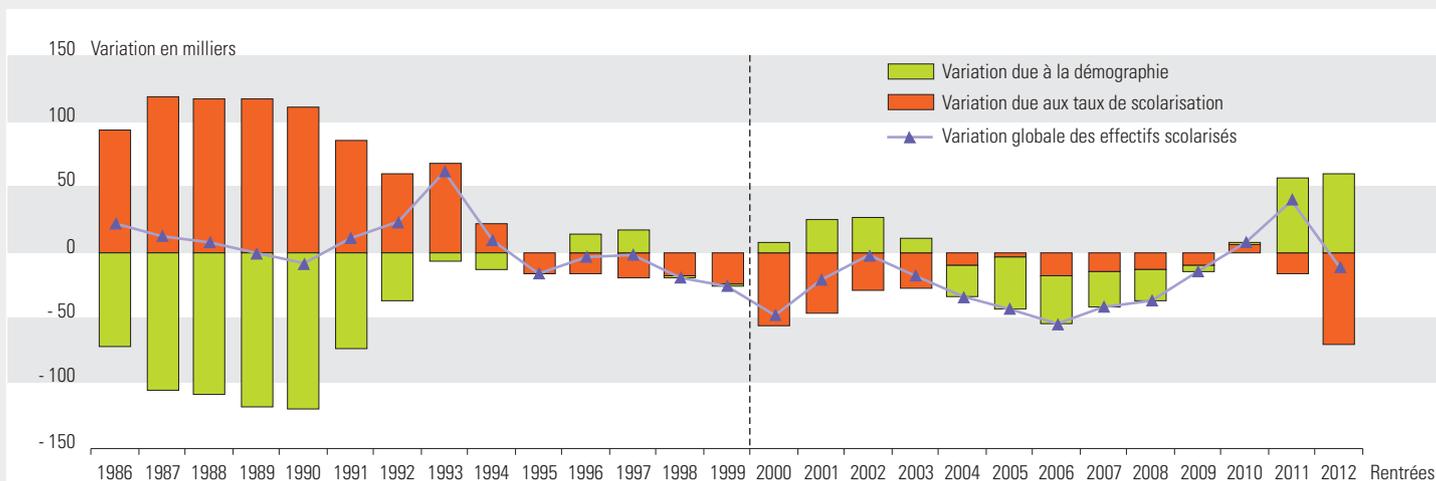
Effet dû à la démographie : c'est la variation des effectifs scolarisés qui résulte du changement de taille des générations par âge d'une année scolaire à l'autre. L'effet démographique sur les variations d'effectifs scolarisés à un âge donné est calculé en multipliant le taux moyen de scolarisation à cet âge (somme des taux de l'année scolaire « n » et de l'année scolaire « n-1 », divisée par deux) par la variation du nombre d'habitants d'âge « a » entre ces deux années (population d'âge « a » de l'année scolaire « n » moins population d'âge « a » de l'année scolaire « n-1 »). On fait ensuite la somme de ces effets sur tous les âges.

Effet dû aux taux de scolarisation : c'est la variation des effectifs scolarisés qui résulte du changement de taux de scolarisation par âge d'une année scolaire à l'autre. On multiplie, par âge, la population moyenne de cet âge par la variation de taux de scolarisation à cet âge entre les deux années scolaires. On fait ensuite la somme de ces effets sur tous les âges.

Source : MENESR-DEPP.  
Champ : France métropolitaine + DOM.  
Population scolarisée dans l'ensemble des établissements d'enseignements (établissements du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans les lycées agricoles et dans les centres de formation d'apprentis).



## 14.1 – Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation (1986-2012)



Note : les effectifs de populations totale et scolarisée ainsi que les taux de scolarisation utilisés pour les calculs de variation incluent les DOM à partir de la rentrée 1999. En conséquence, les calculs de variation jusqu'à la rentrée 1999 ne comprennent pas les DOM ; les calculs de variation à partir de la rentrée 2000 comprennent les DOM (modification de calculs signalée en pointillés).

Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont baissé de 11 600 élèves entre la rentrée 2011 et la rentrée 2012. Cette augmentation résulte de deux effets :

– une variation des taux de scolarisation ayant entraîné, à effectif de jeunes constant, une baisse de 70 600 élèves entre la rentrée 2011 et la rentrée 2012 ;

– une variation de la taille des générations ayant entraîné, à taux de scolarisation constant, une hausse de 59 000 élèves.

Champ : population scolarisée = ensemble des établissements d'enseignement et centres de formation d'apprentis (France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM depuis 1999-2000).

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES ; Insee pour les effectifs de population.

## 14.2 – Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (y compris Segpa et agricole)

	2006-07	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Inscrits en troisième l'année précédente (en milliers)	841	792	800	811	818
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>54,0</b>	<b>56,2</b>	<b>56,6</b>	<b>57,4</b>	<b>58,4</b>
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>37,8</b>	<b>36,8</b>	<b>36,8</b>	<b>36,6</b>	<b>35,9</b>
<i>dont apprentissage</i>	<i>7,7</i>	<i>6,8</i>	<i>6,8</i>	<i>7,0</i>	<i>6,5</i>
– CAP et assimilés	11,8	13,4	13,1	13,2	12,7
– BEP	25,5	4,5	4,2		
– Baccalauréat professionnel	0,5	18,9	19,5	23,4	23,2
<b>Maintien en premier cycle</b>	<b>6,4</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>	<b>4,6</b>	<b>4,3</b>
<i>dont redoublement</i>	<i>6,0</i>	<i>4,9</i>	<i>4,8</i>	<i>4,3</i>	<i>4,0</i>
<b>Sorties</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : parmi les 818 000 élèves inscrits en troisième en 2011-2012, 58,4 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2012, 35,9 % en second cycle professionnel, 4,3 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe pré-professionnelle) et 1,4 % sont sortis (vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger).

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte à partir de 2012-2013).

Sources : MENESR-DEPP ; Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture ; SI des centres de formations d'apprentis.

## 14.3 – Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

	1996-97	2004-05	2009-10	2011-12	2012-13
<b>Baccalauréats généraux</b>	<b>56,9</b>	<b>52,2</b>	<b>52,2</b>	<b>45,5</b>	<b>49,3</b>
– S	26,7	26,0	26,8	23,1	25,3
– ES	15,7	16,5	16,7	15,0	15,8
– L	14,5	9,7	8,7	7,4	8,2
<b>Baccalauréats technologiques</b>	<b>28,7</b>	<b>29,8</b>	<b>26,5</b>	<b>20,8</b>	<b>21,3</b>
– STG (STT avant 2006)	14,7	15,7	13,2	10,5	10,7
– STI2D, STD2A (STI avant 2012)	7,8	7,4	6,1	4,5	4,4
– ST2S (SMS avant 2007)	3,3	3,9	4,3	3,6	3,8
– Autres séries technologiques <sup>1</sup>	2,9	2,8	2,9	2,3	2,4
<b>Baccalauréats professionnels</b>	<b>14,4</b>	<b>18,0</b>	<b>21,3</b>	<b>33,7</b>	<b>29,4</b>
<i>dont apprentissage</i>	<i>1,4</i>	<i>2,8</i>	<i>4,1</i>	<i>4,4</i>	<i>3,9</i>
<i>dont lycées agricoles</i>	<i>0,1</i>	<i>1,4</i>	<i>2,2</i>	<i>3,6</i>	<i>3,0</i>
– Production	6,2	8,8	9,9	17,5	14,4
– Services	8,2	9,2	11,4	16,2	15,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>601 345</b>	<b>611 712</b>	<b>608 326</b>	<b>712 658</b>	<b>668 570</b>

1. STL, Hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007).

Lecture : parmi les 668 570 élèves inscrits en terminale en 2012-2013, 49,3 % préparent un baccalauréat général.

Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte à partir de 2011-2012).

Sources : MENESR-DEPP ; Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture ; SI des centres de formations d'apprentis.

**Depuis la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la troisième se fait, ou bien vers un CAP, ou bien vers un baccalauréat professionnel. Sans modifier notablement les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme augmente les chances d'un entrant dans la voie professionnelle d'atteindre le baccalauréat.**

**L**a rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, instaure, à côté du CAP en deux ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé. En cours de formation, les élèves ont dorénavant la possibilité de présenter un examen : CAP ou BEP.

Depuis les années 1990, les effectifs du second degré professionnel ont régulièrement diminué. La hausse conjoncturelle constatée à la rentrée 2010 n'a pas freiné cette baisse (*tableau 15.1*). À la rentrée 2013, le lycée professionnel connaît néanmoins une hausse de plus de 15 000 élèves (soit + 2 %). Cette évolution est liée, d'une part, à l'arrivée au niveau de la terminale professionnelle du premier contingent des formations « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et d'autre part, à la baisse des flux vers des formations hors système éducatif.

À la rentrée 2013, les formations au CAP rassemblent 17 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent 82 % des élèves du second cycle professionnel (*figure 15.2*).

Avec la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait désormais soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans (*tableau 15.3*). Près de 28 % des élèves de troisième ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2013 sous statut scolaire dans

un lycée agricole ou dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 23 % en seconde professionnelle et 5 % en première année de CAP.

Dans le second cycle professionnel, les taux de redoublement restent faibles. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs aux taux des premières années.

Depuis 2010, les sorties en cours de formation ont nettement baissé, notamment pour ceux préparant un baccalauréat professionnel. Elles concernent près 17 % des élèves en première année de CAP et environ 11 % des élèves de seconde professionnelle. Ces sorties des formations scolaires incluent des arrêts d'études ou des passages en apprentissage.

La réforme de la voie professionnelle, en permettant à l'ensemble des élèves entrant en seconde professionnelle d'atteindre la classe de terminale, a conduit à une augmentation mécanique du nombre de candidats au baccalauréat professionnel : plus de 209 000 candidats se sont présentés, sous statut scolaire, au baccalauréat professionnel à la session 2013 contre 95 000 en 2008. La très grande majorité des candidats sont issus du nouveau cursus en trois ans : seuls les candidats issus d'un cursus de CAP arrivent au baccalauréat après quatre ans d'enseignement professionnel. Depuis 2010, la réforme de la voie professionnelle a permis de doubler le nombre de candidats au baccalauréat. À l'entrée de la voie professionnelle scolaire, la probabilité d'accéder au baccalauréat est ainsi passée de 27 % à 65 %.

Sources : MENESR-DEPP ; MAAF.  
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011 ; ensemble des établissements sous tutelle du MENESR et du MAAF.



## 15.1 – Effectifs d'élèves du second cycle professionnel aux rentrées scolaires 2003 et 2013

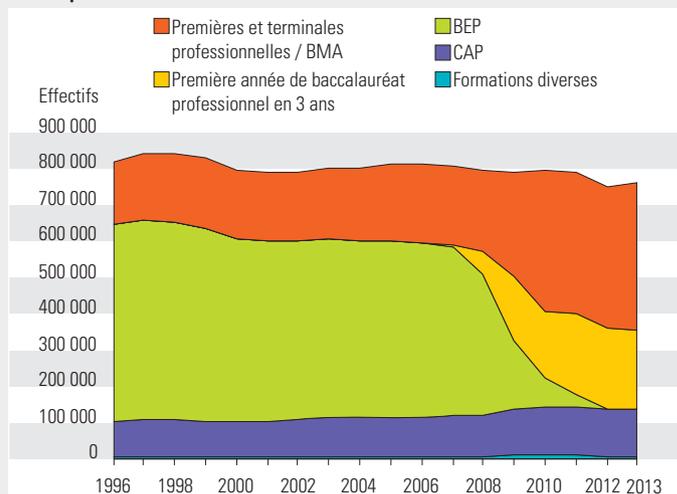
	2003	2013
<b>CAP en 1 an</b>	<b>6 236</b>	<b>5 555</b>
<b>CAP en 2 ans</b>		
Première année	51 793	68 800
Seconde année	41 261	58 922
<b>Total CAP en 2 ans</b>	<b>93 054</b>	<b>127 722</b>
<b>CAP en 3 ans</b>	<b>8 698</b>	<b>0</b>
<b>BEP</b>		
Seconde BEP	252 217	
Terminale BEP <sup>1</sup>	239 202	
<b>Total BEP</b>	<b>491 419</b>	<b>0</b>
<b>Baccalauréat professionnel / BMA<sup>2</sup></b>		
Seconde professionnelle		213 747
Première professionnelle	103 831	208 229
Terminale professionnelle <sup>3</sup>	91 101	203 393
<b>Total baccalauréat professionnel / BMA</b>	<b>194 932</b>	<b>625 369</b>
<b>Mentions complémentaires niveaux IV et V</b>	<b>6 247</b>	<b>5 199</b>
<b>Formations diverses</b>	<b>1 521</b>	<b>663</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>802 107</b>	<b>764 508</b>

1. Y compris BEP en 1 an. 2. Brevet des métiers d'art. 3. Y compris les bacs pro en 1 an.

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé, établissements scolaires sous tutelle du MENESR ou du ministère en charge de l'agriculture, y compris Erea.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

## 15.2 – Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par rentrée scolaire



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé, établissements scolaires sous tutelle du MENESR ou du ministère en charge de l'agriculture, y compris Erea.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

## 15.3 – Principaux taux de passage dans le second cycle professionnel en 2013

		2011	2012	2013
<b>CAP en 2 ans</b>	Redoublement	4,0	4,1	4,1
	Passage en deuxième année	74,7	75,1	76,2
	Autres orientations	3,1	3,4	2,9
	Sorties	18,2	17,4	16,8
<b>CAP en 2 ans</b>	Redoublement	4,8	4,9	4,8
	Passage en baccalauréat professionnel	22,6	23,5	24,7
	Autres orientations	9,1	8,2	8,5
	Sorties	63,5	63,4	62,0
<b>Baccalauréat professionnel / BMA en 2 ans</b>	Redoublement	1,3	0,4	1,9
	Passage en baccalauréat professionnel / BMA : terminale	83,2	84,4	85,8
	Autres orientations	3,1	4,9	5,6
	Sorties	12,4	10,3	6,7
<b>Baccalauréat professionnel / BMA en 2 ans</b>	Redoublement	1,2	3,0	0,8
	Autres orientations et sorties	98,8	97,0	99,2
<b>Baccalauréat professionnel en 3 ans</b>	Redoublement	4,7	4,3	4,1
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : première professionnelle	79,3	81,4	82,7
	Autres orientations	1,8	2,4	2,4
	Sorties	14,2	11,9	10,8
<b>Baccalauréat professionnel en 3 ans</b>	Redoublement	2,0	2,2	1,9
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : terminale professionnelle	84,5	85,4	86,8
	Autres orientations	0,5	1,0	0,8
	Sorties	13,0	11,4	10,5
<b>Baccalauréat professionnel en 3 ans</b>	Redoublement	4,3	6,1	6,3
	Autres orientations et sorties	95,7	93,9	93,7

Lecture : parmi les élèves de première année de CAP à la rentrée 2012, 4,1 % redoublaient leur année en 2013, 76,2 % sont passés en deuxième année, 2,9 % ont été orientés dans d'autres formations et 16,8 % sont sortis du système éducatif scolaire.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011, public et privé, y compris les formations agricoles.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

Environ 80 % des bacheliers de 2012 s'inscrivent immédiatement dans l'enseignement supérieur, y compris en alternance. Plus de la moitié des bacheliers généraux s'inscrivent à l'université, soit près de 10 points de moins qu'en 2000. Plus d'un bachelier technologique sur deux s'inscrit dans une filière professionnelle courte. Les bacheliers professionnels, dont les effectifs se sont accrus avec la réforme de la voie professionnelle, sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

**S**ur les 609 857 jeunes qui ont obtenu en 2012 le baccalauréat général, technologique ou professionnel en France métropolitaine et dans les DOM, 72 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (hors formations en alternance), soit 2,5 points de moins qu'en 2011 (tableau 16.1). La hausse considérable du nombre de bacheliers professionnels à la session 2012 (+ 22,3 %), qui poursuivent moins que les autres bacheliers dans l'enseignement supérieur, amène mécaniquement une baisse du taux d'inscription moyen. La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas le cas des bacheliers technologiques : leur taux d'accès est de 76,4 % en 2012, en baisse par rapport à la rentrée précédente de 0,6 point. La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures progresse depuis 12 ans et s'établit à 28,7 %. Ces taux ne tiennent pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation ou dans l'enseignement supérieur à l'étranger. Si l'on intègre les formations en alternance, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur est de 84 % pour les bacheliers technologiques et de 48 % pour les bacheliers professionnels.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux ; mais elle les attire moins qu'il y a 12 ans. Ils ne sont que 53,4 % à prendre une inscription à l'université (hors IUT) en 2012, contre 61,8 % en 2000 (figure 16.2). À la rentrée

2012, 19,3 % des bacheliers généraux se sont orientés dans les filières professionnelles courtes (IUT, STS) : la proportion est stable par rapport à 2011. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13 % des bacheliers généraux.

Les bacheliers de la série S se distinguent par la diversité de leurs orientations : 50,8 % d'entre eux se dirigent vers une filière générale ou de santé à l'université, 19,1 % s'inscrivent en classes préparatoires, 12,4 % en IUT et 13,3 % dans d'autres formations, en particulier des cycles préparatoires d'écoles d'ingénieurs.

40,8 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS (- 1,2 point par rapport à l'année précédente) et 18,7 % vers les disciplines générales de l'université (stabilité). Les filières technologiques courtes sont les principales structures d'accueil de ces bacheliers, particulièrement des bacheliers STI : 7 sur 10 s'inscrivent en STS ou en IUT après le baccalauréat.

Les bacheliers professionnels qui ont obtenu leur baccalauréat en apprentissage font pour 54 % d'entre eux le choix d'arrêter leurs études (tableau 16.3) ; et lorsqu'ils poursuivent dans l'enseignement supérieur, ils le font presque tous en alternance. En revanche, les titulaires d'un baccalauréat professionnel obtenu sous statut scolaire sont plus nombreux à accéder à l'enseignement supérieur (50 % contre 36 % pour ceux qui ont suivi le cursus en apprentissage), mais pour un tiers d'entre eux seulement en alternance. ■

Les données du tableau 16.1 se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (hors alternance), juste après leur baccalauréat : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs (total supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » constituent la majorité des doubles inscriptions.

Universités : on y intègre les effectifs des centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et ceux de l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire.

Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs et formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales (données 2011-2012) et de formations sociales (données 2011-2012).

Le tableau 16.2 est construit à partir d'un panel constitué en sélectionnant un échantillon de 12 000 bacheliers scolarisés en 2007-2008 en France métropolitaine.

STI : Sciences et technologies industrielles est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.  
Champ : France métropolitaine + DOM, France métropolitaine pour les panels.



## 16.1 – Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur<sup>1</sup>

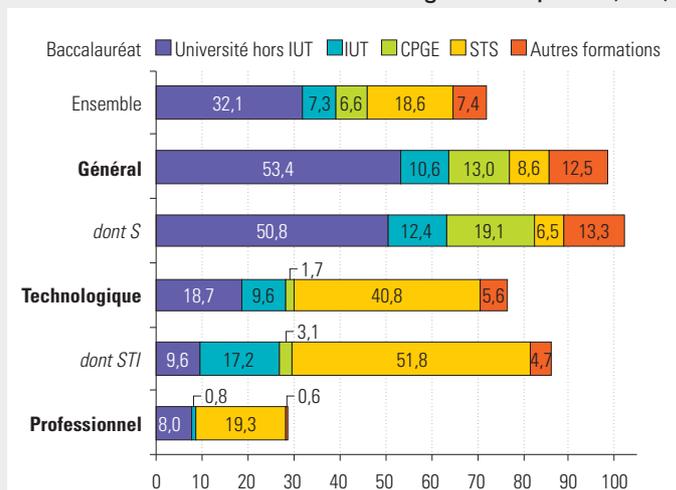
		2000	2005	2010	2011	2012
<b>Baccalauréat général</b>	Université hors IUT	61,8	61,3	54,8	53,9	53,4
	IUT	11,2	10,4	10,7	10,7	10,6
	CPGE	12,6	13,3	13,2	13,2	13,0
	STS	9,0	7,7	8,9	8,7	8,6
	Autres formations	9,1	11,1	12,3	12,3	12,5
<i>dont baccalauréat S</i>	<i>Université hors IUT</i>	<i>57,1</i>	<i>57,7</i>	<i>52,0</i>	<i>51,3</i>	<i>50,8</i>
	<i>IUT</i>	<i>14,6</i>	<i>13,2</i>	<i>12,5</i>	<i>12,5</i>	<i>12,4</i>
	<i>CPGE</i>	<i>19,1</i>	<i>20,0</i>	<i>19,3</i>	<i>19,3</i>	<i>19,1</i>
	<i>STS</i>	<i>7,0</i>	<i>5,9</i>	<i>6,8</i>	<i>6,7</i>	<i>6,5</i>
	<i>Autres formations</i>	<i>10,1</i>	<i>11,4</i>	<i>12,6</i>	<i>12,7</i>	<i>13,3</i>
<b>Baccalauréat technologique</b>	Université hors IUT	19,1	18,1	18,7	18,7	18,7
	IUT	9,1	10,4	9,9	9,6	9,6
	CPGE	1,0	1,1	1,5	1,5	1,7
	STS	44,5	44,0	42,7	42,0	40,8
	Autres formations	3,9	5,0	5,1	5,2	5,6
<i>dont baccalauréat STI</i>	<i>Université hors IUT</i>	<i>7,3</i>	<i>8,2</i>	<i>8,6</i>	<i>8,9</i>	<i>9,6</i>
	<i>IUT</i>	<i>16,2</i>	<i>18,5</i>	<i>17,6</i>	<i>17,7</i>	<i>17,2</i>
	<i>CPGE</i>	<i>2,1</i>	<i>2,2</i>	<i>2,9</i>	<i>3,0</i>	<i>3,1</i>
	<i>STS</i>	<i>60,5</i>	<i>59,8</i>	<i>56,6</i>	<i>55,6</i>	<i>51,8</i>
	<i>Autres formations</i>	<i>2,3</i>	<i>2,5</i>	<i>3,7</i>	<i>4,0</i>	<i>4,7</i>
<b>Ensemble général et technologique</b>	Université hors IUT	46,4	46,5	43,1	42,9	43,1
	IUT	10,5	10,4	10,4	10,3	10,3
	CPGE	8,4	9,1	9,4	9,5	9,6
	STS	21,8	20,1	19,8	19,1	18,3
	Autres formations	7,2	9,0	10,0	10,1	10,4
<b>Baccalauréat professionnel</b>	Université hors IUT	6,4	5,9	6,9	8,2	8,0
	IUT	0,5	0,8	0,8	0,9	0,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	15,7	18,4	18,8	19,3
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Ensemble tous baccalauréats</b>	Université hors IUT	39,2	39,1	35,0	33,4	32,1
	IUT	8,7	8,7	8,3	7,7	7,3
	CPGE	6,9	7,4	7,3	6,9	6,6
	STS	19,6	19,3	19,5	19,1	18,6
	Autres formations	6,0	7,5	7,9	7,5	7,4

1. Voir définitions ci-contre.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE et SAFRAN (MAAF), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

## 16.2 – Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2012 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



Note : le total des taux d'inscription peut dépasser 100 % en raison des doubles inscriptions.  
Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE et SAFRAN (MAAF), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

## 16.3 – Poursuite d'études des bacheliers professionnels selon qu'ils étaient ou non en apprentissage en terminale (en %)

	Scolaires en terminale	Apprentis en terminale	Ensemble des bacheliers professionnels
<b>Licence</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>STS</b>	<b>41</b>	<b>33</b>	<b>39</b>
<i>par la voie scolaire</i>	25	1	20
<i>avec un contrat d'apprentissage</i>	8	26	11
<i>avec un contrat de professionnalisation</i>	8	6	8
<b>Autres formations supérieures</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Ensemble des poursuites d'études supérieures</b>	<b>50</b>	<b>36</b>	<b>47</b>
<i>par la voie scolaire</i>	33	2	27
<i>en alternance</i>	17	34	20
<b>Formations non supérieures</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Non poursuite d'études</b>	<b>43</b>	<b>54</b>	<b>45</b>
<i>Répartition des bacheliers professionnels selon leur origine</i>	82	18	100

Champ : France métropolitaine.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, panel des bacheliers 2008.

C'est en lycée professionnel que l'on observe les plus hauts niveaux de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique, et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée, en raison de la fermeture totale des établissements en fin d'année scolaire.

**L**es mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2012-2013, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 24 et 15 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 6 pour 1 000 dans les LEGT sur la même période (figure 17.1). Ces chiffres sont légèrement au-dessus de ceux des années passées, surtout à cause de changements dans la méthodologie de collecte. Par ailleurs, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, plus de la moitié des LEGT (52 %), plus du tiers des collèges (39 %) et des LP (34 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre (figure 17.2). Dans le même temps, 14 % des LEGT, 22 % des collèges et 28 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences diffère aussi selon le type d'établissement : en collège et en

LP, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 12 % des élèves en 2012-2013 (figure 17.1). Il est deux fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 2 % des collégiens. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2013, la moitié des collèges a un taux d'absentéisme inférieur à 1,3 % et ce taux est supérieur à 7,0 % pour un collège sur dix. Alors que la moitié des LEGT observe moins de 3,0 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 19,5 % pour 10 % d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 8,3 % pour la moitié des LP mais dépasse 36,2 % pour un LP sur dix (tableau 17.3).

La part des heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,3 % (soit 1,5 semaine par an), qu'en LP (5,4 % soit 1,9 semaine) et en LEGT (5,5 % soit 1,9 semaine) (figure 17.4). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, en raison de l'organisation d'examens, de problèmes de sécurité des locaux, de réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1 semaine par an (soit 3,0 % du temps scolaire) contre 0,3 semaine pour les collèges (soit 0,9 %). ■

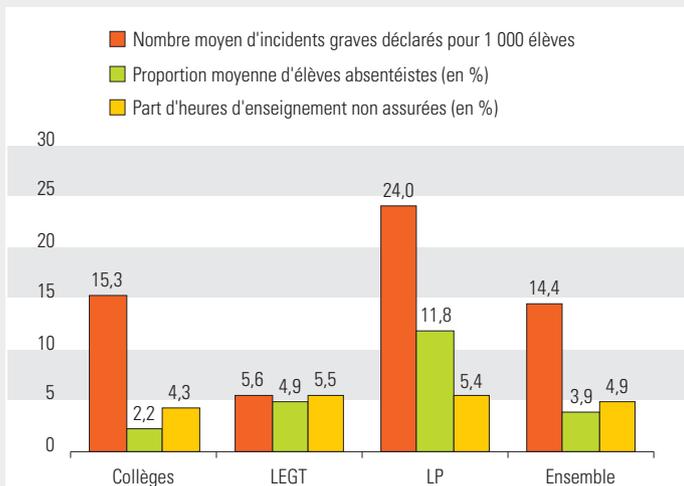
*La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour certains types de violences entre élèves. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping » (vidéoagression), etc. sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.*

*Un élève est considéré comme absentéiste dès lors qu'il a cumulé quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2012 à avril 2013 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.*

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2012-2013, auprès d'un échantillon représentatif d'établissements publics du second degré. Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence ; France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.



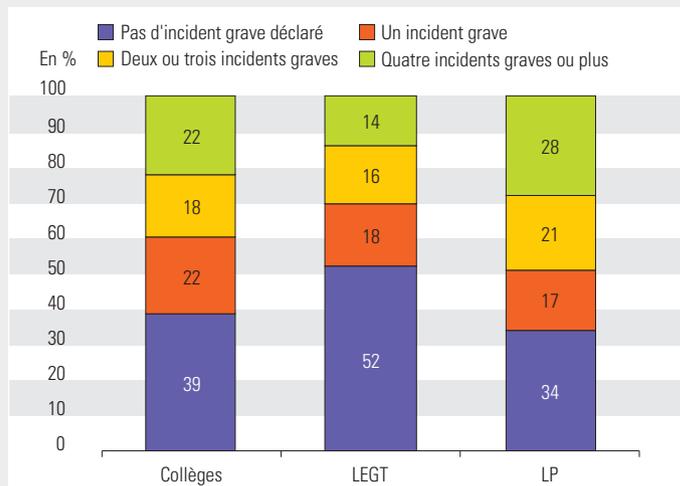
## 17.1 – Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement



Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence, France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2012-2013.

## 17.2 – Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (période décembre 2012 – février 2013)



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis, 2012-2013.

## 17.3 – Distribution des établissements selon la part d'élèves absents en janvier 2013 (en %)

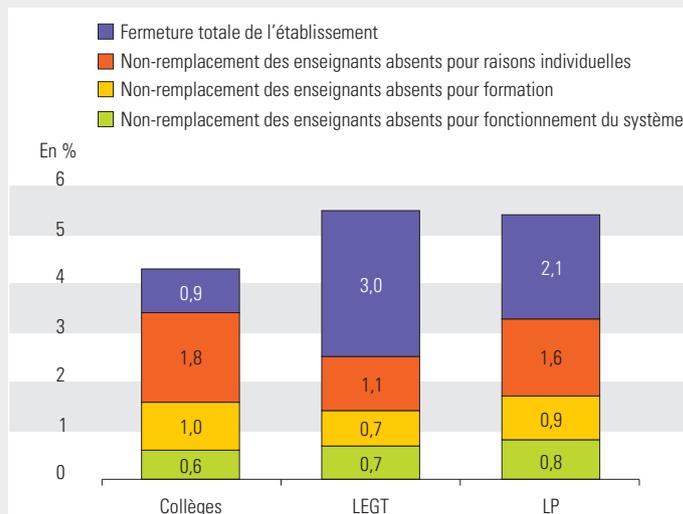
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,2	0,9	2,7
Médiane	1,3	3,0	8,3
Dernier quartile	4,1	8,8	19,3
Dernier décile	7,0	19,5	36,2

Lecture : en janvier 2013, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) a moins de 0,9 % d'élèves absents (absences non justifiées : quatre demi-journées ou plus par mois), la moitié des LEGT (médiane) a moins de 3,0 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) a plus de 8,8 % d'élèves absents et 10 % (ceux du dernier décile) plus de 19,5 % d'élèves absents.

Champ : France métropolitaine, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2012-2013.

## 17.4 – Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement



Champ : France métropolitaine, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2012-2013.

**En 2013, les proportions d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle ont été estimées par des évaluations standardisées en fin d'école et en fin de collège, en remplacement de l'évaluation des compétences de base en mathématiques et en français. En 2013, ces proportions varient d'environ 70 % à 80 % selon les niveaux scolaires et les disciplines.**

**L**e socle, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive. Elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège<sup>1</sup>.

En 2013, la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques, la culture scientifique et technologique) ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiple) en fin d'école (palier 2) et en fin de collège (palier 3).

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3). Les domaines évalués sont répertoriés sur les figures 1 et 2. Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle (cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base<sup>2</sup>).

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, 79,8 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence « maîtrise de la langue française » et 70,9 % la compétence « les principaux éléments de mathématiques, la culture scientifique et technologique » (figure 18.1). À la fin du collège, les compétences 1 et 3 sont respectivement acquises par 79,2 % et 78,3 % des élèves de troisième (figure 18.2).

À l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : 82,6 % contre 77,1 % pour ces derniers. La différence s'accroît au collège (85,9 % contre 72,3 %). Pour la compétence 3, la différence selon le genre s'inverse légèrement à l'école (69,3 % des filles contre 72,5 % des garçons), mais les filles devancent les garçons au collège (80,5 % des filles contre 76,2 % des garçons).

Les élèves en retard représentent 15 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 27 % en fin de troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences évaluées est nettement moins forte parmi les élèves en retard que parmi ceux qui sont « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée à l'école où elle est proche de 40 points pour chacune des deux compétences. Au collège, les différences sont un peu moins élevées mais l'écart entre les deux groupes reste important, supérieur à 30 points pour chaque compétence. ■

La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 23 000 élèves de CM2 et d'environ 17 000 élèves de troisième dans respectivement 790 écoles et 740 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures à l'école et au collège, ont eu lieu au mois de mai 2013. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la JDC (indicateur 23 p. 58) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

1. Le socle commun de connaissances et de compétences : <http://eduscol.education.fr/pid23199/socle-commun.html>.

2. « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », Note d'information, n° 08.37, MEN-DEPP, décembre 2008.

Source : MENESR-DEPP.

Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM, public et privé sous contrat.



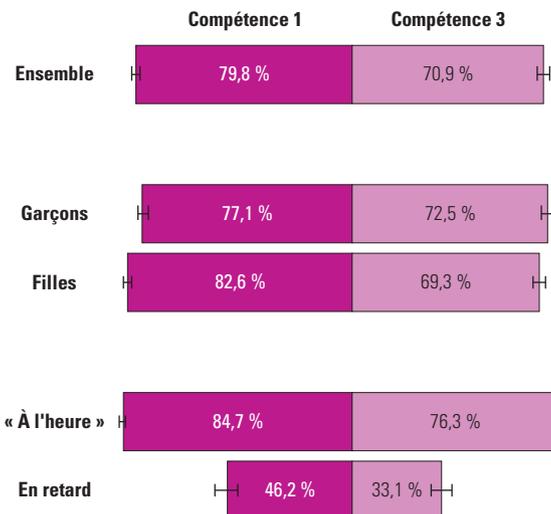
## 18.1 – Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2013)

### En compétence 1, environ 80 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Maîtriser quelques relations de sens entre les mots, savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient, maîtriser l'orthographe (lexicale et grammaticale).

### En compétence 3, environ 71 % des élèves de fin de CM2 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.
Géométrie	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.
Grandeurs et mesure	Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle et d'un triangle, utiliser les unités de mesures usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.
Organisation et gestion de données	Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité.
Culture scientifique et technologique	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).



Lecture : 70,9 % des élèves de CM2 maîtrisent la compétence 3 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 2,0$  %.

Source : MENESR-DEPP, évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de CM2 et de troisième, mai 2013.

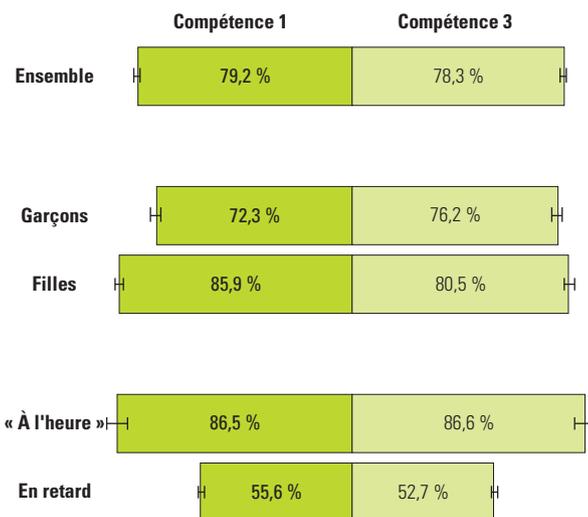
## 18.2 – Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2013)

### En compétence 1, environ 79 % des élèves de fin de troisième maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu ; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.
------	---

### En compétence 3, environ 78 % des élèves de fin de troisième maîtrisent les éléments suivants :

Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes	Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.
Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques	<i>Organisation et gestion de données</i> : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques ; exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité. <i>Nombres et calculs</i> : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires. <i>Mener à bien un calcul</i> : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur. <i>Géométrie</i> : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace ; utiliser leurs propriétés. <i>Grandeurs et mesures</i> : réaliser des mesures (longueurs, durées, etc.), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.
Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques	<i>L'univers et la Terre</i> : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques. <i>La matière</i> : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière. <i>Le vivant</i> : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain. <i>L'énergie</i> : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre. <i>Les objets techniques</i> : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.



Lecture : 78,3 % des élèves de troisième maîtrisent la compétence 3 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 1,4$  %.

Source : MENESR-DEPP, évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de CM2 et de troisième, mai 2013.

**En fin d'école élémentaire, les performances des élèves en sciences sont stables entre 2007 et 2013 ; cette stabilité concerne à la fois le score moyen et la répartition dans les différents groupes de niveau.**

**L**e cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2013, de l'évaluation de 2007 portant sur les sciences, permet de comparer les performances des élèves de fin d'école élémentaire à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

En 2013, les performances des élèves en fin d'école élémentaire en sciences sont stables par rapport à 2007 (249 points contre 250, *figure 19.1*).

Dans le secteur privé, le score moyen s'aligne désormais sur celui du secteur public (*tableau 19.2*). En effet, on observe une baisse de la performance des élèves du secteur privé entre 2007 et 2013, leur score moyen passant de 261 à 251. Cette baisse de score est liée à une augmentation du nombre d'élèves dans les

groupes de niveaux faibles (groupe inférieur à 1, groupe 1 et groupe 2) et à une baisse du pourcentage d'élèves dans le groupe 3. Pour l'ensemble des trois groupes de niveaux inférieurs à 3, il y avait 15 points d'écart en 2007 entre le public et le privé (public : 46,4 % ; privé : 31,3 %). L'écart est désormais d'à peine 3 points (public : 44,4 % ; privé : 41,6 %). Sur la période, on observe donc une homogénéisation des performances des élèves en sciences entre le public et le privé.

En 2013, les élèves à l'heure sont légèrement plus nombreux dans le groupe inférieur à 1 : ils étaient 1 % dans ce groupe en 2007, ils sont désormais 1,6 %. Cependant, les élèves en retard demeurent toujours plus nombreux dans les groupes de niveaux faibles (groupe inférieur à 1 et groupe 1) : 37,1 % d'entre eux appartiennent à ces groupes en 2013 contre seulement 12,7 % des élèves à l'heure. ■

*L'évaluation menée en 2013 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2007, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 231 questions ou items dont 122 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2007.*

*Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 300 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine). Les réponses de 5 695 élèves ont pu être analysées.*

*En 2007, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupe inférieur à 1 et groupe 1). Le groupe inférieur à 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires (les groupes 2, 3 et 4).*

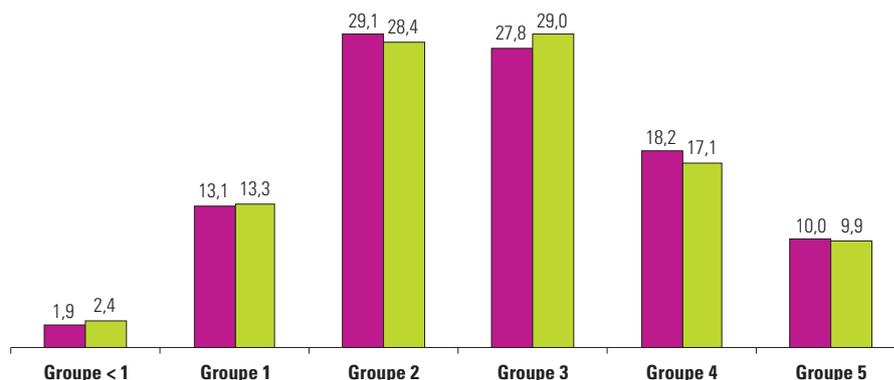
*L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2007 et de 2013, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2007. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.*

Source : MENESR-DEPP.  
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.



## 19.1 – Évolution du score moyen en sciences et répartition des élèves par groupe de niveau en 2007 et en 2013 (en %)

	Score moyen
2007	250
2013	249



Lecture : en 2013, 29 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,8 % en 2007.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP.

## 19.2 – Répartition (en %) et score moyen en sciences et répartition selon les groupes de niveaux en 2007 et en 2013

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
<b>Ensemble</b>	2007	100,0	250	1,9	13,1	29,1	27,8	18,2	10,0
	2013	100,0	249	2,4	13,3	28,4	29,0	17,1	9,9
<b>Garçons</b>	2007	51,4	252	2,2	13,6	27,1	26,1	19,7	11,3
	2013	50,2	250	3,1	13,3	26,8	27,7	18,8	10,3
<b>Filles</b>	2007	48,6	248	1,7	12,6	31,1	29,5	16,5	8,5
	2013	49,8	248	1,7	13,3	29,9	30,4	15,4	9,4
<b>Élèves en retard</b>	2007	15,8	215	6,8	28,2	40,8	17,4	6,0	0,8
	2013	12,0	215	8,0	29,1	35,4	20,3	5,1	2,1
<b>Élèves « à l'heure »</b>	2007	84,2	257	1,0	10,2	26,9	29,7	20,5	11,7
	2013	88,0	254	1,6	11,1	27,4	30,2	18,7	10,9
<b>Secteur public</b>	2007	84,4	248	2,2	14,1	30,1	26,7	17,2	9,6
	2013	84,9	249	2,5	13,5	28,4	29,0	16,6	10,0
<b>Secteur privé</b>	2007	15,6	261	0,6	7,4	23,3	33,6	23,4	11,7
	2013	15,1	251	1,9	11,8	27,9	29,4	20,0	9,0

Lecture : les garçons représentent 51,4 % des élèves enquêtés en 2007 et 50,2 % en 2013. Leur score est stable entre les deux cycles d'évaluation, passant de 252 à 250 ; 10,3 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 5 en 2013 contre 11,3 % en 2007.

Note : les évolutions significatives sont entourées en rouge lorsqu'il s'agit d'une baisse et en vert dans le cas d'une augmentation entre 2007 et 2013. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages en ligne peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP.

**En fin de collège, les performances des élèves en sciences (sciences de la vie et de la Terre et physique-chimie) sont globalement stables entre 2007 et 2013 avec toutefois une légère baisse en physique-chimie. La performance des filles reste légèrement inférieure à celle des garçons avec resserrement de l'écart sur la période.**

**L**e cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2013, de l'évaluation de 2007 portant sur les sciences, permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

Les performances des élèves en sciences (sciences de la vie et de la Terre et physique-chimie) en fin de collège sont stables entre 2007 (250 points) et 2013 (249 points). Toutefois, on observe de légères modifications dans la répartition par groupe de niveau (*figure 20.2*). Ainsi, en 2013, la part des élèves situés dans le niveau le plus élevé (groupe 5) diminue, passant de 10,0 % à 8,4 %, tandis que le pourcentage d'élèves dans le groupe 3 augmente (30,8 % en 2013, contre 28,8 % en 2007).

Le score moyen des garçons demeure plus élevé que celui des filles (*tableau 20.3*) ; cependant le différentiel est moins important en 2013 (+ 3 points) qu'en 2007 (+ 6 points). Bien que les performances des élèves en sciences soient globalement stables entre 2007 et 2013, on observe une baisse du score moyen en

physique-chimie (- 5 points entre 2007 et 2013) (*tableau 20.4*). Dans cette discipline, les élèves sont moins nombreux dans les groupes de niveau élevé : le pourcentage d'élèves situés dans les groupes 4 et 5 passe de 25,2 % en 2007 à 22,1 % en 2013. À l'autre extrémité, ils sont désormais 13,9 % à appartenir au groupe 1 contre 11,7 % en 2007.

L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'élève au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour chaque classe des échantillons de 2007 et 2013, la moyenne de l'indice de position socio-scolaire a été calculée et quatre groupes ont ensuite été constitués (quartiles), des classes les plus défavorisées aux classes les plus favorisées (*tableau 20.1*). L'analyse des scores moyens en sciences selon ces quatre groupes montre un lien entre le score des élèves et l'indice de position socio-scolaire moyen de la classe : plus l'indice est élevé, meilleures sont les performances. En revanche, pour chacun des quartiles, il n'y a pas d'évolution significative du score moyen des élèves entre 2007 et 2013. ■

L'évaluation menée en 2013 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2007, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 175 questions ou items dont 103 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2007.

Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 10 000 élèves, représentatif au niveau national, a été constitué (troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine). Les réponses de 8 654 élèves ont pu être analysées.

En 2007, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes inférieur à 1 et groupe 1). Le groupe inférieur à 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4).

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2007 et de 2013, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2007. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

Source : MENESR-DEPP.  
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.



## 20.1 – Score moyen en sciences selon l'indice de position socio-scolaire de la classe en 2007 et en 2013<sup>1</sup>

Indice moyen de l'établissement	2007	2013
1 <sup>er</sup> quartile (classes les plus défavorisées)	232	231
2 <sup>e</sup> quartile	248	247
3 <sup>e</sup> quartile	259	252
4 <sup>e</sup> quartile (classes les plus favorisées)	268	267

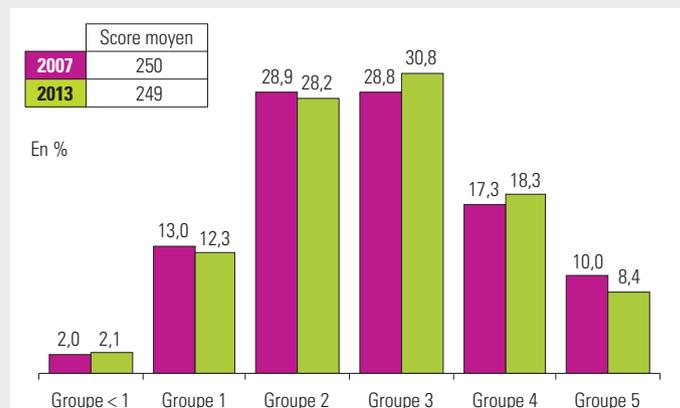
Lecture : en 2013, le score moyen des élèves appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1<sup>er</sup> quartile) est stable par rapport à 2007 (231 en 2013, contre 232 en 2007).

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité au système scolaire du milieu familial de l'enfant. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP.

## 20.2 – Évolution du score moyen en sciences et répartition des élèves par groupe de niveau en 2007 et en 2013



Lecture : en 2013, 30,8 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 28,8 % en 2007.  
Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.  
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP.

## 20.3 – Répartition (en %) et score moyen en sciences et répartition selon les groupes de niveaux en 2007 et en 2013

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2007	100,0	250	2,0	13,0	28,9	28,8	17,3	10,0
	2013	100,0	249	2,1	12,3	28,2	<b>30,8</b>	18,3	<b>8,4</b>
Garçons	2007	49,2	253	2,2	13,0	26,8	27,3	18,4	12,3
	2013	49,7	251	2,7	12,4	25,8	<b>30,0</b>	19,0	<b>10,1</b>
Filles	2007	50,8	247	1,8	13,0	30,9	30,3	16,2	7,7
	2013	50,3	248	1,5	12,2	30,6	31,6	17,5	6,6
Élèves en retard	2007	31,3	225	3,7	24,5	38,3	22,4	8,7	2,3
	2013	21,1	221	4,9	25,9	37,3	23,5	7,3	<b>1,1</b>
Élèves « à l'heure »	2007	68,7	261	1,2	7,8	24,6	31,7	21,2	13,5
	2013	78,9	<b>257</b>	1,3	8,7	25,7	32,7	21,2	<b>10,3</b>

Lecture : les garçons représentent 49,2 % des élèves enquêtés en 2007 et 49,7 % en 2013. Leur score est stable entre les deux cycles d'évaluation, passant de 253 à 251 ; 2,7 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2013 contre 2,2 % en 2007.

Note : les évolutions significatives entre 2007 et 2013 sont entourées en rouge lorsqu'il s'agit d'une baisse et en vert dans le cas d'une augmentation.

Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP.

## 20.4 – Répartition (en %) et score moyen en physique-chimie et répartition selon les groupes de niveaux en 2007 et en 2013

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2007	100,0	250	3,3	11,7	28,3	31,5	15,2	10,0
	2013	100,0	<b>245</b>	3,7	<b>13,9</b>	29,5	30,9	<b>12,4</b>	<b>9,7</b>

Lecture : le score moyen en physique-chimie a diminué entre les deux cycles d'évaluation, passant de 250 à 245 ; en 2013, 13,9 % des élèves appartiennent au groupe 1 contre 11,7 % en 2007.

Note : les évolutions significatives entre 2007 et 2013 sont entourées en rouge lorsqu'il s'agit d'une baisse et en vert dans le cas d'une augmentation.

Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP.

Entre 2003 et 2012, dans le domaine de la culture mathématique, le score moyen de la France baisse et se trouve dans la moyenne des pays de l'OCDE. Mais les écarts s'accroissent sensiblement entre les élèves les plus performants et les moins performants.

L'étude PISA 2012 vise principalement à mesurer les performances des élèves de 15 ans en culture mathématique. Les élèves ne sont pas évalués sur des connaissances pures, mais sur leurs capacités à les mobiliser et à les appliquer dans des situations extra-mathématiques variées et parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire. La dernière évaluation comparable a eu lieu en 2003.

En 2012, la France obtient un score global de 495, la moyenne des 34 pays de l'OCDE s'établissant à 494 (figure 21.1), celle des 29 pays de l'OCDE ayant participé aux deux enquêtes à 496. Parmi des pays européens comparables, le Danemark, l'Irlande, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni obtiennent un score de l'ordre de celui de la France. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse ont un score supérieur ; l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie et la Suède un score inférieur.

Le score de la France est inférieur de 16 points à celui obtenu en 2003, cette baisse correspondant à environ 15 % de l'écart-type des scores. En 2003, le score de la France (511) était supérieur à la moyenne de l'OCDE (500).

Entre 2003 et 2012 en France, on observe une nette évolution de la répartition des élèves aux sept niveaux de compétence en mathématiques

(figure 21.2). Cette évolution correspond à un glissement de la population vers les niveaux inférieurs. La part des élèves en difficulté (sous le niveau 2) augmente d'un tiers en France : elle passe de 16,6 % à 22,4 % alors que, sur la même période, cette part évolue peu en moyenne pour les 29 pays de l'OCDE ayant participé aux deux enquêtes (de 21,5 % à 22,2 %). La France fait partie des pays affichant la plus forte augmentation de la proportion d'élèves aux niveaux inférieurs. En revanche, la baisse de la proportion d'élèves les plus performants (ceux du niveau 5 et au-dessus) n'est pas statistiquement significative pour la France (15,1 % à 12,9 %).

En France, l'écart des performances parmi les élèves augmente significativement entre 2003 et 2012. L'écart interquartile (tableau 21.3) passe de 126 points à 136 points alors qu'il ne varie pas en moyenne dans les pays de l'OCDE.

De tous les pays de l'OCDE, la France est celui où la performance en culture mathématique est la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves : l'écart de score associé en France à la variation d'une unité de l'indice SESC est de 57 points en 2012 (39 points en moyenne pour l'OCDE). Il a augmenté de 14 points depuis 2003. La France est le pays de l'OCDE où cette augmentation a été la plus grande. ■

Tous les trois ans, depuis 2000, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA (Programme for International Student Assessment ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesure et compare les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique.

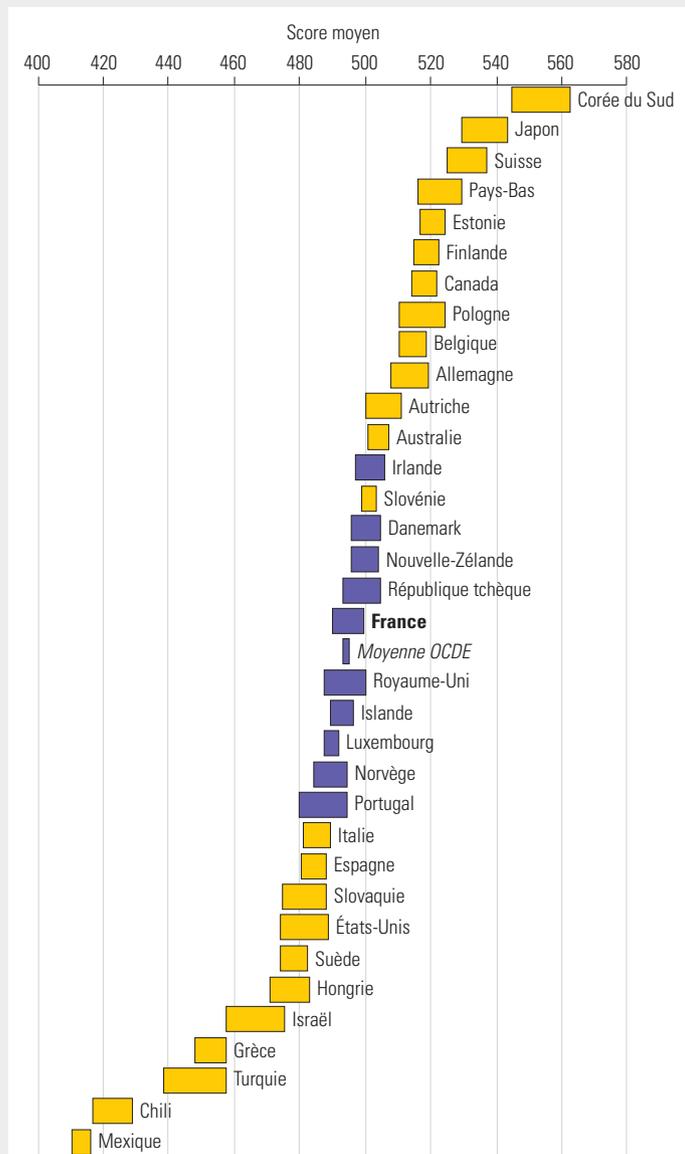
La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats tant sur le plan temporel que géographique. Les items sont traduits dans 45 langues différentes et sont proposés aux élèves de tous les pays.

PISA vise les élèves scolarisés de 15 ans, classe d'âge qui arrive en fin de scolarité obligatoire dans la plupart des pays de l'OCDE, quels que soient leur parcours scolaire ou leurs projets futurs, poursuite d'études ou entrée dans la vie active. En France, il s'agit pour l'essentiel d'élèves de seconde générale et technologique et de troisième qui constituent un échantillon réparti dans plus de 200 établissements scolaires. Le tirage de l'échantillon tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la représentativité des élèves de 15 ans selon leur classe de scolarisation. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

Source : MENESR-DEPP ; OCDE-PISA.  
Champ : France métropolitaine + DOM (sauf La Réunion) ; public et privé sous contrat.



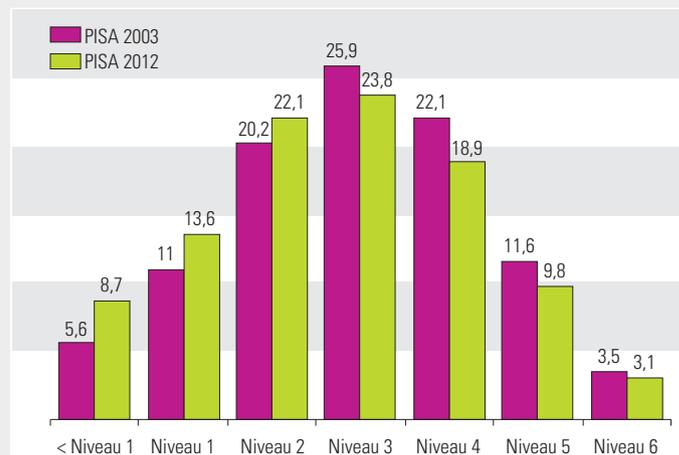
## 21.1 – Résultats des pays sur l'échelle internationale de culture mathématique (PISA 2012)



Lecture : en 2012, le score moyen de la France (495) n'est pas statistiquement différent de celui de l'OCDE ni des pays représentés avec des rectangles bleus. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage.

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE-PISA.

## 21.2 – Répartition des élèves en France selon le niveau de compétences en culture mathématique



Lecture : les élèves sont répartis selon leurs scores en sept niveaux de compétences. En 2012, en France, 8,7 % des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau inférieur à 1 (peu performants) et 3,1 % au niveau 6 (très performants).

Les données figurant sur ce graphique sont des chiffres arrondis.

Champ : France métropolitaine + DOM (sauf La Réunion), public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE-PISA.

## 21.3 – Différence interquartile et influence du statut économique, social et culturel (SESC) en France et dans l'OCDE<sup>1</sup>

		PISA 2003	PISA 2012	Évolution
1 <sup>er</sup> quartile	France	449	429	<b>- 20</b>
	OCDE	436	433	<b>- 3</b>
3 <sup>e</sup> quartile	France	575	565	<b>- 11</b>
	OCDE	565	561	<b>- 4</b>
Intervalle interquartile	France	126	136	<b>+ 10</b>
	OCDE	129	128	<b>- 1</b>
Écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC	France	43	57	<b>+ 14</b>
	OCDE	39	39	<b>0</b>

Lecture : en 2012, 25 % des élèves français obtiennent un score inférieur ou égal à 429 et 25 % obtiennent un score supérieur ou égal à 565. En 2012, un écart de score de 57 points est associé à la variation d'une unité de l'indice SESC en France, ce qui est significativement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (39 points) et 14 points de plus qu'en 2003.

1. La moyenne de l'OCDE est calculée sur les 29 pays participants en 2003 et en 2012.

Les évolutions significatives sont indiquées en gras. Les différences significatives entre la France et la moyenne de l'OCDE sont indiquées en italique.

Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Champ : France métropolitaine + DOM (sauf La Réunion), public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE-PISA.

**En compréhension de l'écrit, le score moyen de la France reste stable entre 2000 et 2012, mais pour la première fois depuis 2000, il est significativement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. En culture scientifique, le score moyen de la France reste stable entre 2006 et 2012. Il était et reste dans la moyenne des pays de l'OCDE.**

L'évaluation PISA s'intéresse beaucoup plus aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes. Elle ne mesure donc pas directement le degré d'atteinte des objectifs des programmes d'enseignement : les exercices proposés résultent d'un compromis au niveau international sur ce qui est considéré comme nécessaire au futur citoyen.

En compréhension de l'écrit, avec un score moyen de 505, en 2012 comme en 2000, les résultats de la France montrent une grande stabilité (figure 22.1).

On observe un accroissement régulier de la population d'élèves de faibles niveaux de compétences, dont la proportion est passée de 15,2 % en 2000 à 18,9 % en 2012. Ces élèves sont au-dessous du niveau 2, niveau considéré par l'OCDE comme un seuil à partir duquel les élèves commencent à montrer qu'ils possèdent des compétences qui leur permettent de participer de manière efficace et productive à la vie en société. À l'autre extrémité de l'échelle des compétences, 12,9 % des élèves français sont dans les groupes les plus performants, niveaux 5 et 6, soit 4,1 points de plus qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE. Cette répartition des élèves français avec des effectifs plus importants aux deux extrémités de l'échelle des compétences confirme les résultats de 2009.

La France fait partie des pays de l'OCDE dont la différence de performance entre les deux sexes est significativement supérieure à la moyenne. Entre 2000 et 2012, l'écart entre le score moyen des garçons et celui des filles

augmente régulièrement : il passe de 29 points à 44 points. Les garçons sont proportionnellement deux fois plus nombreux au-dessous du niveau 2 (25,5 % d'entre eux) que les filles (12,7 %). Dans les groupes les plus performants, les filles sont plus nombreuses : 16,4 % d'entre elles sont aux niveaux 5 et 6 contre 9,2 % des garçons.

En culture scientifique, les résultats de la France sont restés stables depuis 2006 (figure 22.2). Avec un score de 499, la France se situe comme en 2006 (score de 495) dans la moyenne des pays de l'OCDE.

Comme en 2006, les scores des filles et des garçons en 2012 ne sont pas significativement différents. En effet, les filles obtiennent un score moyen de 500 et les garçons de 498. Par ailleurs, ces scores ne sont pas significativement différents des scores moyens des filles (500) et des garçons (502) des pays de l'OCDE.

En ce qui concerne la répartition des élèves le long de l'échelle de performance, il n'y a pas de différence significative entre la France et la moyenne de l'OCDE, sauf pour le niveau inférieur à 1. En effet, 6,1 % de nos élèves appartiennent au groupe le moins performant, alors que pour les pays de l'OCDE, ils ne sont que 4,8 %. Cette différence s'explique par la proportion plus importante de garçons dans ce groupe : en France, 7,3 % des garçons se trouvent au-dessous du niveau 1, contre 5,3 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. En revanche, la répartition des filles le long de l'échelle de performance n'est pas, en France, significativement différente de celle des filles des pays de l'OCDE. ■

Tous les trois ans, depuis 2000, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA (Programme for International Student Assessment ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesure et compare les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique.

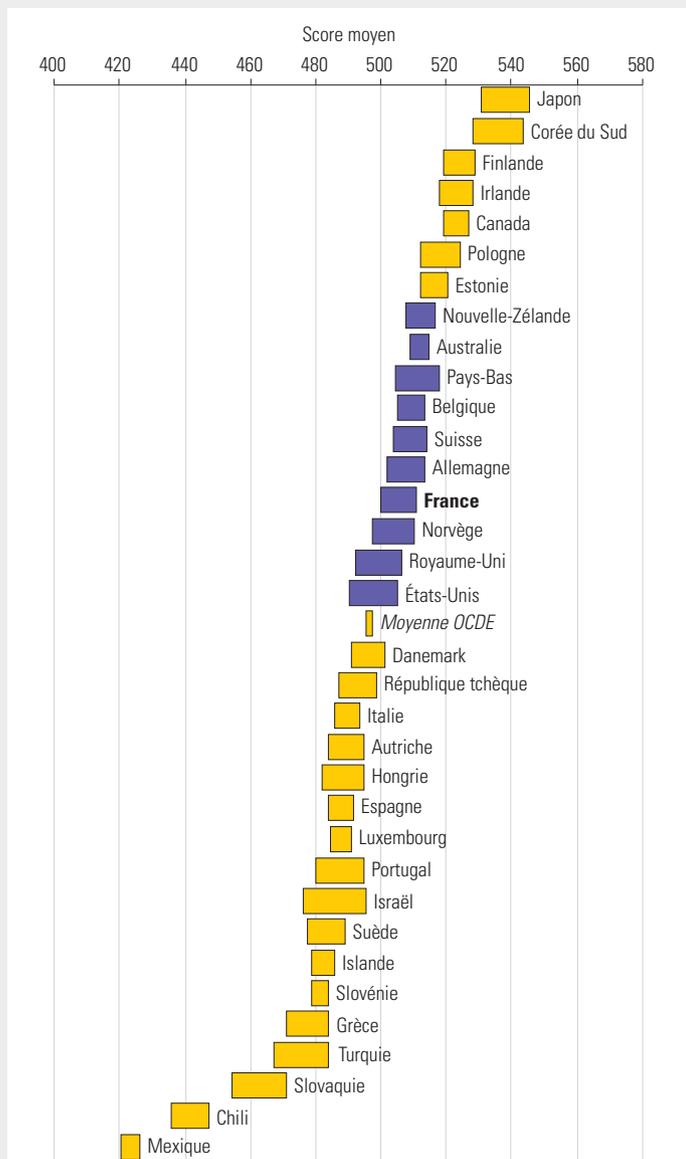
La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats, tant sur le plan temporel que géographique. Les items sont traduits dans 45 langues différentes et sont proposés aux élèves de tous les pays.

PISA vise les élèves scolarisés de 15 ans, classe d'âge qui arrive en fin de scolarité obligatoire dans la plupart des pays de l'OCDE, quels que soient leur parcours scolaire ou leurs projets futurs, poursuite d'études ou entrée dans la vie active. En France, il s'agit pour l'essentiel d'élèves de seconde générale et technologique et de troisième qui constituent un échantillon réparti dans plus de 200 établissements scolaires. Le tirage de l'échantillon tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la représentativité des élèves de 15 ans selon leur classe de scolarisation. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE-PISA. Champ : France métropolitaine + DOM (sauf La Réunion).



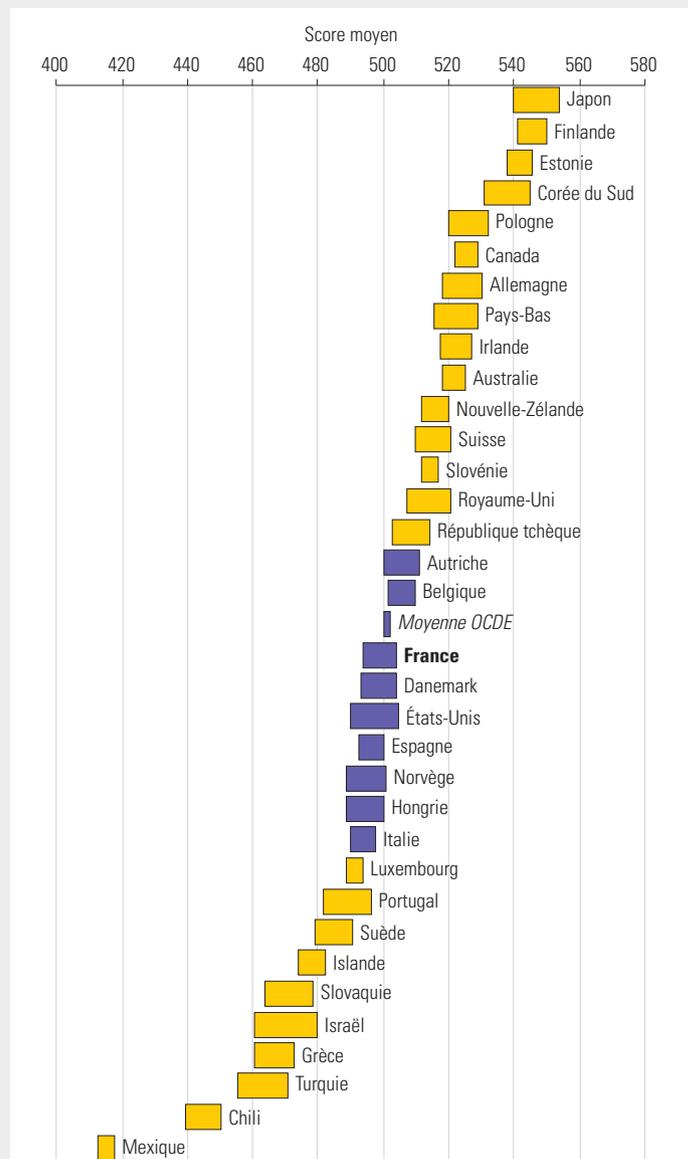
## 22.1 – Résultats des pays en compréhension de l'écrit (PISA 2012)



Lecture : en 2012, le score moyen de la France en compréhension de l'écrit (505) est supérieur à celui de l'OCDE, mais n'est pas statistiquement différent de celui des pays représentés avec des rectangles bleus. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage.

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE-PISA.

## 22.2 – Résultats des pays en culture scientifique (PISA 2012)



Lecture : en 2012, le score moyen de la France (499) n'est pas statistiquement différent de celui de l'OCDE ni des pays représentés avec des rectangles bleus. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage.

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE-PISA.

En 2013, 81,8 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 9,6 %, dont la moitié est quasi-analphabète.

**E**n 2013, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC) ont concerné près de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 23.1*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (2,3 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical oral correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 8,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,4 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 71,4 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 23.1*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*figure 23.2*).

Le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est en baisse depuis 2010, passant de 10,8 % à 9,6 % (*tableau 23.4*). Ces évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes, mais sur des participants. Or, certains jeunes, en proportion variable selon les années, ne se présentent pas à la JDC à 17 ans, et on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils ont globalement de moins bons résultats que les autres.

En 2013, 56 000 participants à la JDC en France métropolitaine ont aussi pris part à une évaluation de leurs compétences dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne (numératie). Cette expérimentation a notamment permis de révéler que la corrélation entre les tests de lecture et les tests de numératie était relativement faible. En effet, si 14,1 % des jeunes sont en difficulté dans au moins l'un des deux domaines, ils sont 5,8 % à rencontrer des difficultés uniquement en numératie et 4,5 % uniquement en lecture (*tableau 23.3*). Autrement dit, parmi les jeunes en difficulté de lecture, 54 % n'éprouvent donc pas de difficulté en numératie. ■

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

En 2013, ces épreuves ont été complétées par une évaluation des compétences des jeunes dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne (numératie). Ces évaluations en numératie se sont déroulées pendant un mois uniquement en France métropolitaine.

Sources : ministère de la Défense-DSN, MENESR-DEPP.

Champ : France métropolitaine + DOM pour les données relatives à la lecture ; France métropolitaine pour les données relatives à la numératie.



## 23.1 – Les profils de lecteurs (JDC 2013) en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	Niveau de lecture
5d	+	+	+	68,7	74,1	71,4	Lecteurs efficaces <b>81,8</b>
5c	+	–	+	12,2	8,6	10,4	
5b	+	+	–	5,6	7,3	6,4	Lecteurs médiocres <b>8,6</b>
5a	+	–	–	2,5	1,9	2,2	
4	–	+	+	3,6	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture <b>5,5</b>
3	–	–	+	2,9	1,4	2,2	
2	–	+	–	1,8	1,9	1,8	Difficultés sévères <b>4,1</b>
1	–	–	–	2,8	1,8	2,3	

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.  
Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN, MENESR-DEPP.

## 23.3 – Difficultés en lecture et en numérotie selon le sexe (JDC 2013) en %

Profils	Filles	Garçons	Ensemble
Difficultés en lecture et en numérotie	3,5	4,1	3,8
Difficultés en numérotie seulement	7,2	4,5	5,8
Difficultés en lecture seulement	3,3	5,7	4,5
Sans difficulté	86,1	85,7	85,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : en 2013, 56 000 jeunes qui ont répondu au test de lecture ont aussi passé un module de performance en numérotie. Parmi eux, 4,5 % sont en difficulté en lecture mais pas en numérotie. L'évaluation en numérotie concernait uniquement la France métropolitaine. C'est pourquoi la part des jeunes en difficulté de lecture parmi ceux qui y ont participé est différente de celle observée sur la France entière (8,3 % contre 9,6 %).

Champ : France métropolitaine.

Sources : ministère de la Défense-DSN, MENESR-DEPP.

## 23.2 – Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (JDC 2013) en %



Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN, MENESR-DEPP.

## 23.4 – Évolution de la répartition des garçons et filles selon leur profil de compétences, en %

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>					
Lecteurs efficaces	79,8	79,6	80,3	81,0	81,8
Lecteurs médiocres	9,6	9,6	9,4	9,2	8,6
En difficulté de lecture	10,6	10,8	10,4	9,9	9,6
<i>dont en grave difficulté</i>	5,1	5,1	4,8	4,4	4,1
<b>Garçons</b>					
Lecteurs efficaces	78,0	77,9	78,9	79,9	80,9
Lecteurs médiocres	9,4	9,5	9,0	8,7	8,1
En difficulté de lecture	12,6	12,6	12,1	11,5	11,1
<i>dont en grave difficulté</i>	5,9	5,9	5,5	5,0	4,6
<b>Filles</b>					
Lecteurs efficaces	81,7	81,5	81,7	82,1	82,7
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	9,7	9,6	9,2
En difficulté de lecture	8,6	8,7	8,6	8,3	8,1
<i>dont en grave difficulté</i>	4,2	4,2	4,2	3,9	3,6

Lecture : en 2013, 9,6 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture.

Pour une partie d'entre eux – 4,1 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2009.

Sources : ministère de la Défense-DSN, MENESR-DEPP.

# 24 L'accès au niveau IV de formation

Plus de 84 % des jeunes accèdent au niveau IV de formation en 2013, dont plus de 29 % dans la voie professionnelle.

Les filles ont plus bénéficié de la réforme de la voie professionnelle que les garçons.

**A**vec une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale. Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. En 2010, les premiers effets de la réforme de la voie professionnelle apparaissent et le taux gagne 15 points en deux ans. Il atteint 84,2 % à la rentrée 2013 ([tableau 24.1](#) et [figure 24.2](#)).

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès au niveau IV de formation a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre autour de 62 % au début des années 2000. Durant la phase de transition, suite à la réforme de la voie professionnelle, le taux a fortement augmenté. En 2013, il est de 74,8 % (+ 11,1 points par rapport à 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles atteint 4,4 % en 2013, suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, après une longue période de stabilité. Au sein de l'apprentissage, le taux d'accès est de 6,1 % en 2011. Il perd 0,7 point l'année suivante, au sortir de la phase de transition. En 2013, il est estimé à 5,0 %<sup>1</sup>.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2004. Depuis, il progresse régulièrement et a gagné 5 points en 2013 par rapport à 2004, en atteignant 38,9 %.

Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 16,2 % en 2013.

La progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnel par l'apprentissage. La rentrée 2010 est sans doute le début d'une nouvelle phase. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans porte le taux d'accès au niveau IV à 29,2 % en 2013, soit 11,4 points de plus qu'en 2009.

En 2013, le taux d'accès des filles s'établit à 90 %, contre 78,7 % pour les garçons ([tableau 24.3](#)). Cet écart provient bien plus des séries générales (11,5 points) que des séries technologiques (1,9 point). Les voies de formation professionnelles sont un peu plus fréquentées par les garçons que par les filles. Entre 2010 et 2012, les garçons avaient beaucoup plus bénéficié que les filles des effets de la réforme de la voie professionnelle. En 2013, l'écart se réduit fortement au profit des filles avec l'arrivée au niveau IV des premières candidates aux baccalauréats professionnels « accompagnement, soins et services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires », spécialités féminines à presque 94 %. L'écart en faveur des garçons passe de 9,1 points en 2012 à 2,1 en 2013. Finalement, entre 2010 et 2013, les filles ont plus profité de la réforme de la voie professionnelle que les garçons : leur taux d'accès dans cette filière (toutes voies confondues) a augmenté de presque 13 points contre 10 pour les garçons. ■

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux conjoncturel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 25.

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2013 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau. La réforme de la voie professionnelle perturbe les flux d'apprentis et introduit un biais dans cette estimation en 2013. Ainsi, pour l'apprentissage, le taux d'accès au niveau IV de formation est sous-estimé en 2013.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee. Champ : France métropolitaine, France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé.



## 24.1 – Taux d'accès au niveau IV de formation

Toutes formations initiales comprises

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1980-81	1990-91	2000-01	2010-11	2011-12p	2012-13p	2013-14p <sup>1</sup>
Filière générale	22,1	33,4	34,1	36,8	38,1	38,3	38,9
Filière technologique	11,9	17,6	21,7	17,5	17,0	16,3	16,2
Filière professionnelle	0,0	5,0	14,0	24,3	31,9	25,6	29,2
<b>Ensemble</b>	<b>34,0</b>	<b>56,0</b>	<b>69,8</b>	<b>78,6</b>	<b>86,9</b>	<b>80,2</b>	<b>84,2</b>
MENESR	33,0	54,0	63,4	70,6	76,8	71,7	74,8
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,6	4,1	3,2	4,4
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	5,4	6,1	5,4	5,0

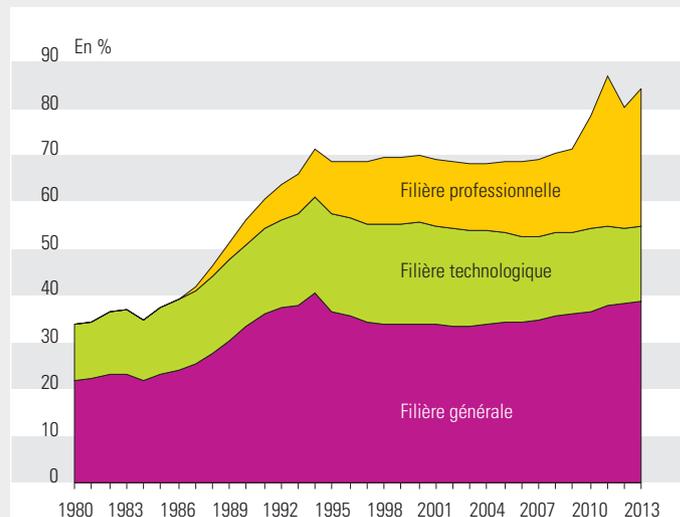
Note : série calculée à partir de l'année 2010-2011 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2010-2011, provisoires ensuite (p).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de l'année 2013-2014).

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

## 24.2 – Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2013

Toutes formations initiales comprises



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1999, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2000.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

## 24.3 – Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

	2010			2011p			2012p			2013p <sup>1</sup>		
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
Filière générale	42,5	31,3	11,2	43,9	32,5	11,4	44,3	32,7	11,6	44,8	33,2	11,5
Filière technologique	18,5	16,5	2,0	18,1	15,8	2,3	17,5	15,2	2,3	17,1	15,2	1,9
Filière professionnelle	21,3	27,3	- 6,0	25,5	38,1	- 12,6	20,9	30,0	- 9,1	28,1	30,2	- 2,1
<b>Ensemble</b>	<b>82,3</b>	<b>75,1</b>	<b>7,2</b>	<b>87,6</b>	<b>86,4</b>	<b>1,2</b>	<b>82,7</b>	<b>77,9</b>	<b>4,8</b>	<b>90,0</b>	<b>78,7</b>	<b>11,3</b>
MENESR	75,6	65,9	9,8	79,5	74,2	5,3	75,5	68,0	7,5	80,9	69,0	12,0
Agriculture	2,8	2,3	0,5	3,9	4,3	- 0,4	3,3	3,1	0,3	5,6	3,3	2,3
Apprentissage	3,8	6,9	- 3,1	4,2	7,9	- 3,7	3,9	6,8	- 2,9	3,4	6,4	- 3,0

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques professionnelle, ensemble et apprentissage de l'année 2013-2014).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

À la session 2013, près de 74 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers généraux et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles.

La réussite au baccalauréat varie toujours selon l'origine sociale des candidats.

**D**e 1980 à 2014, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à près des trois quarts (figure 25.1). Cette progression a été particulièrement sensible de 1988 (création du baccalauréat professionnel) à 1995. Puis, jusqu'en 2008, la proportion de bacheliers dans une génération reste stable autour de 62 %. En 2009, elle dépasse 65 % avec notamment la mise en place d'une épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel. La réforme de la voie professionnelle, dont les premiers effets apparaissent en 2011, a encore augmenté la proportion de bacheliers.

En 2011 et 2012, alors que cohabitent l'ancien et le nouveau cursus, cette proportion est passée à 71,2 % puis à 77,2 %, soit 12,2 points de plus qu'en 2010. Au sortir de la phase de transition, l'ancien cursus est largement minoritaire en 2013. Avec 73,8 %, le taux diminue de 3,4 points en 2013 par rapport à 2012, mais reste supérieur de 8,8 points à celui de 2010. Il se répartit ainsi : 38,0 % dans la voie générale, 15,6 % dans la voie technologique et 20,1 % dans la voie professionnelle. À la session 2014, les premiers candidats des spécialités professionnelles « accompagnement, soins et services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires » ont obtenu le baccalauréat. Ils contribuent à l'augmentation de la proportion de bacheliers dans une génération, estimée à 77,3 % en 2014. Depuis 1995, le nombre de bacheliers a augmenté de 25 % mais leur répartition s'est modifiée en faveur des séries professionnelles et technologiques jusqu'en 2001, et professionnelles uniquement ensuite (tableau 25.3). À partir de 2009,

la part du baccalauréat professionnel a augmenté et dépasse 30 % en 2014. La part du baccalauréat général et celle du baccalauréat technologique, en revanche, ont perdu 9 points et 7 points entre 1995 et 2014, essentiellement en raison du recul de la série littéraire et de la série STMG.

Jusqu'en 2009, où il dépasse 86 %, le taux de réussite au baccalauréat augmente régulièrement (figure 25.2). Entre 2009 et 2012, tous baccalauréats confondus, il diminue à 84,5 %. Cette récente baisse est principalement due au baccalauréat professionnel qui a perdu plus de 9 points depuis 2010, après en avoir gagné 10 en 2009. À partir de 2012, la réussite dans cette voie repart à la hausse. Cumulée à la forte croissance des voies générale et technologique, elle permet au taux de réussite d'atteindre en 2014 une valeur record : 88 % (valeur provisoire à la session de juin). Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté de près de 16 points et de plus de 15 points au baccalauréat technologique.

L'origine sociale des candidats influe sur leur répartition entre séries, mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2013, 96 % des enfants d'agriculteurs qui se sont ainsi présentés au baccalauréat général ont obtenu le diplôme, soit 7 points de plus que les enfants d'ouvriers (figure 25.4). La différence est comparable dans les séries technologiques, voire un peu plus importante dans le professionnel. Toutes voies confondues, les enfants de cadres ou d'enseignants obtiennent plus souvent le baccalauréat que les enfants d'agriculteurs : ils se présentent beaucoup plus fréquemment au baccalauréat général où la réussite est plus importante (indicateur 29). ■

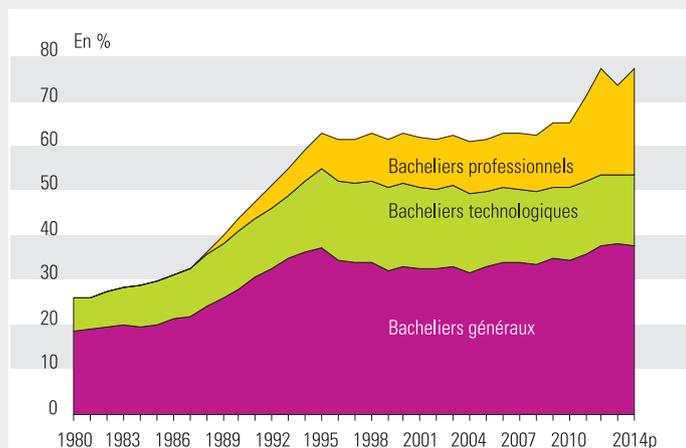
*Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en additionnant ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurent dans la base en vigueur en mars 2014. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les DOM, hors Mayotte.*

*Taux de réussite : il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.*

Champ : France métropolitaine, France métropolitaine + DOM et France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Sources : MENESR-DEPP ; Insee ; ministère en charge de l'agriculture.



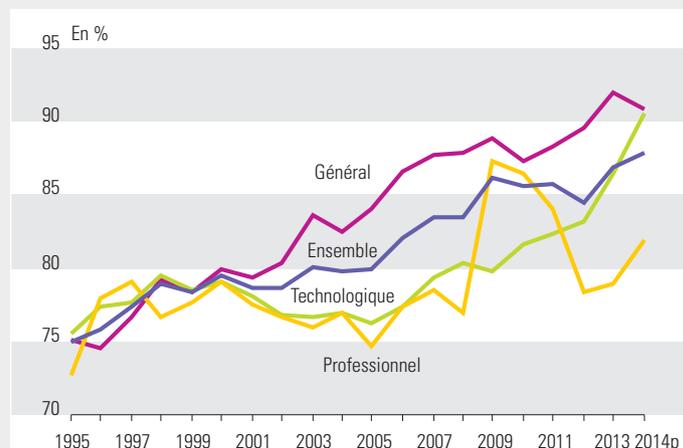
## 25.1 – Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2014)



Note : pour la session 2014, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2014 (p).  
 Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

## 25.2 – Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1995 à 2014



Note : pour la session 2014, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2014 (p).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

## 25.3 – Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995, 2013 et 2014

	Session 1995 <sup>1</sup>		Session 2013		Session 2014p	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition	Admis	Répartition
<b>Baccalauréat général</b>						
ES	76 555	15,5 %	97 729	16,6 %	97 009	15,5 %
L	71 460	14,5 %	50 358	8,5 %	47 918	7,7 %
S	139 031	28,2 %	157 229	26,7 %	160 681	25,7 %
<b>Total séries générales</b>	<b>287 046</b>	<b>58,3 %</b>	<b>305 316</b>	<b>51,8 %</b>	<b>305 608</b>	<b>48,9 %</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>						
STI2D (ex-STI <sup>2</sup> )	35 251	7,2 %	24 660	4,2 %	25 505	4,1 %
STMG (ex-STT)	78 894	16,0 %	61 124	10,4 %	62 549	10,0 %
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7 %	22 400	3,8 %	23 720	3,8 %
Autres séries technologiques	10 785	2,2 %	16 499	2,8 %	17 141	2,7 %
<b>Total séries technologiques</b>	<b>138 267</b>	<b>28,1 %</b>	<b>124 683</b>	<b>21,2 %</b>	<b>128 915</b>	<b>20,6 %</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>						
Production	26 218	5,3 %	74 500	12,6 %	84 248	13,5 %
Services	40 878	8,3 %	84 741	14,4 %	105 940	17,0 %
<b>Total séries professionnelles</b>	<b>67 096</b>	<b>13,6 %</b>	<b>159 241</b>	<b>27,0 %</b>	<b>190 188</b>	<b>30,4 %</b>
<b>Total baccalauréat</b>	<b>492 409</b>	<b>100,0 %</b>	<b>589 240</b>	<b>100,0 %</b>	<b>624 711</b>	<b>100,0 %</b>

Note : pour la session 2014, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2014 (p).

1. Hors Mayotte.

2. Y compris la spécialité « génie optique », série à part entière avant 1999.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2013.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

## 25.4 – Taux de réussite en 2013 selon l'origine sociale

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Ensemble
Agriculteurs exploitants	95,8	93,1	85,8	92,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	92,1	88,7	81,8	88,3
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	95,5	90,9	85,2	93,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>96,0</i>	<i>90,8</i>	<i>84,4</i>	<i>94,8</i>
Professions intermédiaires	93,0	89,3	82,1	90,1
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>95,0</i>	<i>90,2</i>	<i>82,7</i>	<i>93,4</i>
Employés	90,9	87,2	80,6	87,6
Ouvriers	88,7	86,1	77,3	83,1
Retraités	90,8	84,0	76,1	83,4
Autres sans activité professionnelle	84,2	80,2	72,1	79,5
Indéterminé	83,0	79,2	78,0	78,9
<b>Ensemble</b>	<b>92,0</b>	<b>86,5</b>	<b>78,9</b>	<b>86,9</b>

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

**En 2013, 75 % des personnes âgées de 25 à 64 ans détiennent un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle contre 86 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans. Les jeunes possèdent ainsi un niveau d'études plus élevé que le reste de la population. La France se situe à cet égard au-dessus de la moyenne de l'OCDE.**

**D**epuis de nombreuses années, les politiques publiques d'éducation ont pour ambition commune de relever le défi de la qualité de la scolarisation, qui peut être approchée par la réussite des jeunes dans le secondaire ou, plus largement, par celle de l'ensemble des sortants de formation initiale. Elle peut également s'apprécier en situant la France parmi les autres pays de l'OCDE.

En 2013, 86 % de la population âgée de 20 à 24 ans et 75 % de celle âgée de 25 à 64 ans détiennent un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle (*figure 26.1*). La part de diplômés augmente nettement depuis 1993, respectivement de 16 et de 21 points, principalement grâce au développement des enseignements secondaires et supérieurs dans les années 1980 et 1990.

Les progrès réalisés depuis vingt ans ont également été qualitatifs. Les jeunes générations ont suivi des études de second cycle plus poussées. En 1993, 44 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans possédaient un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), 26 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un brevet d'études professionnelles (BEP) et 30 % le brevet ou aucun diplôme (*tableau 26.3*). En 2013, 72 % des jeunes de 20 à 24 ans ont un baccalauréat, 14 % un CAP ou un BEP et 14 % possèdent le brevet des collèges ou n'ont aucun diplôme. Un grand nombre de bacheliers poursuivent leur parcours scolaire par des études supérieures.

Ainsi, sur l'ensemble des 677 000 jeunes ayant terminé leurs études initiales, en moyenne annuelle en 2010, 2011 ou 2012, 43 % possèdent pour plus haut diplôme un diplôme de l'enseignement supérieur, 42 % un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et 15 % le diplôme national du brevet ou n'ont aucun diplôme (*tableau 26.2*). Sur ces trois années de sortie, les jeunes ayant quitté leur formation initiale avec, au mieux, un diplôme du secondaire, ont le plus souvent obtenu un CAP, un BEP, ou équivalent (14 % de l'ensemble des sortants) ou bien un baccalauréat technologique ou professionnel (20 %). Ils sont par ailleurs moins nombreux à ne posséder qu'un baccalauréat général (8 %). On peut relever que la répartition par diplôme de cette dernière cohorte est relativement stable par rapport à celle de la cohorte précédente.

Une population massivement diplômée d'études secondaires longues est considérée, pour l'OCDE comme pour l'Union européenne, comme une force pour développer une économie et une société des connaissances. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou aux États-Unis quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Aujourd'hui, la France a rattrapé en grande partie son retard (*figure 26.4*). ■

Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

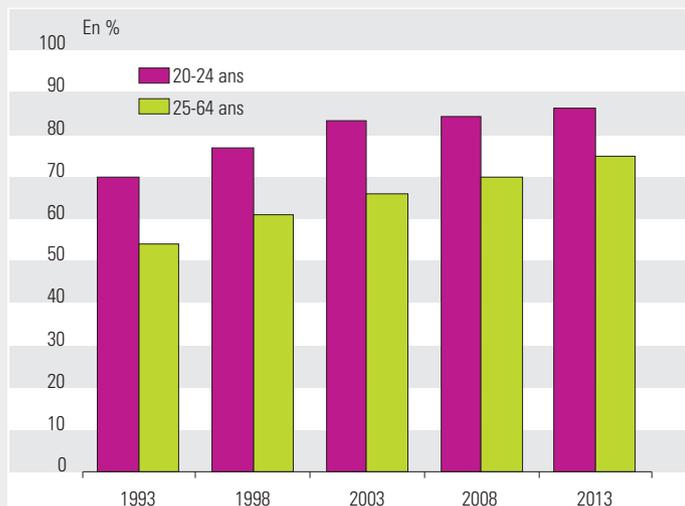
Les figures 26.1, 26.3 et 26.4 portent sur des groupes d'âges. Le tableau 26.2 porte sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an, quel que soit leur âge.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'Insee. L'enquête Emploi était annuelle jusqu'en 2002, réalisée le plus souvent au mois de mars. Depuis 2003, c'est une enquête en continu sur l'ensemble de l'année et le questionnaire relatif à la formation a été remanié.

Sources : MENESR-DEPP ; Insee (enquêtes Emploi).  
Champ : pays de l'OCDE et France métropolitaine.



## 26.1 – Proportion de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année



Lecture : en 2013, 75 % des 25-64 ans et 86 % des jeunes âgés de 18-24 ans déclarent posséder un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.  
Champ : France métropolitaine, données provisoires pour 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

## 26.2 – Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

Année de sortie de formation initiale	2007-2008-2009 Ensemble		2010-2011-2012 Ensemble	
	en milliers	en %	en milliers	en %
DEA, DESS, Master, Doctorats	71	10	90	13
Écoles supérieures	38	5	37	5
Licence, maîtrise	74	11	62	9
DEUG, BTS, DUT et équivalents	86	13	86	13
Paramédical et social	23	3	19	3
<b>Total diplômés des études supérieures</b>	<b>292</b>	<b>42</b>	<b>294</b>	<b>43</b>
Baccalauréat général	58	8	56	8
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	113	17	133	20
<b>Total bacheliers et diplômés équivalents</b>	<b>171</b>	<b>25</b>	<b>189</b>	<b>28</b>
CAP, BEP ou équivalent	114	16	93	14
<b>Total diplômés des seconds cycles du secondaire</b>	<b>285</b>	<b>41</b>	<b>282</b>	<b>42</b>
Brevet seul	57	8	47	7
Aucun diplôme	65	9	54	8
<b>Total brevet et aucun diplôme</b>	<b>122</b>	<b>17</b>	<b>101</b>	<b>15</b>
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>699</b>	<b>100</b>	<b>677</b>	<b>100</b>

Lecture : en moyenne sur 2010, 2011 et 2012, 677 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 43 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine, données provisoires pour 2010-2011-2012.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

## 26.3 – Part des jeunes âgés de 20 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle (en %)

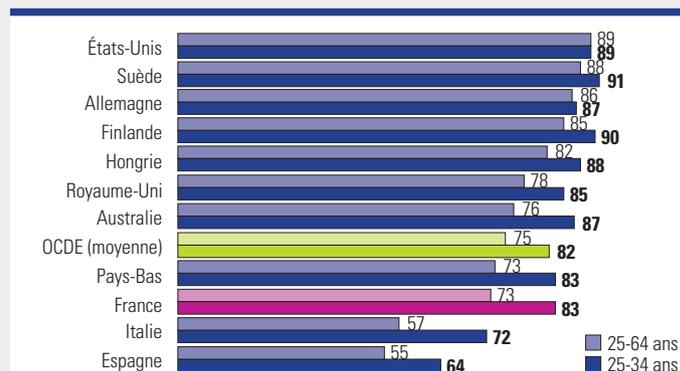
	1993	1998	2003	2008	2013
Baccalauréat	44	57	63	66	72
BEP-CAP	26	20	19	18	14
<b>Total diplômés du second cycle</b>	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>84</b>	<b>86</b>
Brevet ou aucun diplôme	30	23	18	16	14
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : en 2013, 72 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un baccalauréat (suivi ou non d'études supérieures), 14 % un BEP ou un CAP ou un diplôme équivalent. Au total, 86 % du groupe d'âges a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour 70 % du même groupe d'âges en 1993.

Champ : France métropolitaine, données provisoires pour 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

## 26.4 – Part des populations âgées de 25-64 ans et de 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2012)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

La part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet a diminué régulièrement entre les années 1980 et 2000. Depuis le début des années 2000, elle marque le pas.

Par ailleurs, 9 % des élèves arrêtent leurs études avant d'atteindre une classe terminale de CAP-BEP, de baccalauréat ou de brevet professionnel.

**R**éduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu politique fort pour notre société. Plusieurs indicateurs sont disponibles afin d'estimer le « faible niveau d'études ».

Le diplôme est un atout important pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle. *A contrario*, sortir sans diplôme de formation initiale peut se révéler être un handicap. À cet égard, les jeunes français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier. En effet, la proportion de « sortants précoces » – c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et détiennent au mieux le diplôme du brevet – est passée de 40 % à la fin des années 1970 à 30 % au milieu des années 1980 et à 15 % à la fin des années 1990 (figure 27.1). La baisse, sensible dans les années 1980 et 2000, est concomitante à l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat et au développement de l'enseignement technologique et professionnel.

Si la France a rattrapé en grande partie son retard sur plusieurs décennies, il reste que le pourcentage de « sortants précoces » est stable ces dernières années. L'indicateur français de 2013 (9,7 %) présente une rupture compromettant la comparabilité avec les valeurs des années précédentes, vraisemblablement surestimées (figure 27.3). L'Union européenne

visait pour 2020 un pourcentage de « sortants précoces » de moins de 10 %. Il était de 18 % en 2000 et de 11,9 % en 2013.

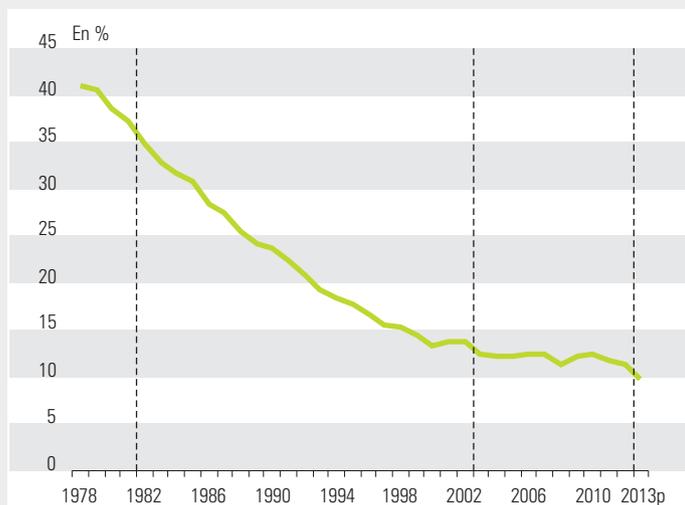
On évalue aussi en France le niveau des études accomplies à la fin de l'enseignement secondaire, en analysant à partir des statistiques scolaires la sortie du système éducatif selon la classe atteinte. La part des jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué depuis 2000 et atteint 8,5 % en 2012 (tableau 27.2). La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, s'est traduite dès l'année suivante par une modification de la structure des flux de sortants de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2012, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné près de 10 points (79,7 % en 2012) alors que celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 11 (11,8 % en 2012). La proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, augmente de 2 points en 2010 et de 0,5 point en 2011, avant de diminuer en 2012. La forte augmentation en 2010 est liée à la nouvelle manière de compter les sorties de première professionnelle, regroupées avec celles de seconde professionnelle puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur cursus en trois ans. En revanche, la diminution de 2012 montre une nette baisse des sorties en cours de cursus. ■

Les « sortants précoces » sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête Emploi de l'Insee.

L'enquête Emploi est réalisée un mois donné (mars) jusqu'en 2002, puis en continu depuis 2003. On cumule alors les données des quatre trimestres. Les changements de questions repérant les formations impriment des ruptures de série. Les jeunes en formation sont repérés par leur « situation principale » de 1978 à 1981. Ils sont identifiés par une question spécifique de 1982 à 2002. De nouvelles questions embrassant davantage de formations sont introduites en 2003 puis en 2013.



27.1 – Proportion de sortants précoces de 1978 à 2013



p : données provisoires.

Lecture : en 2012, la proportion de sortants précoces, c'est-à-dire de jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et qui n'ont aucun diplôme ou au plus le diplôme du brevet est de 11,4 %. Cette proportion était de 40 % en 1980.

Les ruptures de série sont indiquées en pointillés.

Champ : France métropolitaine, 2013 données provisoires.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP

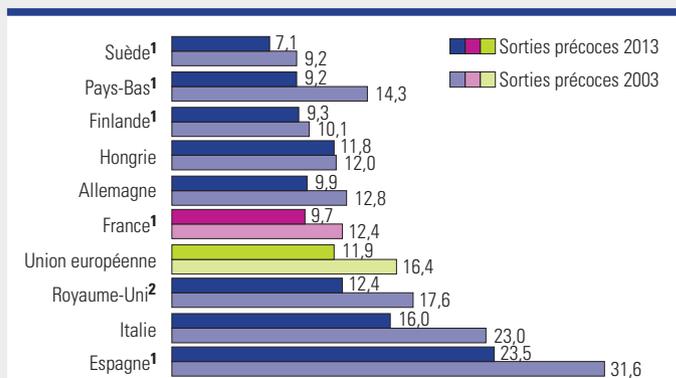
27.2 – Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (en %)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire						
	2000	2005	2007	2009	2010	2011	2012
Terminale générale et technologique	53,8	55,5	54,1	54,4	55,0	53,9	51,6
Terminale professionnelle (baccalauréat professionnel et BP)	13,1	14,4	16,0	17,1	17,8	23,3	28,1
<b>Total sorties au niveau du baccalauréat</b>	<b>66,9</b>	<b>69,9</b>	<b>70,1</b>	<b>71,5</b>	<b>72,8</b>	<b>77,2</b>	<b>79,7</b>
Première année de baccalauréat professionnel en deux ans et BP	2,4	2,6	2,6	2,1	0,7	0,5	0,4
Année terminale de CAP ou de BEP	21,3	19,9	19,7	18,8	16,8	12,2	11,4
<b>Total sorties au niveau du CAP-BEP</b>	<b>23,7</b>	<b>22,5</b>	<b>22,3</b>	<b>20,9</b>	<b>17,5</b>	<b>12,7</b>	<b>11,8</b>
Seconde ou première générale et technologique	2,4	2,0	2,2	1,8	1,3	1,0	1,1
Première professionnelle	-	-	-	-	2,3	3,8	2,4
Seconde professionnelle	-	-	-	0,7	2,4	2,6	2,4
Premier cycle, première année de CAP ou de BEP	7,0	5,6	5,4	5,1	3,7	2,7	2,6
<b>Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire</b>	<b>9,4</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	<b>9,7</b>	<b>10,1</b>	<b>8,5</b>

Champ : France métropolitaine.

Sources : MENESR-DEPP, systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MENESR) et Sifa (effectifs des CFA), système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère en charge de l'agriculture).

27.3 – Proportions de jeunes de faibles niveaux d'études : comparaison entre pays (en %)



1. Ruptures de série significatives en Suède en 2006 et en France en 2013 (données peu comparables aux précédentes) et peu significatives en Espagne en 2005, en Finlande et aux Pays-Bas en 2010.  
2. 2002.

Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2013 et 2007 (année entière).

**Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées qu'eux.**

**Majoritaires parmi les bacheliers généraux, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles.**

**L**ors des évaluations du socle commun de connaissances et de compétences (*indicateur 18*), les filles sont plus nombreuses que les garçons à bien maîtriser la langue française (compétence 1) en fin d'école primaire avec 82,6 % contre 77,1 % (*figure 28.1*). Cette différence s'accroît au collège (85,9 % contre 72,3 % pour les garçons).

La maîtrise des mathématiques et de la culture scientifique et technologique (compétence 3) est très proche entre filles et garçons en fin d'école (69,3 % contre 72,5 %), mais les filles reprennent l'avantage au collège avec 80,5 % contre 76,2 % pour les garçons.

Profitant de ces meilleurs acquis, les filles ont des parcours scolaires plus aisés ou plus fluides, en moyenne, que les garçons mais continuent de choisir des séries, des spécialités ou des filières de formation radicalement différentes.

Les données de l'enquête Emploi confirment que les filles ont un niveau de formation plus élevé que les garçons, l'écart n'ayant cessé de se creuser depuis deux décennies (*tableau 28.2*). Parmi les jeunes ayant achevé leurs études lors des années 2010-2011-2012, 48 % des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 38 % des garçons. La proportion de jeunes qui ne possèdent aucun diplôme de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat) atteint 18 % parmi les garçons contre 12 % de jeunes femmes.

Les femmes sont plus diplômées d'une fin d'enseignement secondaire que les hommes

dans la plupart des pays développés de l'OCDE. Parmi les générations récentes âgées de 25 à 34 ans, la proportion de diplômées de fin de secondaire est plus élevée pour les femmes que pour les hommes dans des pays latins et scandinaves ; les proportions sont comparables en Allemagne et au Royaume-Uni (*figure 28.4*).

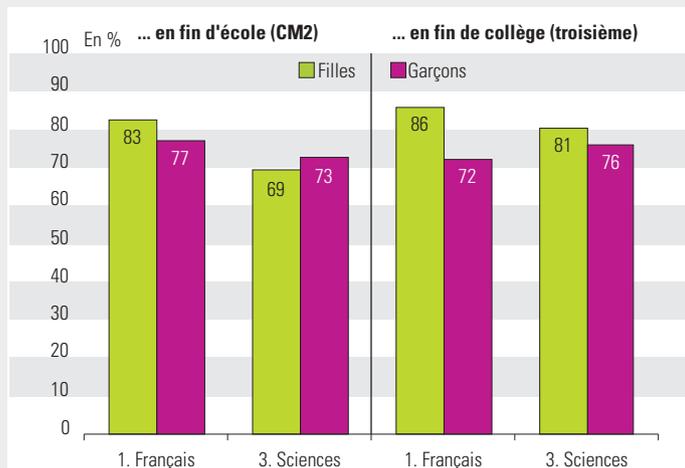
Depuis plus de quatre décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français. Cependant, leur présence tend à diminuer avec l'essor actuel de la filière professionnelle et le recul des séries L et STMG. En 2013, elles représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des admis et plus de 56 % pour les seuls bacheliers généraux. La présence féminine reste très inégale selon les séries (*figure 28.3*).

Dans la voie générale, les filles sont très majoritaires en lettres (80 % des lauréats de la session 2013, soit un recul de 3,6 points par rapport au maximum enregistré en 2002) et moins nettement en série économique et sociale (61 %). Les filles restent en revanche minoritaires en série scientifique (46 % à la session 2013, soit 4 points de plus qu'en 1990). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (55 % des bacheliers STMG, en baisse toutefois de plus de 10 points depuis 2000, et 92 % en ST2S) et les spécialités industrielles celui des garçons (94 % en STI2D). Parmi les bacheliers de l'enseignement professionnel, les filles restent globalement minoritaires (41 % des admis), mais également bien présentes dans le secteur des services que celui de la production (64 % contre 14 %). ■

Sources : OCDE pour les comparaisons internationales ; Insee (enquêtes Emploi) ; MENESR-DEPP.  
Champ : France métropolitaine, pays de l'OCDE.



## 28.1 – Proportion d'élèves qui maîtrisent le français et les sciences (compétences 1 et 3 du socle) en 2013...



Lecture : en CM2, 69 % des filles et 73 % des garçons maîtrisent la compétence 3 du socle (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique).

Champ : France métropolitaine + DOM, enseignement public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, évaluation des compétences du socle en fin d'école et en fin de collège (mai 2013).

## 28.2 – Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études

Année de sortie des études initiales	1990-1991-1992		2007-2008-2009		2010-2011-2012p	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
<b>Diplôme obtenu</b>						
Diplôme du supérieur	32	33	35	48	38	48
Diplôme du secondaire	39	42	42	40	44	40
Pas de diplôme ou brevet des collèges	30	25	23	12	18	12

2010-2011-2012p : données provisoires.

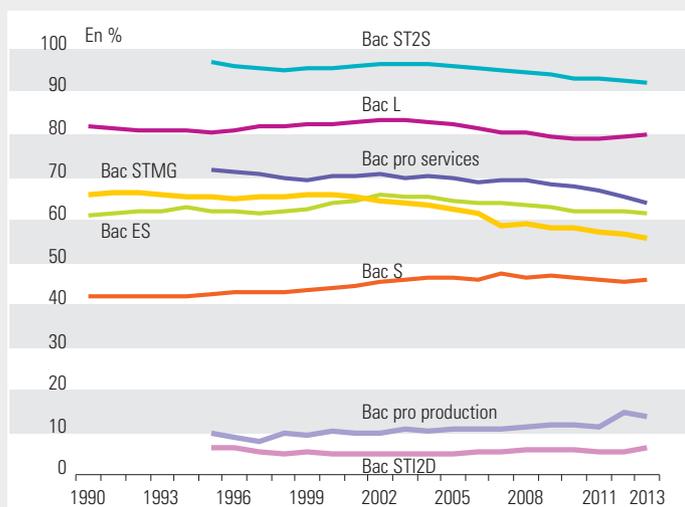
Lecture : 38 % des garçons sortis du système scolaire en 2010, en 2011 ou en 2012 possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Note : le calcul des diplômes de 1990-1991-1992 est obtenu à partir d'enquêtes Emploi annuelles, réalisées un mois donné (mars). Les autres le sont à partir d'enquêtes Emploi trimestrielles en continu. On cumule alors les données des quatre trimestres. Enfin, la moyenne sur trois années d'enquête permet de lisser les effets d'échantillonnage.

Champ : personnes ayant terminé leurs études initiales respectivement en 1990-1991-1992, en 2007-2008-2009 et en 2010-2011-2012, interrogées l'année suivant leur sortie d'études et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs MENESR-DEPP.

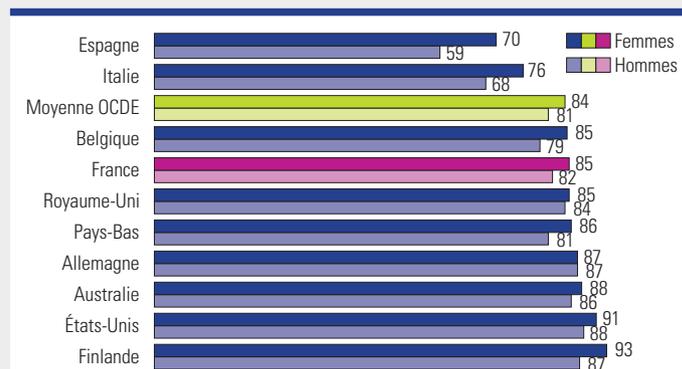
## 28.3 – Proportion de bacheliers par série de 1990 à 2013



Champ : France métropolitaine.

Source : MENESR-DEPP.

## 28.4 – Part des 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2012)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014, (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme.

**F**avoriser la mixité sociale en France est l'un des défis régulièrement inscrits dans les lois sur l'École. Connaître la réussite d'une génération au baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme par catégorie sociale est une manière d'estimer l'importance des inégalités scolaires selon le milieu social.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'École à une population plus large. La part des jeunes possédant le baccalauréat a fortement augmenté, passant de 44 % pour les générations nées entre 1967 et 1971 à 64 % pour celles nées entre 1977 et 1981 (*figure 29.1*). Cette part augmente ensuite légèrement sur les dernières générations (68 % pour les jeunes nés entre 1987 et 1991). Cette évolution d'ensemble masque cependant des disparités sociales importantes. Ainsi, un enfant de cadre obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'employé ou d'ouvrier : 85 % contre 57 % pour la dernière génération. Moins forte que pour les générations des années 1960, cette différence n'a pratiquement pas varié depuis une décennie, entre les générations des années 1980 ou 1990.

Le type de baccalauréat obtenu par les jeunes diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents (*tableau 29.2*). En 2013, 52 % des diplômés délivrés sont des baccalauréats généraux, 21 % des baccalauréats technologiques et 27 % des baccalauréats professionnels. Mais, si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 35 %, 24 % et 41 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2010, 2011 ou 2012, les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont bien plus nombreux que les enfants d'ouvriers et d'employés à posséder, pour plus haut diplôme, un diplôme du supérieur : respectivement 62 % contre 31 % (*figure 29.3*). Ils sont, en revanche, moins nombreux à posséder, au plus, le baccalauréat (respectivement 25 % contre 30 %), le CAP-BEP (7 % contre 19 %) ou le brevet ou aucun diplôme (6 % contre 20 %). Ces disparités sont relativement stables par rapport aux sortants des années 2002 à 2004. ■

Le « niveau d'études » est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle (PCS) des parents donnant la priorité au père.

La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé.

La *figure 29.1* porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Les données proviennent de l'enquête Emploi de l'Insee. On établit les résultats pour les générations nées de 1967 à 1971 à partir de l'enquête de 1993 et ceux des générations nées de 1987 à 1991 à partir de l'enquête de 2013.

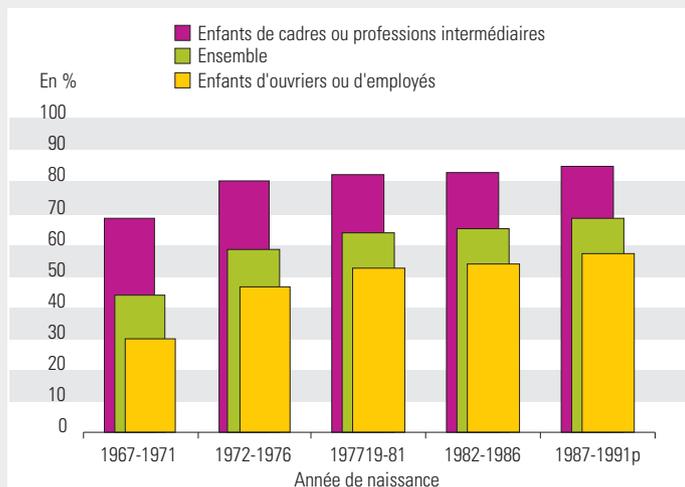
Le *tableau 29.2* utilise la base exhaustive Ocean du MENESR.

La *figure 29.3* concerne les jeunes ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête. Les données proviennent des enquêtes Emploi de l'Insee. Ainsi, les sortants de 2010, 2011 et 2012 sont observés respectivement à partir des enquêtes 2011, 2012 et 2013. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle.

Sources : MENESR-DEPP ; Insee (enquêtes Emploi).  
Champ : France métropolitaine pour les enquêtes Insee et France métropolitaine + DOM pour les statistiques du MENESR.



## 29.1 – Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



1987-1991p : données provisoires.

Lecture : parmi les jeunes nés de 1987 à 1991, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP

## 29.2 – Répartition par filière des bacheliers 2013 selon leur origine sociale (en %)

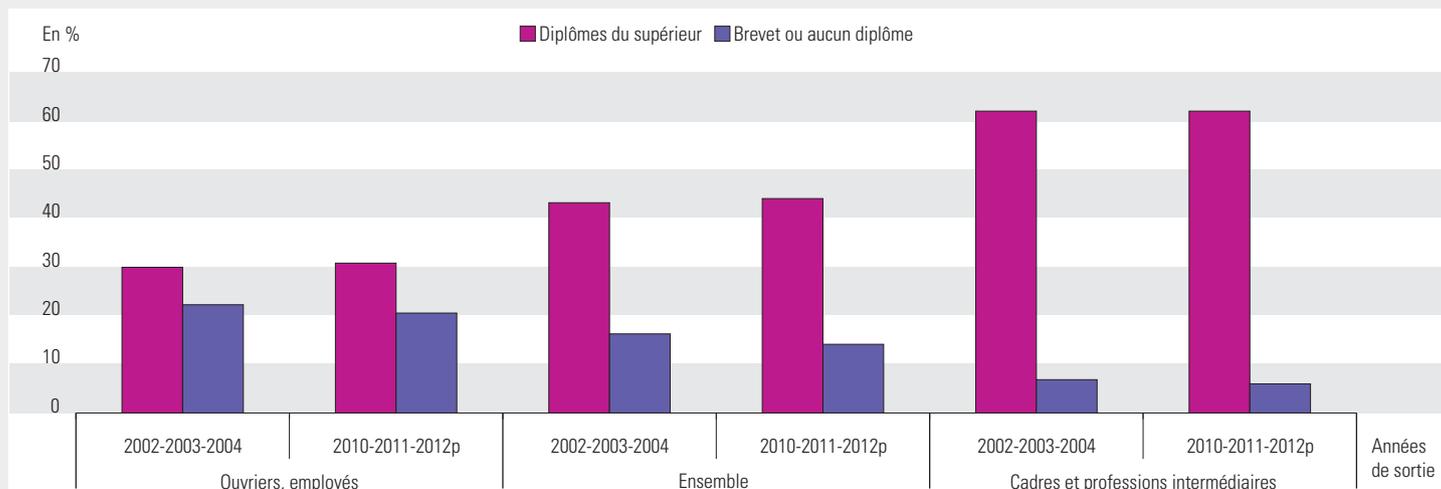
	Filière		
	Générale	Technologique	Professionnelle
Agriculteurs exploitants	58	20	22
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	51	21	28
Cadres, professions intellectuelles supérieures	77	14	9
Professions intermédiaires	60	23	17
Employés	53	26	20
Ouvriers	35	24	41
Retraités	42	21	37
Inactifs	45	29	26
Non renseigné	16	17	68
<b>Ensemble</b>	<b>52</b>	<b>21</b>	<b>27</b>

Lecture : en 2013, 58 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 20 % un baccalauréat technologique et 22 % un baccalauréat professionnel.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP (Ocean).

## 29.3 – Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2002-2003-2004 et 2010-2011-2012)



2010-2011-2012p : données provisoires.

Lecture : 31 % des enfants d'employés et d'ouvriers sortants du système scolaire en 2010, 2011 ou 2012 sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 62 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee (enquêtes Emploi de 2003, 2004, 2005 regroupées d'une part et de 2011, 2012 et 2013 regroupées d'autre part) ; calculs MENESR-DEPP

**Les deux tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont encore en études en 2013. Le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale augmente plus que pour le reste de la population en période de crise économique. Les jeunes sortis sans aucun diplôme ou titulaires uniquement du brevet sont nettement plus souvent au chômage, quelle que soit la conjoncture.**

**L'**un des défis de la loi pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Posséder un diplôme reste un atout face au chômage, même en période de crise. En 2013, 66 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas encore terminé leurs études initiales, 9 % cumulant leurs études avec un emploi (*figure 30.1*). Ainsi, 34 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 19 % ont un emploi, 8 % sont au chômage et 7 % sont inactifs. Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, alors que le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) est de 10,2 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2013, il atteint 22,8 % pour les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant plus important que le niveau d'études atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 10 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2013, contre 25 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et contre 49 % des jeunes possédant le brevet des collèges ou n'ayant aucun diplôme (*figure 30.2*).

Le taux de chômage des jeunes est davantage sensible aux variations conjoncturelles. Entre 2008 et 2009, période de crise économique, il augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants depuis un à quatre ans et de plus de 11 points pour les diplômés au plus du brevet des collèges. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le taux de chômage des

jeunes sortants s'est stabilisé : il baisse de 5 points pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges tandis qu'il s'accroît légèrement pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En 2012 et 2013, le chômage est en légère hausse pour tous. Le taux d'emploi des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en juin de l'année précédente est beaucoup plus élevé pour les diplômés de baccalauréat professionnel ou technologique que pour les diplômés de CAP-BEP, quelle que soit la spécialité : 12 points de différence en 2013 (*figure 30.3*). Le taux d'emploi des sortants de lycée décroît nettement par rapport à 2012 (- 5 points). Corrélativement, le taux de chômage augmente de 6 points. Ainsi, parmi les sortants de lycée, il y a, en 2013, plus de chômeurs que de jeunes en emploi.

Pour appréhender l'articulation entre études et insertion professionnelle dans différents pays, l'OCDE distingue les situations des jeunes à l'égard des études et de l'emploi. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage d'études en Finlande, aux Pays-Bas, en Suède et en Allemagne qu'au Royaume-Uni, en Espagne ou en Italie (*figure 30.4*). De plus fortes proportions des jeunes occupent un emploi aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne qu'en Italie, Espagne et Hongrie. Études et emploi sont souvent concomitants aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne ; les jeunes bénéficient d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. Au contraire, de fortes proportions de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne poursuivent d'études ni n'occupent d'emploi en Espagne et en Italie. ■

*Le taux de chômage d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi) de la population.*

*La figure 30.2 porte sur le chômage des jeunes qui ont fini leurs études depuis un à quatre ans. La source est l'enquête Emploi de l'Insee. Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année.*

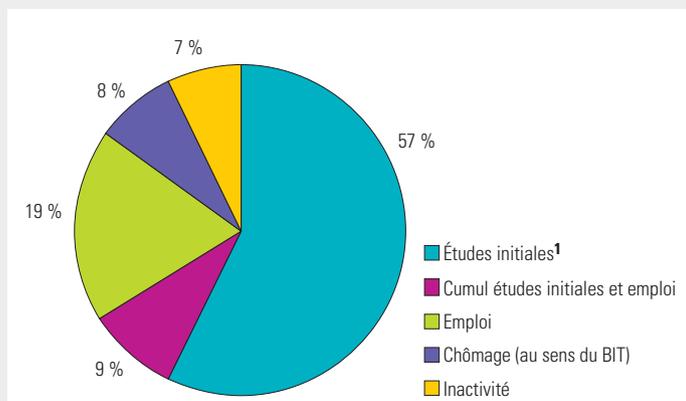
*La figure 30.3 est extraite de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) des sortants de lycée qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. Cette enquête porte sur les sortants d'une année terminale de formation technologique ou professionnelle ou d'une première professionnelle en lycée.*

*La figure 30.4 illustre les données du tableau C5.4 de Regards sur l'éducation 2014 et repose sur les enquêtes européennes et nationales sur les forces de travail. Les enseignements et formations formels sont dispensés par des établissements reconnus et débouchent sur des diplômes.*

Sources : MENESR-DEPP (enquête IVA) ; Insee (enquêtes Emploi) ; OCDE. Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM (hors académies de Toulouse pour 2013 et de Guadeloupe pour 2012 et 2013.



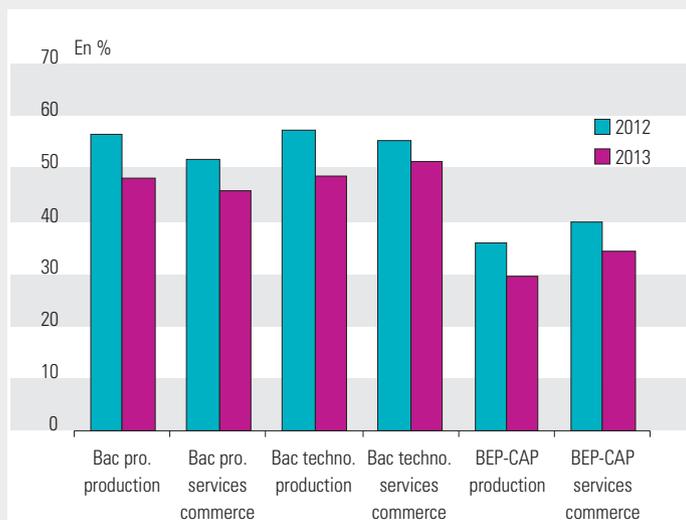
## 30.1 – La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2013



Lecture : en 2013, 57 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 9 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales. **1.** Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT. Champ : France métropolitaine, données provisoires.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP.

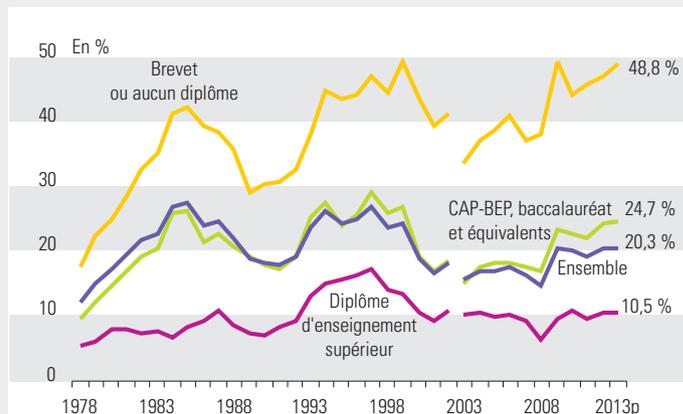
## 30.3 – Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février des sortants de lycée, en fonction du diplôme obtenu



Lecture : au 1<sup>er</sup> février 2013, 48 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production, ayant quitté le lycée en 2012, occupent un emploi. Champ : France métropolitaine + DOM (hors académies de Toulouse pour 2013 et de Guadeloupe pour 2012 et 2013).

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA.

## 30.2 – Taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2013



p : données provisoires.

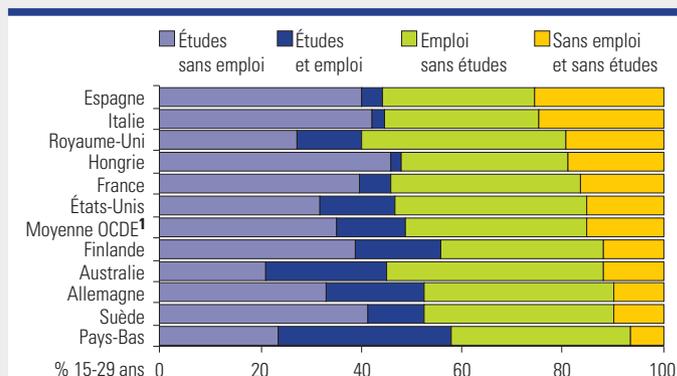
Lecture : en 2013, 20,3 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

Champ : France métropolitaine, 2011-2012-2013 données provisoires ; les jeunes ayant quitté la formation initiale depuis un à quatre ans et actifs.

Sources : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP.

## 30.4 – Emploi et études de 15 à 29 ans (1<sup>er</sup> trimestre 2012)



1. Moyenne sans Japon.

Note : pays classés selon leur proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans n'occupant pas d'emploi et ne poursuivant pas d'études ni de formation formelles.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2014.

**Plus un jeune possède un diplôme élevé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés lorsqu'il a un emploi. Les jeunes femmes sont plus diplômées et occupent donc des postes plus qualifiés que les jeunes hommes, qui perçoivent en revanche, à niveau de diplôme équivalent, des salaires supérieurs.**

**E**n 2013, les jeunes diplômés du secondaire sortis depuis un à quatre ans du système éducatif occupent majoritairement un emploi d'employé ou d'ouvrier. Parmi eux, les diplômés possédant au plus le baccalauréat occupent principalement un poste d'employé qualifié (22 %) ou de profession intermédiaire (21 %) ; ceux possédant au plus un CAP ou un BEP occupent un poste d'ouvrier qualifié (28 %) ou d'employé non qualifié (25 %). Les jeunes sans aucun diplôme ou titulaires du seul brevet sont plutôt employés (28 %) ou ouvriers (26 %) non qualifiés (tableau 31.1). Les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les diplômés de l'enseignement supérieur : 23 % pour les bacheliers contre 59 % des diplômés du supérieur court (DEUG, BTS, DUT) et 83 % des diplômés du supérieur long (licence et au-delà).

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle. Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe (ou occupait s'il ne travaille pas) un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent salariés en tant que cadre ou profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou d'employés.

En 2013, la différence est de 30 points sur l'ensemble des diplômés et de 9 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un baccalauréat ou le diplôme national du brevet – DNB (figure 31.2). Par ailleurs, de façon générale, les femmes occupent plus souvent ces postes puisque leur niveau d'instruction et de diplôme est sensiblement plus élevé que celui des hommes. Cependant, si l'on restreint le champ aux diplômés d'au plus un baccalauréat, les hommes occupent plus souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les femmes diplômées de même niveau (figure 31.3).

Plus les diplômes des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (tableau 31.4). Les salaires varient également sensiblement selon l'âge. Par exemple, en 2013, l'écart relatif du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est nettement plus important à l'âge de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles déclarent être moins bien rémunérées à diplôme équivalent. Là encore, si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître avec l'âge. ■

Les sortants désignent les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis peu : entre un et quatre ans pour le tableau 31.1 ; de un à dix ans pour les figures 31.2 et 31.3. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan formation emploi de l'Insee.

L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins.

Le tableau 31.4 prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à taux plein, du secteur public ou privé.



## 31.1 – Catégorie socioprofessionnelle en 2013 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	DNB <sup>3</sup> ou aucun diplôme
Cadres et professions intellectuelles <sup>1</sup>	45	3	2	0	0
Professions intermédiaires <sup>2</sup>	38	56	21	8	12
Employés qualifiés	11	23	22	18	16
Employés non qualifiés	4	7	21	25	28
Ouvriers qualifiés	1	7	21	28	18
Ouvriers non qualifiés	1	4	13	21	26
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : en 2013, 56 % des jeunes sortis de formation initiale de l'enseignement supérieur court depuis 1 à 4 ans et qui travaillent occupent des emplois de professions intermédiaires.

1. Y compris chefs d'entreprises.

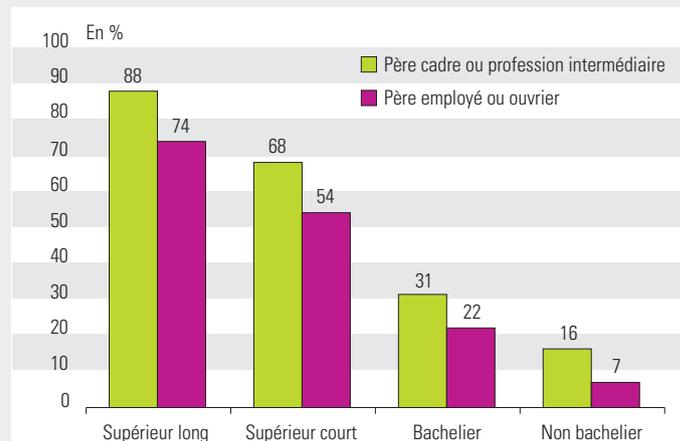
2. Y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

3. DNB : diplôme national du brevet.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2013 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP.

## 31.2 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2013, selon le diplôme et l'origine sociale

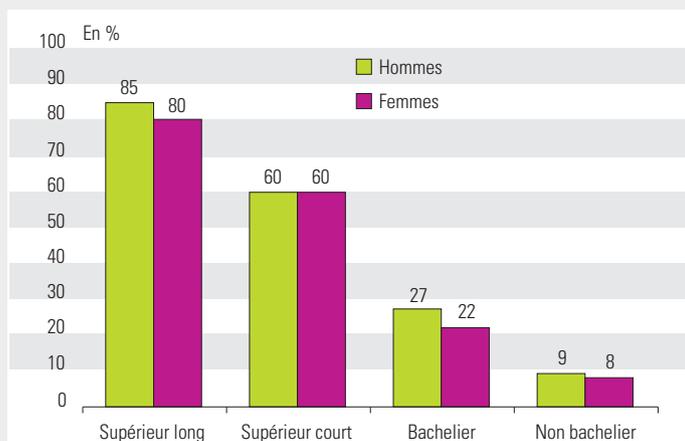


Lecture : en 2013, 31 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont bacheliers, en emploi et dont le père est cadre ou profession intermédiaire, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2013 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP.

## 31.3 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2013, selon le diplôme et le sexe



Lecture : en 2013, 27 % des jeunes hommes, bacheliers et en emploi, sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2013 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP.

## 31.4 – Salaires mensuels nets déclarés en 2013 en fonction de l'âge et du diplôme

Salaires médians à temps plein, en euros

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
<b>Hommes</b>				
Supérieur long	1 600	2 300	3 200	4 250
Supérieur court	1 400	1 850	2 300	2 750
Bachelier	1 350	1 650	2 000	2 400
CAP-BEP	1 400	1 600	1 700	1 900
Brevet ou aucun diplôme	1 150	1 500	1 600	1 750
<b>Ensemble des diplômes<sup>1</sup></b>	<b>1 400</b>	<b>1 800</b>	<b>2 200</b>	<b>2 400</b>
<b>Femmes</b>				
Supérieur long	1 550	1 900	2 300	2 900
Supérieur court	1 300	1 650	1 900	2 300
Bachelier	1 200	1 400	1 500	1 900
CAP-BEP	1 200	1 350	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	1 050	1 350	1 400	1 400
<b>Ensemble des diplômes<sup>1</sup></b>	<b>1 300</b>	<b>1 650</b>	<b>1 800</b>	<b>2 000</b>

Lecture : en 2013, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 350 € par mois.

1. L'ensemble des diplômes sont ceux du supérieur et du secondaire. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi et à taux plein en 2013.

Source : Insee (enquêtes Emploi) ; calculs : MENESR-DEPP.

**En 2013, trois ans après leur sortie du système éducatif, 22 % des jeunes actifs sont en recherche d'emploi, plus haut niveau observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq. Face à la crise, les écarts entre niveaux de diplôme se creusent et les peu diplômés s'insèrent de plus en plus difficilement.**

**L**es jeunes sortants de formation initiale en 2010 abordent un marché du travail qui se détériore fortement sur la période 2011-2013. Leur insertion professionnelle s'est dégradée par rapport aux générations précédentes (*figure 32.1*).

Ainsi, 69 % des jeunes ayant quitté l'école en 2010 se déclarent en emploi en 2013 (*tableau 32.2*). Ce taux d'emploi trois ans après la sortie s'est dégradé de huit points par rapport à celui de la génération sortie en 2004. Les jeunes de la génération 2010 sont plus souvent au chômage : trois ans après leur sortie du système éducatif, plus d'un jeune actif sur cinq est en recherche d'emploi, soit le niveau le plus haut jamais observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq.

Malgré un processus d'insertion affecté par la situation économique, les conditions d'emploi des jeunes ne se dégradent pas de manière significative. La part des emplois stables (CDI et fonctionnaires) et celle du temps partiel contraint sont globalement proches de ce qu'ont connu les jeunes de la génération 2004 (*tableau 32.3*). Après trois ans de vie active, le salaire médian de la génération 2010 est quasiment identique à celui de la génération 2004 (en tenant compte de l'inflation). Au printemps 2013, il s'établit à 1 450 euros.

Plus le niveau de formation augmente, plus le risque de chômage diminue. Les fortes disparités d'insertion entre niveaux de diplôme, déjà constatées dans les enquêtes précé-

dentes, se trouvent encore accentuées pour la génération 2010.

Une nouvelle fois, les non diplômés sont en première ligne face aux dégâts causés par la crise. Près d'un jeune actif non diplômé sur deux se déclare en recherche d'emploi trois ans après la sortie du système éducatif, soit une hausse de 17 points par rapport à la génération 2004. Leurs conditions d'emploi se précarisent : l'accès à l'emploi à durée indéterminée se raréfie.

La dégradation des conditions d'insertion des diplômés de CAP-BEP observée lors des éditions précédentes de l'enquête se trouve confirmée. Leur taux de chômage après trois ans de vie active passe de 17 % pour la génération 2004 à 31 % pour la génération 2010. L'insertion des jeunes titulaires de CAP-BEP des spécialités industrielles se détériore avec un taux de chômage désormais équivalent à celui de leurs homologues des spécialités relevant des services. Les conditions d'insertion des diplômés de bac professionnel et technologique se détériorent aussi mais moins fortement.

Enfin, l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur s'est légèrement dégradée. Ils préservent toutefois leurs conditions d'emploi avec des parts d'emplois en CDI ou de fonctionnaires, de cadres ou de professions intermédiaires stables par rapport aux générations précédentes. Les diplômés d'école d'ingénieur, des formations médico-sociales supérieures et les docteurs ont particulièrement bien résisté. ■

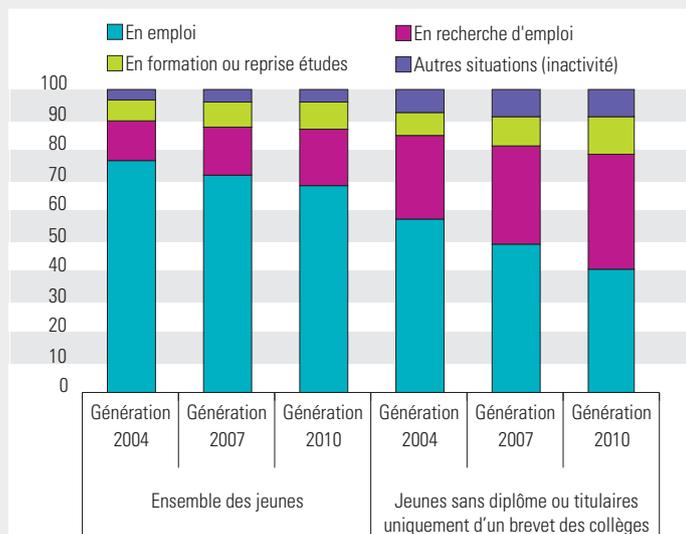
Tous les trois ans, le Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications) réalise une enquête auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau atteint ou le domaine de formation suivi, d'où la notion de « génération ». La première génération enquêtée est celle des sortants de 1992 interrogés en 1997. Celle de 2004 a été interrogée en 2007 puis en 2009 et en 2011. La génération de 2007 a été interrogée en 2010 et celle de 2010 a été enquêtée au printemps 2013. Le Céreq a interrogé un échantillon de 33 000 sortants de tous niveaux de formation parmi les 700 000 jeunes ayant arrêté leurs études en 2010.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et l'autre moitié gagne moins. L'emploi durable est un emploi en CDI ou un emploi de fonctionnaire. Le taux de chômage des jeunes est ici le nombre de jeunes se déclarant en recherche d'emploi rapporté à tous ceux se déclarant en activité (en emploi ou en recherche d'emploi).

Source : Céreq, enquêtes génération.  
Champ : ensemble des sortants de formation initiale, France métropolitaine.



## 32.1 – Situation des jeunes trois ans après la fin des études initiales



Champ : primo-sortants du système éducatif, France métropolitaine.

Source : Céreq, enquêtes génération.

## 32.2 – Taux d'emploi et de chômage trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme (en %)

	Taux d'emploi		
	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010
Non diplômés	57 %	49 %	41 %
CAP-BEP-Mentions complémentaires	76 %	69 %	62 %
Baccalauréat professionnel ou technologique	78 %	75 %	71 %
Baccalauréat général	62 %	53 %	55 %
Diplôme du supérieur	88 %	85 %	84 %
<b>Ensemble</b>	<b>77 %</b>	<b>72 %</b>	<b>69 %</b>
Taux de chômage			
Non diplômés	32 %	40 %	49 %
CAP-BEP-Mentions complémentaires	17 %	25 %	31 %
Baccalauréat professionnel ou technologique	13 %	15 %	20 %
Baccalauréat général	15 %	18 %	21 %
Diplôme du supérieur	7 %	9 %	11 %
<b>Ensemble</b>	<b>14 %</b>	<b>19 %</b>	<b>22 %</b>

Champ : primo-sortants du système éducatif, France métropolitaine.

Source : Céreq, enquêtes génération.

## 32.3 – Caractérisation de l'emploi trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme (en %)

	Part des jeunes en CDI ou fonctionnaires (en %)			Part de jeunes en emploi de cadres ou professions intermédiaires (en %)			Salaire médian (en euros constants)		
	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010	Génération 2004	Génération 2007	Génération 2010
Non diplômés	42 %	41 %	34 %	19 %	19 %	14 %	1 230	1 210	1 150
CAP-BEP-Mentions complémentaires	55 %	54 %	51 %	13 %	15 %	10 %	1 320	1 260	1 270
Baccalauréat professionnel ou technologique	57 %	54 %	56 %	30 %	31 %	27 %	1 320	1 310	1 300
Baccalauréat général	51 %	41 %	45 %	47 %	43 %	39 %	1 320	1 260	1 260
Diplôme du supérieur	71 %	71 %	69 %	80 %	81 %	81 %	1 720	1 710	1 710
<b>Ensemble des diplômés</b>	<b>61 %</b>	<b>60 %</b>	<b>59 %</b>	<b>51 %</b>	<b>52 %</b>	<b>52 %</b>	<b>1 430</b>	<b>1 440</b>	<b>1 450</b>

Champ : primo-sortants du système éducatif, en emploi à la date d'enquête, France métropolitaine.

Source : Céreq, enquêtes génération.

# Table des sigles

<b>ARS</b>	Allocation de rentrée scolaire	<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie
<b>ASH</b>	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	<b>IVA</b>	Insertion dans la vie active
<b>ASS</b>	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé	<b>JDC</b>	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)
<b>ATSEM</b>	Agent territorial spécialisé d'école maternelle	<b>L</b>	Littéraire (baccalauréat général)
<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles	<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
<b>BIT</b>	Bureau international du travail	<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>BMA</b>	Brevet des métiers d'art	<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>BP</b>	Brevet professionnel	<b>MAAF</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur	<b>MC</b>	Mention complémentaire
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle	<b>MENESR</b>	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<b>CEDRE</b>	Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon	<b>MFR</b>	Maison familiale rurale
<b>Céreq</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	<b>MIRES</b>	Mission interministérielle enseignement scolaire
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis	<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CIF</b>	Congé individuel de formation	<b>PCS</b>	Professions et catégories socioprofessionnelles
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>CUFR</b>	Centre universitaire de formation et de recherche	<b>PISA</b>	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
<b>DEA</b>	Diplôme d'études approfondies	<b>REP</b>	Réseau d'éducation prioritaire
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	<b>RRS</b>	Réseau de réussite scolaire
<b>DESS</b>	Diplôme d'études supérieures spécialisées	<b>S</b>	Scientifique (baccalauréat général)
<b>DEUG</b>	Diplôme d'études universitaires générales	<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>DGESCO</b>	Direction générale de l'enseignement scolaire	<b>SESC</b>	Statut économique, social et culturel
<b>DGESIP</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle	<b>SIES</b>	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques
<b>DGRI</b>	Direction générale pour la recherche et l'innovation	<b>ST2S</b>	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS)
<b>DGS</b>	Direction générale de la Santé	<b>STAV</b>	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
<b>DIE</b>	Dépense intérieure d'éducation	<b>STD2A</b>	Sciences et technologies du design et des arts appliqués (ex-STI)
<b>DIEO</b>	(personnels de) direction, d'inspection, d'éducation, et d'orientation	<b>STG</b>	Sciences et technologies de la gestion (remplacé par STMG)
<b>DIF</b>	droit individuel à la formation	<b>STI</b>	Sciences et technologies industrielles (remplacé par STD2A et STI2D)
<b>DIMA</b>	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance	<b>STI2D</b>	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ex-STI)
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet	<b>STL</b>	Sciences et technologies de laboratoire
<b>DOM</b>	Département d'outre-mer	<b>STMG</b>	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG)
<b>DSN</b>	Direction du service national	<b>STS</b>	Section de technicien supérieur
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie	<b>TMD</b>	Techniques de la musique et de la danse
<b>Éclair</b>	Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	<b>TOS</b>	(Personnels) techniciens, ouvriers et de services
<b>EP</b>	Éducation prioritaire	<b>UT</b>	Université de technologie
<b>EREA</b>	Établissement régional d'enseignement adapté		
<b>ES</b>	Économique et social (baccalauréat général)		
<b>INP</b>	Institut national polytechnique		
<b>ITRF</b>	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation		

# Niveaux de formations

**Nomenclature nationale des niveaux** fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**Niveau VI** : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an.

**Niveau Vbis** : sorties de l'année terminale du premier cycle (3<sup>e</sup>) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

**Niveau V** : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

**Niveau IV** : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

**Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, Deug, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

**Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

## CITE : Classification internationale type de l'éducation (en anglais : ISCED)

**CITE 1** : enseignement primaire

**CITE 2** : enseignement secondaire de premier cycle

**CITE 3** : enseignement secondaire de second cycle

**CITE 4** : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

**CITE 5** : enseignement supérieur de premier et second cycles

**CITE 6** : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La CITE a été révisée en 2011 ; la nouvelle CITE entrera en vigueur en 2014.

## *L'état de l'École en ligne*

Le ministère en charge de l'Éducation nationale participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *L'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *L'état de l'École* en ligne à l'adresse :  
[www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole](http://www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole)

- téléchargez l'ouvrage au **format PDF** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur les sites web du ministère en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
  - les publications et rapports de référence ;
  - des données détaillées et actualisées ;
  - des répertoires, nomenclatures et documentation.
- 
- [www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)
  - [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques)

**>>> vous recherchez une information statistique**

Centre de documentation  
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15  
Téléphone : 01 55 55 73 58  
(les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30)  
Courriel : [depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

**>>> vous désirez obtenir des publications de la direction de l'évaluation,  
de la prospective et de la performance**

DEPP / Département de la valorisation et de l'édition  
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15  
Courriel : [diffusion.vente@education.gouv.fr](mailto:diffusion.vente@education.gouv.fr)



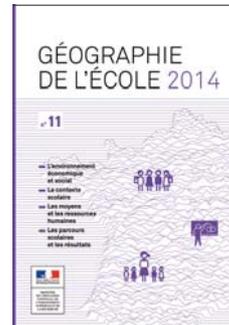
## LES PUBLICATIONS DE LA DEPP

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *L'état de l'École*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



### Repères et références statistiques

présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



### Géographie de l'École

présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offres de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



### Les Notes d'Information

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Les articles de la revue **Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

Achévé d'imprimer en octobre 2014  
sur les presses de l'imprimerie Ovation  
4, rue du Docteur Leray – 95880 Enghien-les-Bains

# L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2014

Coûts • Activités • Résultats



Entièrement téléchargeable sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

DIRECTION  
DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PERFORMANCE

16 €

ISBN 978-2-11-138624-2



9 782111 386242